

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 16 novembre 2017. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

Réunion du Conseil de fondation de l'AMA Le 16 novembre 2017, Séoul, Corée du Sud

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Bonjour, mesdames et messieurs et bienvenue à cette très belle salle de l'hôtel pour le Conseil de fondation de l'AMA. Au début de cette réunion et avant de passer à l'ordre du jour, puis-je vous rappeler que cette réunion est publique. Nous avons ici des personnes qui ont le droit de participer à cette réunion. Nous avons notamment un grand nombre de journalistes dans la salle. Si vous voulez dire quelque chose de particulier, souvenez-vous que vous avez un public beaucoup plus vaste que d'habitude, lors des réunions de l'AMA.

Avant d'entrer en matière, puis-je inviter le vice-ministre Roh, qui est le vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme de Corée et qui est en fait notre hôte aujourd'hui s'il souhaite dire quelques mots, en guise de bienvenue. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. ROH : Mesdames et messieurs, je suis ravi de vous voir dans cette salle. Je m'appelle Roh Taekang, je suis vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme de la République de Corée. Avant toute chose, je tiens à exprimer ma gratitude au président, Craig Reedie et à la vice-présidente, Linda Hofstad Helleland et aux autres membres du Conseil ainsi que les autres observateurs qui sont des nôtres aujourd'hui. Comme vous le savez, 85 jours nous séparent des Jeux de PyeongChang et nous sommes ravis que vous teniez cette réunion à ce moment important pour la Corée. Nous sommes prêts à accueillir les visiteurs du monde entier lors des Jeux de PyeongChang. Les préparatifs sont terminés et la dernière inspection de tous les aspects de l'opération a été menée à bien. Tous les stades et toutes les installations ont été construits. Les sites pour les cérémonies d'ouverture et de clôture le 4 novembre sont prêts. Les athlètes, les fédérations internationales (FI) et les représentants des comités nationaux olympiques (CNO) qui sont venus nous voir ont évalué de façon positive ces installations.

Les Jeux olympiques (JO) de PyeongChang seront les Jeux olympiques de la paix; le gouvernement est engagé en faveur de la charte olympique qui promeut l'unité de l'humanité et la paix dans le monde par le sport. En accueillant les Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang le 13 novembre, nous avons annoncé la trêve olympique à l'Assemblée générale des Nations Unies, diffusant ainsi un message de paix et demandant la fin des conflits, tout en protégeant les droits de l'homme dans l'ensemble de la collectivité mondiale. Ceci est essentiel pour la péninsule coréenne. Les Jeux olympiques vont

largement contribuer à la paix dans la région. Nous comptons sur votre intérêt et sur votre soutien sans faille.

Permettez-moi de vous dire quelques mots en ce qui concerne les préparatifs de nos Jeux olympiques. L'objectif du programme de contrôle de dopage vise à créer un niveau exempt de dopage. Nous allons ainsi coopérer avec les organisations antidopage, de façon à mettre en place un système de contrôle antidopage efficace. Le gouvernement coréen va travailler d'entente avec l'équipe antidopage du comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018 (POCOG), l'Agence antidopage de Corée (KADA), les laboratoires certifiés AMA et le centre de contrôle antidopage, de façon à soutenir les activités antidopage pour les athlètes. Le programme antidopage des Jeux de PyeongChang, olympiques et paralympiques, va être en conformité avec le Code de l'AMA. Il se fonde sur les règles antidopage du CIO et du Comité international paralympique (CIP) et sera conforme aux normes internationales en matière de dopage. Deux centres de contrôle antidopage seront créés, l'un dans la ville hôte de PyeongChang et l'autre à Gangneung. En plus, nous aurons dix-neuf stations antidopage. Nous aurons également deux zones de sensibilisation pour éduquer les athlètes et leur personnel aux normes antidopage.

Lors des épreuves tests de 2017, nous avons collecté 305 échantillons dans 21 compétitions dans 14 disciplines, afin de préparer les Jeux olympiques. [...] de l'expérience, nous avons sélectionné les meilleurs membres et notre main-d'œuvre mettra tout en œuvre, de façon à garantir un contrôle antidopage harmonieux pendant les Jeux. Le premier atelier à cet égard a été tenu en septembre 2015. Nous avons organisé à ce jour cinq ateliers, de façon à ce que tout un chacun comprenne bien le rôle qu'il sera appelé à jouer. La semaine prochaine, la formation de l'entièreté de la main-d'œuvre est programmée. Une main-d'œuvre formée jouera un rôle critique pour mettre en œuvre un contrôle antidopage harmonieux. Toute la collectivité sanctionne les athlètes qui se dopent, en limitant leur participation aux JO ainsi que leur carrière future. N'oublions jamais que le dopage porte atteinte à la santé physique et mentale des athlètes. Il faut qu'aucun athlète ne soit désavantagé par le dopage. J'espère que les discussions d'aujourd'hui porteront leurs fruits, non seulement pour ce qui est des Jeux de PyeongChang, mais également pour ce qui est d'un monde exempt de dopage. Je vous remercie de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT : Monsieur le Ministre, je vous remercie de vos propos très aimables. Merci de votre hospitalité et de vos mots de bienvenue et pour tous les services que vous offrez à l'AMA à l'occasion de ces réunions. De nombreuses personnes ici ont participé à un grand nombre de Jeux olympiques. Elles sont absolument engagées en faveur du mouvement olympique. Nous vous souhaitons, au comité d'organisation de PyeongChang, tout le succès voulu. La torche olympique a abordé votre pays, tandis que la passion augmente. Nous espérons que les Jeux seront couronnés d'un succès éclatant. Nous vous remercions des efforts que vous avez déployés de façon à nous offrir des installations antidopage de grand niveau. Ceci sera, j'en suis sûr, fort bien accueilli par le CIO. Merci.

Au nom de l'AMA, je souhaite particulièrement bienvenue à trois personnes qui assistent à leur première réunion du Conseil de fondation. Tout d'abord, le vice-ministre Noh. Je sais qu'il a d'autres devoirs qui l'attendent aujourd'hui. Il nous quittera donc aux environs de 10 h 30. Je souhaite la bienvenue au ministre Dunca de Roumanie et au ministre Krlev de Bulgarie, qui sont venus rejoindre le Conseil de fondation.

Le plan de table fait état de certains députés : Danka Bartekova remplace Tony Estanguet, médaillé d'or olympique. Andrew Godkin représente le ministre Hunt. Mme Tjongarero représente le ministre de Namibie, M. Ryu, que je n'ai pas encore vu ce matin; un autre médaillé d'or remplace Kirsty Coventry. M. Ossibadjou, du Gabon, M. Perez représente M. Infante de CONCECADE, M. Singleton remplace Angela Ruggiero de la Commission des athlètes du CIO. Mme Mounier remplace le ministre Hehr, le nouveau ministre des Sports du Canada. M. Gendall remplace Grant Robertson, ministre de la Nouvelle-Zélande et enfin, Mme Fujie remplace le ministre Mizuochi du Japon, qui était des nôtres hier, mais il a dû se rendre à Tokyo pour des raisons parlementaires.

- **1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT : Le premier point, comme toujours, consiste à demander à tout un chacun s'il a un conflit d'intérêts sur l'un ou l'autre des points inscrits à l'ordre du jour. Merci de le dire dès maintenant. En l'absence d'une telle déclaration, nous pouvons aller de l'avant.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 18 mai 2017

LE PRÉSIDENT : Le procès-verbal de la réunion antérieure a été dûment diffusé. Il s'agit d'un procès-verbal extrêmement complet, qui n'a pas appelé d'observations, jusqu'ici, de votre part. Êtes-vous d'avis que ce procès-verbal reflète fidèlement les discussions que nous avons eues? Dans ce cas, d'accord. Merci, nous poursuivons.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenu le 18 mai 2017 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je voudrais faire rapport d'un certain nombre de décisions prises par le Comité exécutif et ensuite, certaines recommandations formulées pour vous par le Comité exécutif, à vous d'en décider aujourd'hui.

Je commencerai par un point important. Hier, le Comité exécutif a approuvé le Standard international de conformité au Code. Cela a été adopté. Aujourd'hui, nous aurons encore un passage que vous devrez adopter, qui porte sur certaines modifications à apporter au Code en ce qui concerne les standards, de façon à ce que tous deux soient cohérents. Vous entendrez une présentation à cet égard. Le Comité exécutif vous recommande d'approuver ces modifications.

Le Comité exécutif a également approuvé la suspension d'un article dans le Standard international pour les laboratoires (de façon à ce que tous soient compatibles avec ces nouveaux standards) en approuvant la politique de l'application première de ce standard, qui montre comment cela sera appliqué. Il s'agit en l'occurrence d'un document très important pour l'AMA et pour la lutte contre le dopage que nous menons. C'est un document qui éclaire les conséquences potentielles d'une non-conformité et du processus qui conduit à des décisions sur ces conséquences. Je suis reconnaissant du travail fait par le Comité de révision de la conformité (CRC) et par le Président, Jonathan Taylor. Il y a eu une consultation, pendant très peu de temps, qui a permis de parvenir à ce résultat.

Par consensus, le Comité exécutif a également approuvé un processus d'acceptation de nouveaux signataires du Code, ce qui est un processus qui montre comment gérer, notamment, les sports. Étant entendu que l'Europe et plus particulièrement l'Association globale des fédérations de sports internationales (AGFIS) et l'AMA collaboreront de façon à voir si et comment tout ceci peut être amélioré plus avant.

Il y a eu un certain nombre de projets de sciences sociales qui ont été approuvés, trois, pour un montant de 175 000 \$.

Il y a eu également le principe du développement d'un Standard international pour l'éducation, approuvé également par le Comité exécutif. Ces travaux vont commencer. D'autres rapports vous seront présentés au mois de mai prochain par les soins du groupe de travail.

Il y avait certaines modifications à des documents techniques (exigences minimums, niveaux de formats) limités qui ont été approuvées, de façon à garantir que ces standards techniques restent à jour avec l'évolution de la science.

Ensuite, il y a eu un certain nombre de recommandations sur des points dont vous allez discuter aujourd'hui. Le premier point sera la recommandation, de la part du Comité exécutif, pour accepter la proposition qui vous est présentée par Montréal International pour le renouvellement des sièges de l'AMA à Montréal, de 2021 à 2031. Étant entendu ici que dans le cadre des réunions régulières qui ont lieu entre les parties au titre du contrat, après cinq ans, en bonne foi les parties se réuniront pour une discussion franche pour voir si les conditions au cadre ont été modifiées ou non.

Il y a également eu une recommandation visant à accepter la stratégie présentée par le groupe des experts sur les laboratoires. Vous en entendrez parler aujourd'hui. L'exécutif recommande son adoption, étant entendu que l'Europe aura d'autres propositions à faire lors de la réunion du mois de mai et ces propositions seront présentées au groupe de travail afin de déterminer dans quelles mesures elles peuvent être intégrées dans la proposition.

Il y a eu une recommandation visant à approuver le Comité exécutif, tel que vous l'avez sous les yeux, pour l'an prochain.

Une recommandation qui vient du Comité exécutif pour que vous approuviez le processus de révision du Code, qui va commencer très bientôt, ainsi que l'addition d'une femme à cette équipe.

Il y a également une recommandation de l'exécutif de façon à suivre et à accepter la recommandation du Comité de révision de la conformité en ce qui concerne la Russie et nous aurons à cet égard une discussion complète. Une autre recommandation vise à accepter la recommandation du CRC en ce qui concerne la déclaration de non-conformité, qui sera également dûment discutée dans un moment.

Enfin, il y a eu une recommandation du Comité exécutif, visant à vous demander d'adopter, pour 2018, un budget avec une augmentation de 8 %, tel que proposé dans les documents, ainsi qu'une recommandation visant à adopter un délai, de façon à ce que d'ici au mois de mai prochain, nous ayons eu une discussion sur les trois ans restants (qui font partie du plan quadriennal présenté, ainsi que l'adoption de ce plan au mois de mai, après avoir eu davantage d'interactions avec les pouvoirs publics, de façon à avoir un peu plus de temps pour examiner ce plan).

Voilà, Monsieur le Président, je crois que ceci conclut le résumé de la séance d'hier. Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Je pense que nous pouvons passer aux questions sur la première partie de votre rapport. La deuxième partie porte sur des points qui sont inscrits à l'ordre du jour. Donc avez-vous des questions en ce qui concerne la première partie du rapport de notre directeur général ou est-ce que nous voulons poursuivre? Eh bien, poursuivons.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

– 3.1 Sièges de l'AMA

LE PRÉSIDENT : Nous avons maintenant la question du siège de l'AMA. Vous avez entendu la recommandation qui vous est faite par le Comité exécutif. Je suis heureux de saluer ici, de vous présenter le ministre Marc Garneau du gouvernement fédéral canadien, la ministre Mme St-Pierre du gouvernement québécois et M. Bolduc de Montréal International.

M. BOLDUC : Merci. Pendant le peu de temps dont je dispose, je voudrais couvrir trois points. Tout d'abord, les espèces versées à l'AMA de façon à maintenir son bureau à Montréal, ainsi que les fonds supplémentaires accordés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, ainsi que quelques privilèges supplémentaires qui seront accordés à l'AMA au fil des dix années à venir, allant de 2021 à 2031. Depuis 2001, l'AMA a reçu des deux niveaux gouvernementaux 1,5 million de dollars, ce qui représente aujourd'hui 1,9 million en dollars canadiens indexés par an. Il est également important de relever que le Canada est le troisième contributeur au budget d'opération de l'AMA, après le Japon et les États-Unis, avec une contribution totale de 1,41 million. À l'issue des réunions de Paris, nous avons été priés de négocier avec le Comité exécutif de façon à vous présenter une nouvelle offre, qui s'articule comme suit : les deux niveaux gouvernementaux sont prêts à augmenter le financement de l'AMA de plus d'un million par an, ce qui représente 3,025 millions de 2021 à 2031. Ceci représente une augmentation de 50 %. Les contributions gouvernementales à l'AMA, sur dix ans, représenteront un montant total de 35 millions de dollars. Ces augmentations sont conditionnées aux contributions annuelles et au développement des activités de l'AMA. Le financement gouvernemental sera en proportion de l'expansion actuelle. Vous savez sans doute que nous allons également verser une contribution supplémentaire d'un million de dollars par le gouvernement du Québec pour cofinancer un travail de recherche avec l'AMA. Ceci aura lieu en collaboration avec le scientifique-chef du Canada et ce million de dollars couvre une période de dix ans également.

Voyons maintenant quelques-uns des avantages. Comme vous le savez sans doute, l'AMA ne paie pas d'impôts municipaux à la Ville de Montréal et bénéficie d'une protection des informations personnelles ainsi que d'une priorité pour les permis de travail. Pour ce qui est du personnel, ceux qui sont considérés comme des expatriés ne paient pas d'impôts sur le revenu. Ils ont accès aux soins de santé, à l'enseignement en anglais, conformément aux sommes payées par les Canadiens locaux, ainsi qu'aux bénéfices sociaux et à un accès rapide au permis de conduire. Certains des avantages supplémentaires que nous avons décidé d'accorder : le principal étant de vous rencontrer une fois l'an, avec le Comité exécutif, de façon à nous assurer que toutes ces compréhensions qui règnent entre

gouvernements et AMA s'articulent de façon favorable sur les dix ans à venir. Par ailleurs, nous avons dûment entendu le message relatif à l'importance de l'immunité par rapport aux poursuites juridiques au Québec et dans ce sens, avant Noël encore, un projet de loi spéciale sera déposé en ce qui concerne l'immunité par rapport à toute action juridique découlant de décisions antidopage.

Par ailleurs, nous allons également prévoir un guichet unique pour ce qui est de l'immigration. Un représentant régional sera présent à Montréal et sera en contact avec Montréal International, tandis que le gouvernement fédéral compte également mettre en œuvre un comité chargé de s'occuper du soutien aux lanceurs d'alerte, tel que demandé par l'AMA. Voilà, je pense que ceci fait le tour de ce que le Québec et le gouvernement canadien offrent à l'AMA. Sans plus attendre, je passe la parole au ministre Garneau.

M. GARNEAU : Bonjour, c'est un vrai plaisir d'être ici devant vous, le Conseil de fondation, pour vous présenter d'autres arguments supplémentaires en faveur de maintenir le quartier général de l'AMA pour les dix prochaines années, à partir de 2021. C'est la première fois que je m'adresse à votre organe; j'étais déjà à Paris devant l'EXCO. Je ne vais pas répéter ce que mon collègue a déjà dit, mais je peux vous dire que nous avons œuvré de façon acharnée afin de vous préparer une offre améliorée, pour la période de 2021 jusqu'en 2031. Nous pensons que c'est important, pour l'AMA et son siège, de recevoir une offre qui offre de la stabilité. Quelques commentaires : tout d'abord, le Canada a est très fier d'être le pays qui accueille le quartier général de l'AMA depuis 2001. Nous avons toujours été des supporters très fidèles des principes que défend l'AMA et nous estimons que le Canada a toujours été dans le groupe du peloton en tête. Je crois que depuis dix-sept ans, tout a très bien fonctionné. La preuve à l'appui est évidente pour les personnes qui suivent le travail de l'AMA, qui est une organisation extrêmement professionnelle, pendant ces dix-sept ans, qui ont été évolutionnaires. Dans ce domaine de la lutte contre le dopage, le Canada a toujours très, très bien réagi, pendant tout ce temps. Comme vous le savez, nous faisons bien sûr une forte promotion du mouvement olympique. Nous avons eu l'honneur d'accueillir trois éditions des Jeux olympiques dans notre pays. Un point très important pour l'AMA est le fait d'avoir accès à un personnel très qualifié à Montréal. Cela doit être un point fort dont on tient compte lorsqu'on prend une décision. Le Canada est également un grand financier de l'AMA depuis toutes ces années. Pour nous, la stabilité du quartier général de l'AMA est une chose qui nous tient à cœur, surtout à un moment difficile de cette lutte contre le dopage.

Donc Montréal, le Québec et le Canada désirent fervemment garder le quartier général de l'AMA au Canada. Nous sommes fiers, nous sommes ravis d'être l'hôte de l'AMA. Tout a très bien fonctionné jusqu'à présent et c'est important à long terme pour le Canada, pour Montréal de vous garder chez nous. Tout ce que je viens de vous expliquer souligne, je crois, notre engagement; souligne que nous prenons cela tous ici très au sérieux et j'espère que vous allez décider en notre faveur. Merci beaucoup de votre attention.

MME. ST. PIERRE : Bonjour, je suis Christine St-Pierre, je suis ministre des Relations internationales pour le gouvernement du Québec. Je suis ici pour vous parler au nom du gouvernement du Québec. Je voudrais que vous sachiez que le gouvernement du Québec est fier de soutenir l'Agence mondiale antidopage dans l'accomplissement de son mandat. Personne ne nie que c'est une grande tâche. Des changements récents au mandat de l'AMA indiquent qu'une détermination politique est nécessaire, ainsi que des ressources substantielles, afin de pouvoir agir, et ceci dans bien des domaines. Pour la détermination politique, le gouvernement du Québec reconnaît les défis juridiques qui existent et nous

allons soumettre au parlement du Québec la demande d'une législation spéciale qui protège l'AMA contre les défis qui sont lancés contre ses décisions dans le domaine de la lutte contre le dopage.

Deuxièmement, des ressources substantielles sont nécessaires. Le gouvernement du Québec réaffirme son engagement d'aider l'AMA dans toutes ses possibilités d'aider l'AMA. Les gouvernements du Québec et du Canada vont ficeler un paquet financier en faveur de l'AMA. Montréal va également offrir de l'aide dans le domaine de la recherche scientifique. Donc, nous sommes ravis de vous annoncer que le bureau de l'officiel en chef en matière scientifique va contribuer à cette lutte contre le dopage. Et grâce à ce partenariat, on aura accès à un financement conjoint, dans tous ces domaines scientifiques.

Comme je l'ai dit auparavant, notre ville a toujours été et continuera à aider l'AMA à se promouvoir et à grandir. Donc maintenir le siège à Montréal ne garantira pas uniquement son succès, mais va également aider à conserver toute votre expertise et votre indépendance. Nous sommes ravis de voir que l'AMA a des plans pour son extension. Le gouvernement du Québec a toujours soutenu cette extension d'organisations internationales sur son territoire, aujourd'hui ainsi que dans le futur. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Merci, Madame la Ministre, de votre présentation. Vous avez vu que notre Comité exécutif a examiné la question, surtout la question de la renégociation de l'accord avec la Ville de Montréal et le Canada, qui les deux ont toujours été de très bons hôtes; nous savons qu'ils souhaitent continuer à être des bons hôtes. Est-ce que vous pouvez appuyer cette offre de la part de la Ville de Montréal et du Canada? Merci.

M. MUYTERS : D'abord, je voudrais vous remercier de cette présentation très claire et des remarques faites par la ministre. Dans le contexte, cette offre est très, très généreuse. Au nom des gouvernements et des autorités publiques, nous voulons exprimer notre volonté d'accepter cette offre.

M. KEJVAL : Oui, nous sommes également en faveur de cette offre et merci beaucoup d'avoir fait ces efforts de doubler les contributions. J'aimerais aussi vous expliquer un peu plus dans les détails la façon dont les recettes ont grandi ces quinze dernières années, c'est-à-dire ont doublé. Nous sommes satisfaits de cette décision de revoir la situation après cinq ans, surtout en ce qui concerne la fiscalité. Merci.

M. GENDALL : Je ne veux pas prolonger cette conversation. Est-ce qu'on peut nous dire clairement que cette offre que nous acceptons est pour une période de dix ans et non pas pour cinq ans à revoir et à réviser après cinq ans?

Je confirme, dit LE PRÉSIDENT. Francesco, Monsieur Ricci Bitti?

M. RICCI BITTI : Non, on ne va pas gaspiller le temps, mais je dois répéter ce qu'on a dit hier. Bien sûr, on remercie Montréal de cette généreuse augmentation, mais il ne faut pas oublier qu'il faut aussi renforcer le bureau régional d'Europe, puisque celui-ci se trouve en proximité d'un très grand nombre d'organisations sportives en Europe.

LE PRÉSIDENT : Oui, merci Francesco. J'ai vu hier un modèle de ce bureau qui sera agrandi à Lausanne, donc ce n'est pas oublié comme point.

Merci beaucoup. Est-ce que je peux féliciter le ministre Garneau, Mme Saint-Pierre et M. Bolduc de leurs présentations? Merci d'avoir été de si bons hôtes jusqu'à présent. On

espère que vous allez continuer dans cette veine. Je peux vous dire que nous sommes ravis de cette décision, car cela nous donne la sécurité et la certitude dans un monde qui est très incertain.

DÉCISION

La proposition de Montréal International concernant le siège de l'AMA est approuvée.

– **3.2 Mises à jour de la voie à suivre (novembre 2016)**

3.2.1 Groupe de travail sur la gouvernance

M. MAHARAJ : Je voudrais remercier tous ceux qui nous ont aidés dans le travail. Personnellement, je suis venu au sport grâce à l'armée. Pour quiconque ayant des liens avec l'armée, ce fut un honneur d'être à Jung-gu, lieu de naissance de l'amiral Yi Sun-sin.

Je vais vous donner une vue générale du travail du groupe de travail, où nous en sommes et une prévision des résultats. Nous nous sommes réunis trois fois déjà et je vais essayer de vous montrer le plus grand dénominateur des résultats. Je travaille aux Nations Unies souvent et je peux vous dire que nous avons pu réunir toutes les parties prenantes autour de la table. Le plus grand défi de notre groupe de travail est justement précisément celui-là : d'avoir tous les représentants du monde sportif, toutes les parties prenantes qui participent à cette négociation, pour tenir compte de toutes les demandes exigeantes est justifié.

Nous avons commencé notre travail, déterminé d'examiner la structure et l'architecture de l'AMA comme organisation et ensuite de donner de la matière à cette structure, qui est la plus appropriée pour l'AMA et sa mission. Nous voulions vraiment trouver la forme la plus appropriée de l'AMA par consensus, pour ensuite vous ficeler un paquet de propositions en 2018. Je suis reconnaissant envers les membres du groupe de travail, qui nous ont beaucoup aidés à rendre cela possible.

Alors, commençons par le Conseil de fondation. Quels sont les objectifs du groupe? On a estimé que le Conseil de fondation est l'organe qui reste central, l'organe qui prend les décisions ultimes à l'AMA. Le travail du Conseil de Fondation doit se focaliser sur ses délibérations et trouver une conciliation entre toutes les parties prenantes, fixer des objectifs pour l'AMA et le mouvement de la lutte contre le dopage, qui soient acceptés par toutes les parties prenantes. Mais le Conseil de fondation doit avoir les outils et les capacités afin de remplir sa mission. Il doit être le gardien également du financement et des fonds qui sont mis à la disposition de l'organisation dans son travail et dans l'accomplissement de sa mission.

Pour ce qui est des fonctions du Conseil de fondation, il y a bien sûr les obligations juridiques qui sont incontournables. En tant que fondation de droit suisse, le Conseil de fondation a des responsabilités et des obligations à respecter qui sont la prérogative, bien sûr, de ce Conseil de fondation. Le Conseil doit également avoir un rôle critique et essentiel de supervision et de surveillance; élection du Comité exécutif, lui imposer de rendre compte de ses activités... Afin de mieux atteindre les objectifs de base et d'être redevable au mouvement sportif, le Conseil de fondation doit refocaliser son attention sur les activités de base et veiller à ce que l'organisation remplisse effectivement sa mission, tout en rendant compte de toutes ses activités. Il y a sans doute d'autres aspects où l'on a encore

des discussions et on ne sait pas s'il y aura un consensus. Par exemple, est-ce que le Conseil de fondation doit aussi amener en son sein d'autres groupes représentatifs (les organisations nationales antidopage [ONAD], le mouvement paralympique, le sport professionnel); des organisations qui ne sont pas encore représentées au Conseil de fondation, mais qui sont essentielles dans le mouvement olympique. Donc, agrandir la base qui amène une légitimation à l'organisation? C'est une question. Mais on a une préoccupation. En augmentant le nombre de membres au Conseil de fondation, l'organe deviendra trop lourd et ne pourra plus se charger de sa mission de façon efficace. La discussion continue encore. On a le sentiment que le consensus n'est pas encore atteint, en tout cas pas un consensus de deux tiers de la majorité, nécessaire pour modifier les statuts de l'organisation, donc de l'AMA, c'est-à-dire changer la composition du conseil de fondation.

Pour les mandats, pour garantir le renouvellement et l'activité de l'organisation, le mandat ne devrait pas dépasser trois ans et il ne devrait pas y avoir plus de trois mandats consécutifs pour chaque membre. L'introduction d'une telle limitation de mandats devrait être graduée ou échelonnée, afin de garantir une continuité et de ne pas mettre en danger la stabilité de l'organisation. Si le travail du Conseil de fondation peut être rendu plus efficace, on pourrait même envisager une réduction du nombre de réunions à une réunion par année, mais le Conseil de fondation pourrait avoir le pouvoir, l'autorité d'ajouter une réunion supplémentaire, s'il l'estime nécessaire.

Là, j'ai parlé plus tôt sur la manière de fonctionner, plutôt que sur la structure et la composition. Le groupe de travail a souhaité faire cette révision de la base vers le haut, vers la pointe. Là, on aimerait également examiner les affaires dont le Conseil de fondation s'occupe; quelles sont les procédures appliquées à ses discussions, comment les politiques sont élaborées, quel est le suivi et la redevabilité, comment le Conseil de fondation rend compte (développement et surveillance à l'interne)?. Lors de notre prochaine réunion, nous allons faire la tentative d'examiner tous ces points que je viens d'énumérer, mais c'est tout à fait indépendant de la composition du Conseil de fondation et de quels groupes sont représentés.

Pour se tourner vers le Comité exécutif : si le Conseil de fondation fixe le mandat et l'objectif de l'organisation, le Comité exécutif devrait se focaliser sur atteindre ces objectifs fixés par le Conseil. C'est ce que fait un conseil d'administration d'une entreprise du secteur privé. Donc c'est un groupe plus petit et plus agile. Il a donc la capacité de s'occuper de la gestion de l'organisation et d'un grand nombre de décisions qui ont un impact sur la satisfaction des objectifs et n'aurait pas le même travail qu'un Conseil de fondation qui est plus représentatif. Est-ce que le Comité devrait être complètement indépendant et les membres, choisis pour leurs capacités et leurs compétences? Ou est-ce qu'ils seraient choisis d'une autre manière? Là, le groupe a estimé que le comité devrait rester hybride, étant représentatif des parties prenantes, mais que les individus venant de ces groupes seraient choisis tout d'abord pour leurs compétences. C'est une question qui évolue, mais il y avait une réticence que les responsabilités ne devraient pas être complètement focalisées au sein du Comité exécutif, mais le Comité exécutif devrait avoir comme membres des personnes qui ont des compétences, des capacités qui aident l'organisation. On recommanderait un mandat de trois ans, avec une limitation de trois mandats au plus. Donc le travail du Comité exécutif est de mettre en exergue les stratégies fixées par le Conseil. Continuer à avoir un rôle critique également, dans le ton éthique à donner à l'organisation.

Quelles sont les questions qui restent encore à discuter, puisqu'il n'y a pas encore eu de consensus? Elles concernent le chevauchement entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Pour autant que la composition du Comité exécutif n'est pas modifiée, on peut associer d'autres groupes en acceptant des observateurs. C'est vraiment le sujet principal dont nous allons parler lors de notre prochaine réunion. Ce que je dis, ce n'est pas une recommandation, mais simplement une réflexion de l'état des discussions de notre dernière réunion (et celle d'ajouter comme membre du Comité exécutif le président de la Commission des athlètes de l'AMA, avec une représentation égale du mouvement sportif, des autorités publiques). Un président, un vice-président, en garantissant également une représentation géographique ou continentale. Donc en tout il y aurait cinq sièges pour chacun de ces groupes représentatifs au sein du Comité exécutif.

On a également étudié la question de la création d'une commission de nomination. Cette commission aurait la responsabilité de faire des recommandations pour les postes de président et de vice-président, en examinant des candidats venus des deux groupes (sports et autorités publiques) et également de faire des propositions concernant des candidats aux postes de président des comités permanents. La commission de nomination ne serait pas un recruteur, mais vérifierait les candidats qui seraient choisis à être membres de ces organes. Il faut avoir un mécanisme qui garantit la probité des candidats à ces postes très importants. Donc, ces candidats devraient rehausser l'image de l'organisation, plutôt que vice-versa. Si cette recommandation est faite par le groupe de travail et approuvée par le Conseil de fondation, on pourrait faire fonctionner cette commission de nomination pour le prochain mandat de l'AMA.

L'autre proposition est de créer une commission d'éthique, qui pourrait jouer un rôle de soutien également. Dans ce domaine de nomination et de vérification de candidatures, l'AMA est une organisation qui a besoin de trouver des candidats avec les bonnes compétences et le bon caractère à occuper ces postes importants. La décision concernant la présidence et la vice-présidence resterait entre les mains du Conseil de fondation et la commission d'éthique ne ferait que des recommandations après vérification des candidatures. Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais le processus de nomination serait très facile et clair et connu par toute personne qui a eu affaire au recrutement d'officiels d'une organisation.

Le processus de vérification serait très simple. Les candidatures à tous les postes seraient vérifiées pour trouver des conflits d'intérêts (le cas échéant), qui pourraient réduire la capacité du candidat de remplir son mandat. Ces informations seraient présentées soit au Comité exécutif, soit au Conseil de fondation. Structure et étapes de la commission de nomination : cinq membres (un président indépendant, deux représentants pour le sport et les autorités publiques et deux membres indépendants qui seraient recrutés de l'extérieur de l'AMA).

Pour la présidence et la vice-présidence, vous ne serez pas surpris d'entendre que ces deux personnages les plus visibles de l'organisation doivent personnifier l'organisation et qui également sont les plus critiqués, les plus exposés au public, aux médias. Il est donc important que comme organisation nous ayons des candidats qui rehaussent l'image de l'organisation, plutôt que le contraire. Des candidats qui ont le caractère, les compétences et les capacités, tel que les mandats de l'organisation puissent être atteints dans un environnement assez hostile. Nous avons été très, très heureux des personnes qui ont occupé ces postes par le passé, mais nous ne pouvons pas toujours compter sur cette

même chance. Ce sont des qualités qu'il faut retrouver dans nos officiels qui occupent les postes de président et de vice-président.

Nous sommes également d'avis que le président et le vice-président soient soumis à des mesures de vérification fermes, de façon à ce qu'ils puissent diriger l'organisation et que l'organisation puisse leur faire confiance au niveau des règles. Ce travail ne vous surprendra pas. Les rôles de président et de vice-président ne sont pas modifiés de façon radicale. Nous avons, ceci étant, identifié une nécessité de faire la différence entre la direction et les opérations, étant donné que ceci est difficile à établir. Nous sommes en effet d'avis que la question des communications entre président et vice-président d'une part, ainsi que le directeur général (DG) de l'autre part doivent être davantage précisés. Il est facile de dire que le président et le vice-président sont la voix de l'organisation en matière de gouvernance et que le DG est la voix de l'organisation en matière d'opération et de gestion, mais cette différence ne fonctionne pas en temps de crise. Souvent, il est donc nécessaire d'avoir des réponses immédiates, en cas de besoin.

Nous estimons que la considération la plus importante pour le président et le vice-président est leur indépendance. Il nous faut, en effet, des processus qui garantissent l'indépendance des deux, non seulement sur le fond, mais également l'indépendance sur la forme. Nous avons établi le début d'une définition de ce qu'est l'indépendance, étant donné que tout un chacun peut, bien sûr, accepter qu'il nous faille des agents indépendants; ils peuvent être en désaccord en ce qui concerne l'indépendance, notamment des domaines spécialisés tels que le sport ou l'antidopage, où l'expérience et les aptitudes sont très importantes, mais celles-ci ne sont nécessaires qu'en matière d'implication de l'organisation dans le contexte du mouvement antidopage. Ceci étant posé, la définition de l'indépendance pour choisir ces agents est le fait de personnes qui n'ont pas de position rémunérée et qui n'ont aucun devoir judiciaire vis-à-vis d'un État, d'une organisation sportive, d'une législature ou d'une institution antidopage.

Nous discutons également d'une exigence selon laquelle ce standard d'indépendance s'applique non seulement à ceux qui servent à ce titre, mais également aux candidats et que cette exigence soit étendue de façon à ce qu'ils ne puissent pas occuper une telle fonction pour un certain laps de temps avant de se porter candidat.

Pour ce qui est de la durée des mandats, cela pose quelques questions. Tout d'abord, nous sommes d'avis que si nous demandons beaucoup à nos agents, notamment au président, nous pouvons leur demander d'abandonner des rôles potentiels dans d'autres organisations. À telle enseigne que l'AMA est responsable d'atténuer les pertes qu'ils sont susceptibles d'encourir. De ce fait, nous discutons d'une rémunération modeste au sein même des structures et des paramètres du droit suisse pour la présidence. Nous sommes également d'avis qu'il faut limiter les mandats des présidents et des vice-présidents. Encore une fois, nous discutons des mandats de trois ans ainsi que des limites de trois mandats consécutifs. La question de savoir si la présidence doit être en alternance entre État et sport a fait objet d'un débat approfondi. Je pense ici qu'un grand nombre de personnes estiment qu'il fallait abolir cette alternance, de façon à ce que l'AMA puisse choisir dans un grand nombre de candidats, qui ne dépendent pas d'un mandat ou d'un autre. Ceci étant, ce travail n'a pas encore obtenu de consensus et n'a pas permis de dégager une majorité des tiers au Conseil de fondation. Donc, par conséquent, notre position de travail est que l'alternance de la présidence entre États et milieux sportifs sera à maintenir, mais qu'il faille également faire en sorte que le président et le vice-président viennent de mandats différents.

Une autre recommandation ferme est que le président et le vice-président, si possible, soient d'un sexe différent et viennent d'une région différente. L'AMA, bien entendu, sait qu'il n'est pas possible de légiférer à cet égard. Sur le plan de l'éthique, et c'est là le point le plus important pour une organisation telle que l'AMA, si l'AMA veut projeter un sens d'éthique dans le système sportif international, l'AMA doit également intégrer ces normes éthiques. De ce fait, nous sommes en train de discuter de la création d'un nouveau comité d'éthique susceptible de créer un code d'éthique fort pour l'organisation en tant que telle. Je souligne ici que le code d'éthique sera un code de conduite séparé par rapport au Code mondial antidopage. Le potentiel de la création d'un agent de conformité permettra également à l'AMA d'éviter tout litige d'ordre éthique pour le comité d'éthique. Nos discussions ont porté sur un conseil au Comité exécutif en matière de violence; enquêter et imposer, le cas échéant, des sanctions là où il s'avère qu'il y a eu transgression au code de conduite, bien entendu. Pour satisfaire aux exigences de la justice, de telles sanctions ou décisions doivent être soumises à un processus extérieur. C'est pourquoi nous avons discuté du Tribunal arbitral du sport (TAS), qui sera ainsi l'organe compétent en la matière.

Pour les structures et opérations du comité d'éthique, le modèle dont nous avons discuté comporte des panels d'une à trois personnes, qui prennent connaissance du comité d'audit et qui restent indépendantes, de façon à pouvoir, en toute indépendance, appliquer le Code de conduite. Le rôle de l'agent de conformité, si le comité d'éthique identifie des violations au Code, sera de conseiller, de façon à éviter toute violation du Code. Il s'agira donc d'un exercice de prévention, plutôt que d'un rôle correctif. À ce stade, permettez-moi de dire que les discussions ont été favorables en faveur de l'idée de création de ces organes. Ceci étant, il y a eu pas mal de préoccupations quant aux coûts impliqués par une telle instance. Nous savons que pour être efficace, un comité d'éthique doit être indépendant et pour être vraiment indépendant, il y a pas mal de coûts impliqués, puisque nous avons une nouvelle architecture. Nous avons suggéré des moyens, de façon à réduire au minimum les coûts supplémentaires, mais ces coûts ne seront pas à un niveau zéro. Entre maintenant et la prochaine réunion, nous allons donc essayer de procéder à une analyse des coûts financiers pour la création d'un tel organe. Qu'il soit d'un coût élevé ou pas, ceci permettra au Comité exécutif et au Conseil de fondation de décider quant aux avantages par rapport aux coûts. En prenant une telle décision, le facteur déterminant sera si nous pouvons ensemble parvenir à ces standards à un coût gérable et acceptable.

Enfin, pour ce qui est de l'intégration des athlètes, nous commencerons par dire que le premier principe doit être, en tant que groupe de travail, que nous admettons que les athlètes sont au cœur de ce que nous faisons. Tout un chacun bien sûr l'affirme, mais tout un chacun ne le vit pas. La raison de cette existence n'est pas due au fait que nous sommes ici pour appliquer un autre ensemble de règles (les règles antidopage ne sont pas comme les règles de l'*Offside* en football, règle qui est arbitraire). Le dopage, en effet, représente une structure qui doit montrer le fait que le dopage est une violation des droits de l'homme fondamentaux. Plus tard, nous discuterons du dopage dans certaines juridictions et les membres du groupe de travail sont unanimes pour dire que le dopage est bien une violation des droits de l'homme, une violation des athlètes qui sont exclus des compétitions étant donné qu'ils ont refusé de tricher. C'est une insulte vis-à-vis des athlètes qui, à la fin de leur carrière d'athlètes, vivent dans la crainte, étant donné que leur organisme vit dans une situation dangereuse. Le principe doit faire en sorte que les tests soient une mesure visant à protéger les athlètes intègres. Pour ce qui est du consensus, nous avons discuté une augmentation de la représentation des athlètes d'un siège au Comité exécutif et nous avons invité le Comité d'athlètes à faire des propositions au groupe de travail, en vue de

notre prochaine réunion, de façon à voir comment on peut assurer une communication plus efficace avec les athlètes.

Il existe des questions ouvertes, que nous avons creusées en tant que groupe de travail, mais à ce stade, il n'y a pas encore de consensus nulle part, quant au rôle [dans lequel] l'AMA peut s'engager avec des athlètes professionnels. C'est un domaine qui croît rapidement, mais les athlètes sont soumis à des règles antidopage qui ne sont pas harmonisées avec l'approche de l'AMA. Dans la mesure où l'AMA se veut être un régulateur mondial, l'AMA doit s'engager avec ses athlètes, mais là, je n'entrevois pas de problèmes.

Quant à la question de la définition appropriée de l'athlète, tout au long de l'histoire de l'AMA, cela s'est avéré être un sujet vague. La discussion sur ce point continue, enfin la question de savoir si le mélange de représentants des athlètes appropriés est conforme à un modèle existant ou à un modèle différent. Tout ceci fait l'objet de discussions. Lorsque nous aurons demandé à la Commission des athlètes de voir la question, elle nous fera part de ses opinions à cet égard.

Nous allons tenir une autre réunion, en mars 2018, qui sera, je l'espère, notre dernière réunion. Je dirai qu'il est important de prendre autant de temps que nécessaire pour faire de bonnes recommandations au Conseil de fondation; il est tout aussi important que ce processus ne se poursuive pas à l'infini. Selon un dicton, ceux qui veulent être vertueux demain sont des gens qui n'ont pas l'intention d'être vertueux aujourd'hui. Je crois qu'en plus il nous faut être conscients du fait que plus ce processus dure dans le temps, plus le sentiment d'urgence se trouve atténué et dissipé. C'est pourquoi, en mars 2018, notre réunion sera la dernière. Les recommandations que nous ferons à ce moment-là aux membres du groupe seront présentées au Conseil de fondation et au Comité exécutif en mai 2018. À ce moment-là, il y aura des amendements statutaires en novembre 2018, suite à quoi, le 1^{er} janvier 2019, nous traduirons ceci dans les faits. Mais le travail n'est pas fait jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Les recommandations actuelles qui seront présentées seront soumises à la discrétion du groupe de travail et doivent réunir son consensus. Ces recommandations devront être présentées comme paquet et non pas comme élément unique, tout étant lié. Ce que nous ferons sur un front dépendra de ce qui se passera sur d'autres fronts. Ceci étant, je voudrais encore féliciter mes collègues du groupe de travail pour leur optimisme, pour leur dévouement à ce processus, sachant qu'il n'est pas facile — tous représentent d'autres mandants et ne sont pas libres d'exprimer leur avis personnel, que ce soit des institutions sportives ou des citoyens d'un État. Rien d'important n'est facile et j'espère que d'ici à la fin du processus, nous pourrons vous présenter un ensemble de recommandations conformes à ma présentation, ce qui vous donnera la possibilité de faire de l'AMA une institution encore plus forte dans le monde. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Akaash. J'ai toujours le sentiment que c'est là l'un des éléments les plus difficiles pour l'avenir. Merci beaucoup, Akaash, de votre présentation et de la façon dont vous avez décrit ce que nous devons faire pour aller de l'avant. Puis-je demander s'il y a de votre part des observations?

M. MUYTERS : Merci, Monsieur le Président, merci, Akaash, de votre présentation. Je suis d'accord avec vous. Nous avons des discussions difficiles au niveau du groupe de travail sur la gouvernance. Je remercie les membres du gouvernement qui ont insisté pour dire que le groupe de travail est chargé de revoir tous les aspects de la gouvernance de

l'AMA, à tous les niveaux et de façon à renforcer l'AMA, dans toute la mesure du possible. Nous avons également demandé et nous demandons que l'on mette davantage l'accent sur le fonctionnement de l'AMA au niveau inférieur des comités permanents, des sous-groupes et des représentations des parties prenantes à ce niveau. Ceci est nécessaire avant que nous puissions décider des modèles du Conseil de fondation, du Comité exécutif ou des nominations. En d'autres termes, et vous l'avez dit, Akaash, il faut mettre l'accent non seulement sur les structures, mais également sur le fonctionnement même et les processus. Je pense, de ce fait, que beaucoup de travail nous attend encore et j'ai le ferme espoir, tout comme vous, que nous pourrions aboutir au mois de mars, mais beaucoup de travail nous attend encore d'ici là. Merci.

MME. ROLDAN : Je vais parler en espagnol, avec votre permission. C'est un grand plaisir que d'être des vôtres ce matin. Avant toute chose, je voudrais remercier la présentation des progrès faits dans le groupe de travail en ce qui concerne la gouvernance de l'AMA. Ceci étant, nous mettons le doigt sur une remarque importante, à savoir que les rapports de notre représentant dans le groupe de travail expriment des problèmes importants en ce qui concerne la voie suivie par les travaux de la part des experts qui dirigent ce groupe de travail. Il convient de souligner que les gouvernements se sont dits préoccupés par le fait qu'il est impossible de prévoir des modèles de structure pour l'AMA, si la réponse à la question du pourquoi n'a pas été clairement établie. Il faut également admettre que le système ne fonctionne pas et qu'il doit de ce fait être modifié. Ceci constitue une préoccupation pour les représentants des gouvernements membres de ce groupe de travail. Les experts qui dirigent ce groupe cherchent à créer une nouvelle composition du Conseil exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, sans analyser les processus, les fonctions, les commissions et les comités de l'AMA. Ils ne se concentrent pas sur l'analyse des processus du Conseil de fondation, de l'exécutif et des groupes *ad hoc*, de façon à ce qu'à partir de là, l'on puisse définir les structures et le modèle souhaités pour mettre en place les processus. En d'autres termes, un travail d'analyse depuis la base, ce qui est en fait l'analyse des processus. À partir de là, définir les structures mêmes, de façon à garantir l'application de ces processus. Il est de ce fait important de souligner qu'il existe la possibilité selon laquelle la structure ne doit pas absolument être revue. Ce qu'il faut revoir, ce sont les procédures et les fonctions de chacune des parties de la structure. Nous savons bien que les travaux vont se poursuivre dans le cadre d'une réunion prévue pour mars prochain à Lausanne. Nous savons tout aussi bien qu'il faut souligner ces commentaires, suite aux résultats escomptés pour ce groupe de travail. Je vous remercie de votre attention.

M. POUND : Merci pour ce rapport extrêmement complet. Je vois que vous avez été fort occupés; mes félicitations pour le travail réalisé. Quelques remarques, que je sou mets à votre attention. Notamment, l'amendement au Code. La façon dont vous avez présenté les choses, ceci ne peut se faire que sur recommandation du Comité exécutif. Je crois que cela devrait permettre également au Conseil de fondation de proposer un amendement. Et je veux bien accepter les conseils du Comité exécutif, mais je ne voudrais pas que ces derniers puissent bloquer des discussions sur le sujet.

Quant à l'expansion dont vous avez parlé, de façon à recueillir également les autres intérêts, je pense que là nous avons quelque chose qui doit être géré par la direction. En mettant en œuvre une politique développée au Conseil de fondation, je ne pense pas qu'il faille étendre le Conseil de fondation inutilement, de façon à accueillir de nouvelles expertises. Je ne suis pas favorable à une réunion annuelle du Conseil de fondation, du

moins pour le proche avenir. Nous avons énormément de choses à faire. De ce fait, il est important de nous réunir de façon régulière.

Quant aux mandats consécutifs, je pense qu'on ne peut pas avoir plus de trois mandats consécutifs. Pouvez-vous sauter un mandat et vous faire réélire? Il faudrait peut-être vous en occuper également.

Mon cinquième point : une organisation couronnée de succès réussit à séparer la fonction du Conseil et la fonction de direction. Un grand nombre de Conseils estiment qu'ils sont de bons directeurs; ceci est un peu confus. J'ai la même remarque à faire sur la présidence et la vice-présidence; votre tableau montre qu'il ne peut y avoir plus de mandats consécutifs, mais vous avez parlé de trois mandats. Je pense que vous avez voulu dire deux mandats.

Pour ce qui est du dopage, qui est la violation des droits fondamentaux de l'homme, là je pense qu'il faut y réfléchir un peu plus, étant donné que si nous présentons un appel au TAS, il ne faut pas encourager un langage qui sera sans doute mal compris par l'opinion publique.

Pour ce qui est du Comité des athlètes, notre expérience a montré que la nomination de membres athlètes est excellente. Je suis d'accord qu'il va falloir mieux définir les choses de façon à ce que nous sachions de quoi nous parlons. Mais je ne trouve pas, par exemple, que les athlètes soient élus au CIO en plein Jeux olympiques, avec toute une série d'athlètes, dont certains participent à ces Jeux, soit nécessairement la meilleure des formules possibles pour choisir la personne la plus appropriée.

Un dernier commentaire, que je soumetts à votre attention : lorsque les membres siègent ici, nous venons de formations différentes, d'origines différentes et nous avons été nommés par des instances différentes, mais lorsque nous siégeons ici, je pense qu'il faut tous savoir que nous avons une responsabilité fiduciaire vis-à-vis de cette organisation. Nous ne sommes pas là uniquement pour applaudir aux organes de nomination. Merci.

MME. FUJIE : En tant que membre du groupe de travail sur la gouvernance, nous apportons notre soutien aux commentaires de mon collègue de Belgique. D'autres discussions sont nécessaires, en effet. Je vous remercie.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Sur la question générale de la gouvernance, la moitié des pouvoirs publics conseillent que les représentants de l'AMA aient convenu d'établir une plate-forme d'une seule voix en tant que mécanisme permanent, en vue d'un échange de vues efficace. Les membres gouvernementaux, suite aux problèmes antidopage urgents et en soutien à l'AMA et en soutien de notre autre partie prenante antidopage, cette plate-forme sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2018, avec un secrétariat permanent, alimenté par le Conseil de l'Europe et un rôle de présidente assumé par Madame la Vice-présidente. Merci.

M. GENDALL : L'Océanie a été représentée au groupe de travail par M. David Howman. En son nom, et au nom du gouvernement de Nouvelle-Zélande, permettez-moi de dire que nous appuyons les opinions telles qu'exprimées par le ministre de Belgique, ainsi que par les ministres de Colombie et du Japon, en ce sens qu'il nous faut nous concentrer sur un système du bas vers le haut, plutôt que l'inverse. Il faut en effet à cet égard cibler et considérer le processus de fonctionnement au niveau des structures. Et comme l'a dit

Madame la Ministre de Colombie, il ne faut pas apporter des changements, juste par souci de changement. Ces changements sont en effet nécessaires.

M. PENGILLY : Moi aussi je suis membre du groupe de travail. Je crois qu'on a déjà dit que ces réunions ont été difficiles. Je voudrais simplement souligner ici l'importance de faire en sorte que les athlètes soient dûment représentés au niveau du Conseil. Akaash a déjà exposé les raisons de cette présence. Si quelqu'un d'autre souhaite également ajouter quelque chose, je l'entendrai volontiers.

Les problèmes qui se trouvent à ce niveau se trouvent reflétés dans la situation actuelle de 50/50 entre sport et gouvernement. Et de ce fait, si en tant qu'athlète vous devrez faire preuve de votre indépendance et si vous voulez avoir la confiance des deux parties, [à savoir] que cette personne est indépendante, de ce fait il faut constituer un panel indépendant acceptable pour les deux parties, car c'est l'un des problèmes que j'ai constatés tout au long de ces réunions. En ce sens que le sport estime que le Comité des athlètes de l'AMA fait partie du gouvernement et le gouvernement estime que les athlètes appartiennent au sport, ce qui ne nous mène nulle part. Il nous faut donc un système de réflexion approfondi, de façon à constituer un tel organe, de façon à ce que tout le monde soit satisfait. En effet, il est essentiel que les athlètes siègent à l'AMA. Merci.

M. BAUMANN : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier ici Akaash et le groupe de travail, pour un excellent travail très complet, qui passe en revue un grand nombre de sujets. Je voudrais également partager les opinions telles qu'exprimées par les pouvoirs publics, en ce sens qu'il faudrait davantage cibler un système du bas vers le haut plutôt que d'apporter des modifications. Ceci appelle quelques commentaires de ma part. L'ADN de l'AMA est qu'il s'agit d'un partenariat moitié-moitié entre pouvoirs publics et mouvement sportif. Je crois que ceci devrait rester en place. Il faut que cela fonctionne. Comme Dick l'a dit, nous avons une responsabilité fiduciaire à cet égard. En effet, nous venons de quelque part, mais au bout du compte, nous sommes là en tant que membres du Conseil de fondation de l'AMA et nous devons faire en sorte de faire de notre mieux dans l'intérêt de l'AMA. Ceci étant posé, je pense que vouloir envisager d'inclure d'autres parties prenantes au Conseil de fondation m'apparaît être tout à fait faux. Je crois qu'il doit appartenir à la direction de faire en sorte de voir si cela est nécessaire. S'il nous faut des représentations des ONAD, etc., ainsi que des FI séparées, tout ceci finira par créer une situation des plus confuses. Nous ne saurons plus qui nous sommes et ce que nous défendons.

Deuxièmement, je me sens mal à l'aise, lorsqu'il s'agit d'inclure (en raison de ce souhait d'indépendance), d'inclure les présidents des comités permanents dans le Comité exécutif. Je ne sais pas si nous pouvons qualifier ces présidents quant à leur indépendance, eu égard au fait qu'ils ont été nommés et à comment ils travaillent. Si nous voulons l'indépendance, celle-ci doit être assurée depuis l'extérieur. Il n'y a personne d'indépendant, puisqu'au bout du compte, nous sommes tous, d'une façon ou d'une autre, impliqués dans quelque chose. Nous couvrons le monde, au sein de cette salle.

Mon troisième point aura trait à la présidence et à la vice-présidence. Certains changements, en effet, ont été discutés, quant à la fin de leur travail dans leurs rôles respectifs en tant que ministre ou représentant gouvernemental, etc. Je pense que si ce Conseil de fondation doit agir, il faut mettre ceci en œuvre progressivement. Il ne faut pas travailler dans la hâte, en vue des prochaines élections. Tout ceci, à mon avis, devrait permettre de prendre son temps, de réfléchir, de façon à ne pas mettre quelqu'un de côté

d'un jour à l'autre, en raison de l'opinion du groupe de travail de la gouvernance. Ce changement doit être apporté de façon progressive.

Dans ce même contexte, j'ai entendu parler des délais. Il y aura une réunion, des questions seront soulevées, ensuite il nous faut mettre en œuvre des changements dès le 1^{er} janvier de 2019. Là, je dois dire qu'il faudrait être prudents. Nous devons veiller à avoir un débat approfondi sur un grand nombre de ces sujets au niveau de l'exécutif et du Conseil de fondation, de façon à ce qu'au bout du compte, il nous faille plus qu'une réunion.

LE PRÉSIDENT : Merci Patrick. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole? Je ne vais pas vous demander de répondre à toutes ces propositions, Akaash, car ces propositions ou certaines d'entre elles devraient être soumises au groupe de travail à sa prochaine réunion (et même ses prochaines réunions), mais peut-être une réaction générale de comment vous allez gérer tout ceci, avant de continuer?

M. MAHARAJ : Merci, Monsieur le Président. Plusieurs propositions ont été faites, pour des sujets discutés par le groupe de travail (élection des athlètes, amendements au Code, etc.) et nous allons certainement en discuter, de toutes ces propositions.

Pour ce qui est des mandats consécutifs, j'ai effectivement dit trois, mais c'est deux mandats consécutifs pour la présidence et la vice-présidence. Pour savoir si on doit attendre la période d'un mandat avant de pouvoir se représenter à l'élection, ça reste à discuter. Sur les processus (est-ce qu'il faut aller vers le haut ou vers le bas dans cette discussion?), c'est certainement un point-clé pour le groupe de travail. En fait, certains membres du groupe de travail ont dit au début de nos travaux, au début de la première de nos trois réunions, de voir l'architecture générale, la structure générale de l'AMA. Je parle au nom de mes collègues. Si on arrivait à la conclusion que la structure était bonne, on pourrait poursuivre. Mais d'autres ici semblent dire qu'il faudrait examiner le bas vers le haut. Ensuite, décider s'il faut adapter la structure, afin de mieux servir les objectifs.

Je suis le modérateur de toute cette discussion et de ce processus. Il est important de choisir une méthode et de la suivre et de ne pas la changer au milieu des travaux, en cours de route. On espère pouvoir présenter un paquet de recommandations qui satisfont à tous les membres du groupe de travail. Je crois que c'est de la nature humaine de dire que les personnes qui sont membres du Conseil de fondation se préoccupent plus des groupes qui ne sont pas représentés au Conseil de fondation. Il est difficile de réconcilier les désirs et les objectifs qui sont opposés les uns aux autres, mais il faut concilier ces extrêmes dans l'intérêt du bien commun.

Dick a posé une question et je voudrais répondre à cela. Un organe qui fonctionne bien doit être composé de personnes qui sont là, qui servent l'organisation et non pas le groupe qu'elles représentent. Cela doit figurer dans les premiers paragraphes de statuts. Mais la plupart des personnes et des personnes qui sont ici autour de la table sont formées par l'organisation qui les a expédiées et qui les a détachées à servir l'organisation, que l'organisation qu'elles servent. Très souvent, on dit ici « bien on ne parle pas au nom de l'AMA, mais plutôt au nom de l'organisation qu'on représente ». Ça, c'est un fait de la vie. Alors est-ce qu'il est possible de garder le *statu quo*? Est-ce que l'AMA peut poursuivre ses travaux sans changement structurel, simplement en adaptant les processus? Ça, c'est une décision à prendre par l'AMA, par le Conseil de fondation. Mais tenez compte du point suivant : le Conseil de fondation a créé le groupe de travail et je pense qu'il y avait des raisons qui justifiaient cette décision. Alors c'est à vous de décider ce que vous voulez

choisir. Pourquoi avez-vous créé le groupe de travail? Pourquoi pensez-vous qu'il était nécessaire d'avoir un groupe de travail qui se penche sur ces questions? Et est-ce que le groupe de travail va présenter des recommandations qui sont en ligne avec vos souhaits?

Quel que soit le mandat sur papier du groupe de travail, la réalité psychologique et politique veut que le souhait soit né dans une situation de crise, dans un environnement de dopage étatique en Russie, mais ceci nous influence, influence notre environnement. Mais si le groupe de travail ne peut pas répondre à cette question, cette question doit être trouvée ailleurs. Mais le groupe de travail est influencé par son environnement. Je crois que le groupe de travail a bien réussi, remarquablement bien réussi à remplir son mandat. Nous nous sentons très frustrés par le fait qu'il est difficile de trouver une organisation internationale qui peut prononcer des idées, des principes d'un haut niveau, suivis par des faits. Je pense que c'est pour cette raison que nous passons tellement de temps à [nous] décider de parler de la Russie. C'est parce que l'AMA est une organisation internationale qui essaie de servir et de réaliser le rêve le plus ancien de l'humanité; c'est de créer un monde idéal où les impuissants ont aussi leur mot à dire. Je crois que c'est une partie de notre travail. En examinant les structures et la mission de cette organisation, nous voulons faire des recommandations pour que l'organisation puisse mieux travailler et ainsi créer un monde meilleur.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Akaash. Et bien dans la pratique, j'estime qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, beaucoup de travail à faire. Je suis très reconnaissant de la qualité de votre présentation et surtout de la rigueur intellectuelle que vous apportez au travail du groupe. Et j'espère que nous allons pouvoir choisir parmi certaines options. Alors bonne chance pour les travaux que vous allez poursuivre, surtout lors de votre prochaine réunion au mois de mars à Lausanne.

DÉCISION

La mise à jour du groupe de travail gouvernemental est notée.

3.2.2 Groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires

LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer au deuxième point de la marche à suivre. C'est le groupe de travail de l'accréditation des laboratoires, présidé par le professeur Erdener, qui va vous présenter un peu la situation actuelle.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Chers amis, je suis ravi de pouvoir vous dire que le groupe de travail que je préside, sur l'accréditation des laboratoires, a conclu ses travaux. Plusieurs recommandations de ce groupe seront présentées à ce Conseil de fondation pour approbation. Nous pensons que si ces recommandations sont approuvées, elles représenteront un pas en avant important dans l'harmonisation des normes et des pratiques dans les laboratoires. Toutefois, il ne faut pas oublier que même si le groupe de travail a été très prudent en ce qui concerne les coûts supplémentaires que ces recommandations susciteront, il est évident que ces exigences supplémentaires que doivent remplir les laboratoires accrédités par l'AMA et par l'AMA elle-même vont générer d'autres coûts supplémentaires, même limités. Les recommandations ont été envoyées avant rédaction pour consultation et examinées encore une fois par le groupe de travail avant de les présenter. Richard Young, un avocat avec une très grande réputation dans la lutte contre le dopage (et qui est membre de ce groupe) va présenter les conclusions et les recommandations au Conseil de fondation. Notre directeur, Olivier

Rabin, va également vous parler brièvement du processus que le groupe de travail a suivi dans ce travail. Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais donner la parole à Olivier Rabin.

LE PRÉSIDENT : Merci. Oui, à la fin de ces discussions, il vous sera demandé d'approuver cette politique, dit le Président.

LE DR RABIN : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Le groupe de travail a été créé il y a un an et la composition a également été acceptée à Glasgow. Le groupe s'est réuni en janvier 2017 et encore une fois au mois de mars 2017 à Lausanne. Il y a eu des conférences téléphoniques, qui ont eu lieu en juillet pour le travail des documents de base, qui ont ensuite été envoyés en consultation en août et en septembre à toutes les parties prenantes. Pour votre information, les projets de recommandation ont également été présentés au Conseil de fondation au mois de mai et au Comité exécutif, y compris au groupe de travail et groupe d'experts des laboratoires au mois de juin. La consultation a été très large, on a reçu 89 recommandations de 28 organisations. Ces recommandations étaient intégrées par Richard Young dans un document qui a ensuite été envoyé aux membres du groupe de travail; [elles sont] approuvées et sont soumises aujourd'hui. Nous avons compris hier que l'Europe souhaite encore faire des commentaires à propos de ce document, donc nous avons décidé de voir avec les représentants de l'Europe si on peut intégrer ces commentaires dans un document définitif et final qui sera aussi envoyé à toutes les parties prenantes.

M. YOUNG : Oui, je vais vous parler maintenant de la substance de nos discussions et de nos recommandations. Permettez-moi de commencer en disant que nous avons un très bon système d'accréditation de laboratoires à l'AMA. Donc les laboratoires sont exigés de remplir des exigences les plus élevées dans le domaine médical. Nous souhaitons améliorer encore le système et c'était l'objet de notre discussion. On a focalisé notre attention sur quatre domaines. D'abord, l'écart qui existe en permanence entre les meilleurs laboratoires et les autres. Deuxièmement, l'inégalité de la distribution géographique des laboratoires. Troisièmement, le problème de corruption potentielle ou d'influence induite. Quatrièmement : comment rendre meilleur le système d'accréditation des laboratoires de l'AMA.

Permettez-moi donc de me tourner vers cette première question de l'écart en performance entre les laboratoires. En fait, d'après ce que disent les parties prenantes, c'était le problème le plus important dont il fallait s'occuper. Il est primordial de résoudre ce problème avant de même aborder les trois autres sujets. Les laboratoires peuvent avoir des appareillages excellents de nos jours et grâce à l'expertise aussi des experts, détecter des seuils minimales de dopage. Il n'est donc pas surprenant de voir que certains laboratoires vont développer des techniques qui ne sont pas disponibles à d'autres laboratoires et vont pouvoir détecter les plus récentes méthodes de dopage et détecter des métabolites dont personne ne soupçonnait l'existence auparavant. Cela crée un problème, une inégalité. Donc une personne qui se dope par microdosage avec une nouvelle substance peut se faire contrôler par une ONAD, [le laboratoire] peut analyser cet échantillon et le résultat serait négatif. Mais si cet échantillon était analysé par un des meilleurs laboratoires, le résultat certainement pourrait être positif. Du point de vue des athlètes propres, et c'est le point de vue que nous prenons toujours, ceci n'est pas acceptable. Pour cette raison, nous souhaitons recommander que cet écart de qualité soit comblé par les solutions possibles suivantes. Quels sont les niveaux de performances attendus? Quels métabolites les laboratoires doivent-ils analyser de façon contraignante? Il faut travailler dans le domaine

de la communication, de l'éducation, amener des groupes de laboratoires à s'aider, à s'entraider et à aider les autres. Faire en sorte que les résultats de recherches soient communiqués entre les laboratoires. Ceci permettra aux laboratoires de perfectionner leur capacité à détecter de nouvelles substances ou des seuils de plus en plus infimes de nouveaux métabolites. Il faut augmenter nos contrôles de qualité, les rendre encore plus imprévisibles et inopinés. De temps à autre, il faut prendre des échantillons dont le résultat a été négatif et les donner à d'autres laboratoires pour analyse, pour une vérification de qualité. Donc ce seront ces mesures de performance ainsi que la collaboration entre les laboratoires et l'éducation des laboratoires qui nous permettront d'aider les laboratoires à atteindre les niveaux de qualité les plus élevés. Ça, c'est fermer l'écart de performance entre les laboratoires.

Le deuxième point, la répartition géographique des laboratoires. Réfléchissez un moment. C'est évident que cela coûte moins cher d'avoir les laboratoires à proximité du lieu où les échantillons sont prélevés; cela coûte moins cher. Les échantillons pour le Passeport biologique doivent être analysés rapidement par le laboratoire pour des raisons d'efficacité et ce n'est tout simplement pas possible lorsque la distance entre le prélèvement de l'échantillon et le laboratoire est énorme. Nous avons un manque de laboratoires établis en Amérique du Sud ainsi qu'en Afrique. On a réfléchi à la possibilité d'avoir des classes de laboratoires, donc dans une catégorie A, B ou C, pour combler ce manque, mais d'après les commentaires de nos parties prenantes, personne ne veut une catégorie de laboratoires dans la classe C, car cela réduira le dénominateur commun. On veut avoir des laboratoires au plus haut niveau et tous les laboratoires doivent avoir une très, très bonne qualité. Bon, certains laboratoires seront peut-être un peu plus spécialisés dans certains domaines. On souhaite avoir un plus grand nombre de très bons laboratoires en Afrique et en Amérique du Sud. Ça, c'est le but. Nous avons une concentration de laboratoires en Europe et c'est tout à fait satisfaisant. Mais il y a cet autre problème de la différence entre l'offre et la demande. Lorsque le laboratoire de Paris est suspendu, lorsque le laboratoire de Moscou a été suspendu (son accréditation a été révoquée), il y a une plus grande demande qui pèse sur d'autres laboratoires. Un laboratoire peut augmenter dans le court terme sa capacité, mais est-ce que c'est très raisonnable? Est-ce qu'il est mieux d'augmenter la capacité à long terme? Alors nous souhaitons avoir une situation avec un nombre adéquat de laboratoires en Europe, avec une bonne répartition. Cela ne veut pas dire qu'il faut fermer les portes de laboratoires ailleurs.

Le troisième sujet concerne la corruption potentielle et l'influence indue exercée sur les laboratoires. Ceci a été démontré dans le rapport du professeur McLaren. Si nous sommes jugés au niveau du dénominateur le plus bas, cela ne rehausse pas notre image lorsqu'il est prouvé qu'un laboratoire est complice dans un complot de manipulation d'échantillons. Donc le Département Renseignements et enquêtes doit faire en sorte que cela n'arrive pas. Là, on peut procéder par cette méthode d'échange d'échantillons, de réanalyse d'échantillons par d'autres institutions. On peut se protéger. On peut ajouter quelque chose à nos règles et nous le proposons d'ailleurs, pour préciser que les laboratoires doivent être indépendants du point de vue opérationnel, indépendants d'ONAD, de ministres du Sport, mais également du point de vue de leur gestion, de leur administration. Évidemment, les laboratoires sont souvent financés par les ONAD ou par les ministères du Sport. Bien sûr, ils doivent rendre compte de la manière dont ces fonds sont dépensés, mais il est inacceptable que des laboratoires soient instruits comment et à quel moment ces fonds peuvent être dépensés.

Alors comment est-ce que l'AMA peut améliorer sa méthode de gestion et d'administration? Pour cela, nous recommandons les choses suivantes : il faut effectuer des contrôles de qualité plus nombreux et de façon plus inopinée, mais il faut aussi faire en sorte que les échantillons de contrôle soient de la plus haute qualité, pour éviter tout problème de contamination ou de manipulation. Le processus de la révocation d'accréditation ou de suspensions : ces processus sont en cours de réévaluation. On nous a beaucoup parlé du processus de communication et nous l'avons pris très au sérieux. Comment est-ce qu'on communique autour de révocations ou suspensions, etc. de laboratoires? Si un laboratoire a fauté, on nous dit qu'on veut le savoir, car les autres laboratoires pourront apprendre des leçons. Alors comment est-ce qu'on communique sur de tels sujets au reste du monde? Si un laboratoire a fait une faute mineure, avec un résultat faux positif ou en n'ayant pas pu détecter une substance, cela ne devrait pas être une tache à jamais ineffaçable à la réputation d'un laboratoire. Donc il faut vraiment réfléchir soigneusement à la manière de communiquer entre les laboratoires et au reste du monde.

Voilà les points saillants dont nous avons discuté dans notre groupe. Vous avez notre rapport dans votre dossier et je vous recommande sa lecture. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Richard. Est-ce qu'il y a des questions? Je pense qu'il y aura des questions pour Richard. Merci au groupe, merci professeur Erdener. Vous avez fait un très bon travail et je pense que vous allez pouvoir intégrer les commentaires que vous allez encore recevoir de la part de l'Europe. Est-ce que vous pouvez approuver le rapport devant vous?

LE PRÉSIDENT : Bien, nous avons vu le dernier point, consacré aux laboratoires. Ceci étant, je n'ai pas vu que le ministre de Bulgarie voulait faire une brève intervention.

M. KRALEV : Merci de me donner la parole. Merci de vos mots de bienvenue à l'occasion de ma première réunion au Conseil de fondation. J'ai récemment été nommé comme représentant de l'Union européenne au Conseil de fondation. Je suis très honoré d'être des vôtres. En tant qu'ancien athlète, je suis totalement engagé en faveur de l'AMA et de toutes les parties prenantes qui luttent contre le dopage en sport.

Je voudrais dire quelques mots en ce qui concerne le groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires. Nous saluons l'engagement du Dr Rabin, visant à s'engager plus étroitement avec l'Europe dans le contexte de ce travail. Hier, nous avons été préoccupés par le fait que nos avis, qui avaient été présentés à l'AMA, n'avaient pas été bien reflétés dans le corps des recommandations, telles que présentées à l'adoption d'aujourd'hui. Ainsi, les commentaires de l'Europe, selon lesquels l'accréditation des laboratoires devrait se fonder sur la qualité et non sur le site géographique, n'ont pas été retenus. Cependant, conformément à la volonté du Dr Rabin de collaborer avec l'Europe, nous soutenons l'adoption de ce rapport; étant entendu, en ce qui concerne l'engagement, qu'il convient de mettre au point une liste à jour des recommandations pour adoption à l'occasion de la réunion du mois de mai prochain.

LE PRÉSIDENT : Merci. Je ne sais pas si cela appelle une réponse de notre part. Nous avons pris votre déclaration et je suis convaincu que ceux responsables du groupe de travail

tiendront compte de ce que vous venez de dire. Merci et mes excuses de ne pas vous avoir vu le moment venu.

DÉCISION

Le rapport et les recommandations du groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires sont approuvés.

3.2.3 Amendements au Code mondial antidopage

3.2.4 Standard international pour la conformité au code des signataires (SICCS)

- 3.2.4.1 Politique pour l'application initiale du SICCS par l'AMA

- 3.2.4.2 Suspension de l'article 4.4 – Standard international pour les laboratoires

LE PRÉSIDENT : Nous passons aux points 3.2.3, 3.2.4, 3.2.4.1 et 3.2.4.2 et là, j'invite John Taylor, président du Comité de révision de la conformité, à prendre la parole. Monsieur Taylor, à vous.

M. TAYLOR : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à tous. J'ai une brève présentation. Je suis là pour demander au Conseil de fondation de bien vouloir approuver un ensemble d'amendements à apporter aux articles 20 et 23 du Code, de façon à mettre en œuvre la décision qui a présidé au début de ce Conseil de fondation, au mois de novembre dernier à Glasgow, où le Conseil de fondation a donné son aval à un cadre de sanctions pour la non-conformité au mois de mai. Vous vous souviendrez que j'étais là pour vous recommander d'approuver un processus de consultation sur les amendements d'un certain nombre d'articles du Code, de façon à développer une norme internationale par les signataires, de façon à soutenir ces changements, de façon à dresser un nouveau cadre dans ce domaine.

En tant que bref rappel, vous vous souviendrez qu'en 2016, le mouvement antidopage a été exposé à des pressions, lorsqu'il est devenu apparent que les dispositions du Code se rapportant à la conformité par les signataires méritaient une attention soutenue. Plus particulièrement, il y a eu un petit problème, puisqu'en réponse à un cas grave de non-conformité en Russie, il n'y avait pas un processus centralisé ou un système centralisé pour mettre au point une réponse de la part de l'AMA et de ses parties prenantes. En lieu et place, nous avons eu une approche fragmentée, qui a donné lieu à des traitements différents et qui n'a pas valu la crédibilité ou la confiance de la part de l'opinion publique ou de la part des parties prenantes, y compris les athlètes. La réponse est donc de formaliser un processus centralisé ou un système de sanctions gradué en cas de non-conformité, liant tout le monde au niveau de la même importance; un système qui permet aux signataires de parvenir et de maintenir (ou de retrouver) la conformité au Code. Un point particulier, et j'en avais fait état au mois de mai, lors du symposium du mois de mars : nous avons reçu un mandat très ferme de la part de toutes les parties prenantes présentes et notamment de la part des athlètes qui ont dit qu'ils sont tenus à une norme très élevée en termes de conformité au Code et les signataires doivent être tenus de respecter le même standard. Vous vous souviendrez également que les réactions étaient

d'avoir, dans la mesure du possible, un processus parallèle semblable à celui selon lequel les athlètes peuvent être déclarés en non-conformité. Il faut donc que le processus soit semblable à celui des athlètes.

Donc, suite à votre approbation du mois de mai, nous avons mis en place un calendrier agressif, de façon à procéder à deux tours de consultation. Tout d'abord aux mois de juin et juillet, sur la version 1 d'une norme et d'un amendement au Code; au mois de septembre et à la première moitié d'octobre, la version 2, de façon à obtenir éventuellement un consensus. Ici, je puis vous dire que la réponse des parties prenantes était impressionnante, en ce sens qu'il y a eu une compréhension très claire de ce qu'il fallait absolument obtenir une norme et des modifications au Code et un véritable effort à faire par les parties prenantes. Nous avons reçu un grand nombre de commentaires, reconnaissant cette nécessité de soutien pour ce changement. Si je puis ajouter, nous avons été impressionnés par les commentaires très approfondis quant à la façon de parvenir aux objectifs tels qu'identifiés par ce Conseil de fondation. Une excellente équipe et un excellent soutien de la part du personnel de l'AMA, dans le chapitre de la conformité du Conseil de fondation. De l'avis des observateurs, l'AMA bénéficie d'un personnel extrêmement compétent et professionnel, notamment en ce qui concerne le domaine de la conformité.

Le processus de consultation a été très fort et robuste. Il y a eu un grand nombre de réunions de personne à personne avec les différentes organisations venant du mouvement sportif et de la part des autorités publiques et du TAS de façon à discuter des commentaires et de façon à établir un consensus, notamment pour ce qui est de la première version du Standard, publiée le 1^{er} juin. Ce que nous avons présenté, c'était un point fort, disons que la conformité, c'est l'objectif; la sanction pour non-conformité est la solution en dernier ressort. Nous souhaitons que le processus de sanction soit celui qui empêche les gens de parvenir à une non-conformité. Nous souhaitons que l'AMA aide les signataires à établir un terrain de jeu de façon à parvenir à une conformité de façon volontaire. Encore une fois, le processus reflète, dans la mesure du possible, le processus de conformité par les individus. Ainsi, nous avons eu un mandat clair et des instructions claires, de façon à garantir que l'AMA peut évaluer la non-conformité et proposer des sanctions. Si litige il y a, et bien le litige est à soumettre à un tribunal indépendant qui tranchera. Ici, vous voyez le volume des commentaires reçus, qui furent nombreux. Et j'étais personnellement impressionné, ainsi que mon équipe, des commentaires constructifs apportés par les signataires. Nous avons tenu compte de chacun des commentaires.

Le principal changement, pour vous mettre à jour, porte sur la version 2. Là, il y a eu un souci de différencier entre ceux qui agissent en bonne foi et qui souhaitent maintenir la conformité ou y parvenir et ceux qui agissent de mauvaise foi, de façon à corrompre le système et le saper. Il y eut également un souci pour que l'AMA puisse dresser des priorités en matière d'application dans des domaines particuliers, pour des catégories particulières de signataires et de non-conformité. Ceci a résulté en un certain nombre de changements dans la politique de l'application du Standard, qui ont fait partie des présentations faites hier au Comité exécutif et qui ont été approuvés par cet organe hier, dans le cadre du paquet portant sur les normes. Il y a eu un consensus en faveur d'une disposition sur les amendes et un consensus clair de supprimer cette capacité dans les cas les plus graves. Dans le projet de texte, nous avons également établi un consensus clair, selon lequel le processus au sein de l'AMA devrait passer du groupe d'intervention vers le CRC, puis vers

une recommandation à faire au Comité exécutif. En ce qui concerne la non-conformité et en cas de litige, la question est à soumettre à un organe différent et indépendant, à savoir le TAS (ceci étant, avec les procédures en première instance, le droit d'intervention pour les parties affectées, de façon à ce que celles-ci acceptent le processus, étant donné qu'elles seront liées par ce dernier, au bout du compte). Ensuite, nous avons la proposition de la date de mise en œuvre, avril 2018. Ceci a été décidé le 1^{er} septembre. Encore une fois, nous avons reçu de nombreux commentaires qui figurent dans vos documents. J'ajoute que nous avons eu un vif soutien. Les gens étaient heureux, étant donné que les commentaires sur la version 1 avaient été repris dans la version 2. Il y a eu des changements apportés au niveau des commentaires, qui sont essentiellement des commentaires de rédaction et de détails, plutôt que des commentaires sur le fond. En effet, sur le fond il y a eu un large consensus. Nous avons une opinion juridique de la part du juge Costa. Nous avons passé en revue tous les commentaires et vous avez dans votre documentation un commentaire sur les principaux amendements apportés au texte. Quels sont ces amendements? L'un des principaux est encore une fois le fait que nous avons reflété le processus qui intervient lorsqu'il s'agit de conformité par les individus. Vous proposez une sanction en fonction de la non-conformité : le signataire peut, tout comme un athlète, accepter l'affirmation de non-conformité, ainsi que la sanction proposée. Il y a eu de nombreux commentaires de la part des parties prenantes selon lesquels ceux qui ont fait appel pour défendre leurs intérêts (lorsque l'affaire était en litige)... et bien au cas où il n'y ait pas de litige, en cas d'acceptation par le signataire, ils doivent avoir le droit de faire appel de façon à défendre leurs intérêts. Encore une fois, le concept fondamental lie tout un chacun et il est de ce fait important que ce droit leur soit indiqué, de façon à ce que leurs intérêts soient dûment protégés. Donc, nous avons ajouté dans le droit d'appel une situation où le signataire accepte une proposition de non-conformité, ainsi que les conséquences qui en découlent.

D'autres amendements figurent dans votre dossier, donc je ne m'étendrai pas sur la question. Un autre commentaire chevauche les commentaires du juge Costa. Nous avons eu de sa part un avis juridique, comme cela était le cas, sur des versions antérieures du Code. Nous avons sollicité son avis en ce qui concerne l'approche et notamment les conséquences, telles qu'explicitées dans le Code, en cas de non-conformité des signataires. Son opinion était que, dans l'ensemble, il fallait se féliciter du nombre et de l'importance des dispositions compatibles avec les principes internationaux du droit et des droits de l'homme. Il s'agit donc d'une opinion positive. Il a mis le doigt sur certains points de détails que je vais rapidement vous expliquer, en ajoutant quels amendements ont été apportés. Étant donné que les conséquences proposées sont fonction de la gravité de la non-conformité, il est de ce fait important de faire la différence entre ce que nous appelons une non-conformité critique, par rapport à une non-conformité prioritaire ou autre. Il a demandé d'ajouter d'autres exemples, de façon à ce que l'ensemble soit clair et prévisible. Nous avons également inséré un droit des signataires de contester la classification de non-conformité (en tant que critique par rapport à prioritaire), avant de présenter l'affaire au TAS ou au Comité exécutif. Nous avons également, en fonction des commentaires du juge, éclairci la procédure de sélection des arbitres au niveau du TAS, de façon à garantir la conformité avec les normes internationales.

Le juge a eu deux commentaires en ce qui concerne les conséquences telles que proposées. Tout d'abord, garantir qu'une ONAD en non-conformité ne puisse pas organiser des Jeux olympiques ou paralympiques, sauf dans des cas de récurrence. Il a également

demandé qu'on mette un toit à l'amende maximale. Nous avons maintenant une amende uniquement en matière de non-conformité avec des exigences critiques, ainsi que des facteurs aggravants, tels que la corruption intentionnelle vis-à-vis des exigences du Code. Il y a un volume de sanctions financières avec un toit qui représente le 10 % du chiffre d'affaires annuel ou 100 000 \$.

J'ai brièvement mentionné que nous avons dressé la priorité des efforts de mise en œuvre; nous avons une politique soumise à l'exécutif, de façon à commencer avec deux premières années de mise en œuvre du Code, les signataires étant tiers, tout un chacun étant requis de respecter le Code dans les tiers inférieurs. Nous sommes plus souples si un signataire est requis, de façon normale, à corriger des éléments critiques de non-conformité dans les trois mois ou les six mois, selon les exigences critiques au niveau de trois mois au lieu de six mois.

Il existe des points qui, à notre avis, doivent faire l'objet d'une révision du Code : le statut de l'AMA et le système de surveillance antidopage de l'AMA. Ceci fait partie de la révision de la gouvernance, de façon à voir comment les opérations de l'AMA sont surveillées en matière de conformité avec le Code.

Le problème des fournisseurs de services antidopage : il existe en effet une tendance en faveur de la sous-traitance des responsabilités à différents fournisseurs de services. La norme ici est claire : tout comme un athlète peut déléguer sa responsabilité, mais non pas sa responsabilité en matière de conformité des obligations antidopage, il peut avoir l'aide d'un entraîneur. En cas d'erreur, ce sont eux qui sont responsables. Nous avons la même norme qui s'applique aux signataires en matière de conformité par rapport à leurs obligations, de façon à ce qu'ils puissent déléguer leurs responsabilités et sous-traiter certaines tâches. Mais en cas de non-conformité, ce sont eux qui sont tenus pour responsables.

Il y a un travail à faire en ce qui concerne les signataires qui sont requis; de faire en sorte que leurs membres soient en conformité avec le Code. Ce n'est pas à l'AMA à faire ce travail, mais bien aux signataires. Il leur faut donc des directives quant à la façon de faire. L'équipe de rédaction a quelques idées à cet égard, qui ont été transférées à la Commission de révision du Code. Les conséquences doivent être exposées dans le Code, plutôt que dans la norme et cela devrait se faire dans le cadre d'une révision plus large du Code.

Nous avons reçu un grand nombre de commentaires sur la bonne gouvernance et d'autres obligations découlant pour les signataires. Cette révision spécifique n'a pas porté sur les obligations, mais sur comment ces obligations doivent être surveillées et appliquées. Donc ces points ont été transférés à une révision du Code plus élargie. Nous avons insisté sur l'idée selon laquelle les individus responsables d'une non-conformité des signataires doivent être soumis à des exemptions spécifiques. Alors que l'équipe de rédaction comprend cette nécessité, cette nécessité fait l'objet d'un processus de conformité du Code par les signataires, selon l'article 2 du Code, qui traite des sanctions en cas de transgression par les individus. C'est là que nous suggérons que ce processus soit dûment examiné.

Bon. Voilà la situation actuelle en ce qui concerne les décisions que vous êtes appelés à prendre aujourd'hui. Le Comité exécutif a bien voulu, hier dans sa séance, approuver à l'unanimité ces normes, ainsi que les politiques de mise en œuvre de ces normes. Mais le Code en tant que tel, dans ses articles notamment 20 et 23, exige des changements dans ces dispositions. Notamment de façon à mieux expliquer, à garantir le processus mis en œuvre pour identifier la non-conformité et pour imposer des conséquences; pour faire en sorte que ces conséquences mentionnées dans la norme soient intégrées dans le Code en fonction des changements qui vous sont présentés aux articles du Code. Le principal étant que lorsque ce processus aura été suivi, dès qu'il y aura une déclaration de non-conformité, une sanction soit acceptée par des signataires ou bien imposée par le TAS, à l'issue d'un processus juste et équitable. Toutes les parties prenantes sont liées et doivent reconnaître et respecter et donner effet à la sanction, dans le cadre de leur sphère de compétence, tout comme elles sont liées pour donner effet à une sanction imposée à un athlète. Voilà donc le mécanisme au titre duquel nous répondons aux préoccupations exprimées, selon lesquelles une approche fragmentée en termes de sanctions suite à une non-conformité n'a pas été reflétée dans le mouvement antidopage soit fixée par un processus unique, auquel les gens ont le droit de participer [et] protéger leurs intérêts. Mais lorsqu'il y a un résultat (soit par le TAS), donc un processus indépendant liant tout un chacun doit être mis en œuvre. Je vous recommande ces changements. Je dois dire que nous avons eu un calendrier très serré et j'ai été vivement impressionné par les commentaires des signataires qui sont prêts à s'engager et à reconnaître la nécessité d'envoyer un signal aux parties prenantes et à toutes les entités intéressées par l'antidopage, notamment les athlètes; ils comprennent qu'il y a là un problème. Ils comprennent que la conformité est essentielle pour un terrain de jeu neutre. Les athlètes veulent être certains que les parties prenantes sont tenues pour responsables, de façon à pouvoir réagir aussi rapidement que faire se peut, de façon à obtenir un nouveau système, complété par ces amendements, en fonction d'une norme internationale qui, à mon avis, est forte et robuste. Donc, un document évolutif qui devra être revu. Nous vous ferons rapport en ce qui concerne la mise en œuvre de la norme. Néanmoins, cela enverra un signal extrêmement fort à tous ceux qui suivent la situation de l'AMA et de ses parties prenantes, de façon à ce que l'AMA puisse réagir de façon rapide et robuste à tout problème. C'est pourquoi je vous recommande ces amendements, en demandant votre approbation.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Un commentaire de caractère général en ce qui concerne l'acceptation des normes. Voilà quelque chose qui a été soutenu très fermement par les athlètes du monde, qui souhaitent que cela soit une chose faite dès que possible. Cela donne beaucoup de crédit au Comité exécutif et au travail mené à bien par le comité de révision du Code. Vous demandez l'approbation de ces amendements, je pense qu'il s'agit de l'annexe 1 sur le point 3.2.3/3.2.4.

M. TAYLOR : Si je pouvais utiliser mon iPad, je pourrais vous le dire. Malheureusement, je ne pense pas pouvoir y arriver. Il s'agit du document 3.2.3/3.2.4, *Amélioration des amendements au Code* et de son annexe.

LE PRÉSIDENT : Voilà donc les amendements tels que proposés, que je vous demanderais d'approuver ou d'amender, dans le contexte de ce processus. Êtes-vous d'accord? Très bien, merci beaucoup.

Il s'agit d'une décision du Comité exécutif. Ce point vous est présenté essentiellement pour information.

M. SINGLETON : Les athlètes sont heureux qu'un système tel que celui-ci soit introduit, de façon à ce que toutes les parties prenantes soient tenues pour responsables, car les parties prenantes, comme tous les athlètes, sont essentielles pour la crédibilité du mouvement antidopage. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci. Ceci implique beaucoup de travail, comme Jon l'a dit, moi aussi je suis vivement impressionné par la qualité des travaux menés à bien dans le cadre du processus de consultation. Pour mettre au point cette norme, nous avons parlé à tout un chacun et tout un chacun a été invité à participer à cet exercice, qui a abouti à quelque chose de très important.

Merci beaucoup, Jonathan, pour votre travail. Voilà qui met un terme à ce sujet.

DÉCISION

Amendements proposés au Code mondial antidopage approuvés.

4. Opérations/Gestion

– 4.1 Nominations au Comité exécutif 2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Le premier point porte sur la nomination du Comité exécutif pour l'an prochain. Vous avez dans votre dossier, au titre du 4.1, la liste des membres du Comité exécutif, en fonction des propositions des différentes parties prenantes. Je vous demande donc formellement d'approuver ce Comité exécutif.

DÉCISION

Les nominations proposées au Comité exécutif sont approuvées.

– 4.2 Conseil de fondation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Vous avez, pour votre information, également la composition du Conseil pour l'an prochain, qui figure également dans votre dossier, qui vous est présentée à titre d'information.

M. DUNCA : Chers membres du Conseil de fondation de l'AMA, mesdames et messieurs, je suis très heureux de faire partie de l'Agence mondiale antidopage et de son Conseil de fondation, en tant qu'un État membre de l'Europe. C'est la première fois également qu'un officiel de la fonction publique roumaine participe à cet exercice. Je suis pleinement conscient des responsabilités qui m'incombent dans la lutte contre le dopage, qui est une priorité et qui joue un rôle vital en sport et au niveau de la société. Permettez-moi ici d'exprimer mon appréciation pour votre rapport visant à protéger les sports intègres.

D'entente avec monsieur Kralev, nommé également, nous nous réjouissons de continuer à contribuer aux activités de l'AMA. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Ministre. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous.

4.2.1 Membres du Conseil de fondation 2018

4.2.2 Approbation de la composition par les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le point suivant est un point formel. Il s'agit de donner notre aval à la composition du Conseil actuel.

DÉCISION

Composition du conseil de fondation
approuvée.

– 4.3 Comités permanents 2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le dernier point vous est également soumis pour information. Vous avez dans votre dossier la composition des comités permanents pour l'an prochain. Ces comités permanents ont été composés en fonction d'un processus prévu par les statuts de l'AMA. Quelques remarques : nous avons tout d'abord essayé, comme toujours, d'équilibrer la composition de ces comités en fonction des hommes, des femmes, de la géographie et en tenant compte des expertises nécessaires. Donc pour l'heure, en ce qui concerne les chiffres, nous avons 25 membres européens, 15 des Amériques, neuf de l'Asie, cinq de l'Afrique et quatre de l'Océanie. L'équilibre entre hommes et femmes est actuellement de vingt-trois femmes et trente-cinq hommes. Les sports et les gouvernements sont répartis en parts égales, 20 pour les gouvernements, 19 pour le sport et nous avons là un nombre d'indépendants. Voilà. Ceci vous est présenté à titre d'information.

DÉCISION

Il est pris note des comités permanents de l'AMA.

– 4.4 Indicateurs de performance opérationnels

DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performance opérationnels.

5. Code Mondial antidopage

- **5.1 Révision du Code mondial antidopage**
- **5.2 Processus d'acceptation des nouveaux signataires du Code**

LE PRÉSIDENT : Vous avez écouté attentivement les problèmes de standards (au demeurant, vous avez entendu, les laboratoires et les problèmes de conformité avec le Code ainsi que le problème d'une révision du Code). La tradition veut que la révision se fasse sur six ans. Pour vous dire où, à notre avis, nous en sommes, je passe la parole à notre conseiller juridique, Julien Sieveking.

M. SIEVEKING : Merci et bonjour à tous. Le Code est un document évolutif, l'idée étant de le revoir pour la troisième fois. La première révision a eu lieu en 2007, une deuxième en 2013. Cette révision vise à refléter la lutte que nous menons contre le dopage. Vous avez des délais proposés ainsi qu'un budget détaillé dans vos dossiers. Vous avez également là la liste des changements tels que proposés au Code. Pour ce qui est de ces changements, je dois dire que le Code de 2015, actuellement en vigueur, est un document qui a été fort bien accueilli par les parties prenantes. Il a été bien appliqué par ces dernières et a fort bien fonctionné jusqu'ici. Nous avons revu plus de 2 000 décisions par an, depuis l'entrée en vigueur du Code. En 2015, nous avons été en mesure de constater que le Code a fonctionné de façon très satisfaisante. De ce fait, l'objectif n'est pas de procéder à une révolution, de tout changer dans ce document qui s'est avéré être efficace, mais bien de l'améliorer de façon à nous adapter à des circonstances nouvelles, notamment à l'évolution des domaines sur lesquels nous travaillons. L'idée d'une portée limitée des révisions appelle les explications suivantes : il y a trois domaines pour lesquels ces révisions sont nécessaires.

Le premier domaine porte sur les changements relatifs à la structure de l'antidopage. Comme vous le savez, voici un an à Glasgow en 2016, une décision a été prise par ce Conseil de fondation sur différents sujets relatifs à l'avenir de l'antidopage. Les trois principaux points sont la conformité (je ne vais pas ici répéter ce que John Taylor vous a dit en matière de changements nécessaires par rapport à la conformité); ensuite, nous avons des changements au niveau de la gouvernance de l'AMA, ce qui donnera lieu à une nécessité d'adapter certaines dispositions du Code. Comme John l'a déjà dit, les agences indépendantes de tests, les fournisseurs de services ainsi que les statuts devront faire l'objet d'une discussion, de façon à apporter certains changements à la version actuelle du Code.

Le deuxième domaine porte sur les principes sous-jacents qui restent en discussion. Vous avez un résumé dans votre dossier. Le principal domaine qui mérite examen sont les « retests », qui deviennent de plus en plus importants. Une autre question subséquente porte sur la propriété de l'échantillon « retesté ». Un autre problème discuté porte sur les produits contaminés, notamment la contamination des viandes, ainsi que la source des substances pour les athlètes mineurs. Là, il faut des adaptations mineures. Une autre question importante est la reconnaissance mutuelle des sanctions, ainsi que la question des lanceurs d'alerte, qui devront sans doute également être intégrés de façon empirique dans le corps du Code.

Le troisième domaine n'est pas significatif; nous avons mis en exergue quelques petits points appelant quelques modifications de façon à améliorer le texte, notamment pour une meilleure compréhension de la part de ceux qui doivent appliquer ces règles.

Pour conclure, nous n'allons pas aborder les principes de base, tels que les sanctions sur quatre ans, la question de l'intention ou le nombre de violations des règles antidopage. En effet, ces articles ne seront pas touchés. L'idée étant de mettre à jour, d'améliorer et de corriger légèrement le texte. Pour ce qui est de l'équipe chargée de travailler sur la question, vous avez la composition telle que proposée dans votre document.

Comme l'a dit le directeur général en début de séance, une personne supplémentaire, une femme, sera ajoutée à ce groupe. Ce groupe est restreint, l'idée étant d'avoir un petit groupe de techniciens qui auront pour travail de vérifier les commentaires, de façon à détecter les tendances, de façon à proposer une proposition de rédaction. Il s'agit donc d'être un secrétariat garantissant une consultation approfondie de toutes les parties prenantes. Comme Jonathan Taylor vous l'a expliqué, en ce qui concerne les normes de conformité, la principale implication des parties prenantes est essentielle dans le cadre de ce processus. Il appartient au comité de rédaction de faire en sorte que toutes les parties prenantes soient dûment consultées dans le contexte de ce processus. De toute évidence, le Comité exécutif et le Conseil de fondation constitueront un groupe de direction des travaux pour cette révision et après chaque tour de consultation, un nouveau projet de texte sera proposé et discuté, tout d'abord au niveau du Comité exécutif. Je relève également qu'un athlète a été ajouté à la composition de ce groupe et c'est là quelque chose qui a été fait pour la toute première fois. Je crois que cela a été une mesure tout à fait appropriée.

Si votre décision consiste à accepter la poursuite de ce projet, nous nous mettrons au travail sous peu, de façon à ce qu'en 2019, à la prochaine conférence mondiale à Katowice, nous puissions présenter nos résultats. Voilà tout ce que j'avais à dire à ce propos. Si vous avez des questions supplémentaires à poser, j'y répondrai très volontiers. Merci.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Tout d'abord, merci beaucoup de cette présentation. J'aimerais revenir sur un ou deux points de votre présentation. D'abord, ce que vous avez dit sous le point 3 (et je salue ce point). Je crois que dans la phase initiale, il faut donner plus de possibilités de contribuer des éléments au processus et à la liste dont vous avez fait état, parce qu'il y a peut-être d'autres éléments qui pourraient ajouter à l'examen du groupe. Donc c'est très bienvenu, cette proposition.

Une question concernant la composition du groupe de rédaction. Lorsque nous avons posé cette question, nous voulions bien sûr maintenir un équilibre entre hommes et femmes et de mon point de vue, ce n'est pas vraiment une bonne solution de dire « Oui, on va simplement ajouter une femme ». Il faut vraiment respecter ce principe d'égalité entre hommes et femmes, et de façon digne. Ce n'est pas seulement une question d'équilibre entre hommes et femmes; il y a aussi la distribution géographique qui compte. C'est pour cela que nous souhaitons que le groupe de rédaction tienne compte de certains critères, tels que l'égalité entre hommes et femmes, la distribution géographique, etc. Nous croyons également que les membres du groupe ne doivent pas tous être des avocats. Nous avons assez de bons avocats à l'AMA et dans les commissions de l'AMA.

Il y a une question qui n'est pas du tout mentionnée dans votre rapport et c'est la question budgétaire. Lors de notre réunion entre gouvernements, il y a deux jours, nous étions légèrement surpris par les chiffres dans le document qui a été distribué. Peut-être, vous pourrez ajouter quelques explications? Et peut-être vous pourriez confirmer les informations que nous détenons nous-mêmes? Est-ce que c'est uniquement une

proposition qui mérite une analyse plus approfondie? Merci de vos réponses en ce qui concerne le côté budgétaire. Merci.

M. RICCI BITTI : Je répète ce que j'ai dit hier : en général, le mouvement olympique est tout à fait satisfait du Code, version 2015. Alors ce que vous nous présentez doit rester une démarche qui sert à modifier ce qu'il faut; modifier et ne pas modifier dans son entièreté le Code. Donc des changements tout à fait focalisés et ciblés. Ceci répondrait également aux soucis des gouvernements en ce qui concerne les frais et les coûts.

M. POUND : Je ne suis pas tellement préoccupé par le groupe et la composition du groupe de rédaction. C'est une fonction technique et ce groupe rassemble beaucoup d'expertises. Ce qui est beaucoup plus important, ce sont les politiques dont on parlera (des politiques qui seront examinées et c'est ça notre préoccupation). J'ai quelques questions que je voudrais poser. Je ne m'attends pas à des réponses aujourd'hui. Un jour, il faut faire quelque chose avec la règle d'Osaka, soit par le truchement du Code, soit la laisser tomber une fois pour toutes. Le principe sous-jacent de la règle d'Osaka est bon et n'a pas encore été mis en vigueur et il continue à nous préoccuper. Autre question : est-ce que vous avez un mécanisme par lequel on pourra améliorer le côté technique? Est-ce qu'il y a d'autres moyens qui pourraient être intégrés dans le Code, pour qu'il soit un peu plus proche de la réalité? Est-ce qu'il serait possible d'obtenir les commentaires des parties prenantes plus rapidement? Si on pouvait nous informer sur le calendrier, je serais ravi de contribuer mes commentaires.

LE PRÉSIDENT : Je réponds à cette question de la règle d'Osaka. Au fait, nous l'avons étudiée, à la demande du mouvement olympique. On a repris le libellé adopté par le mouvement olympique et on a demandé au juge Costa de l'examiner. Il a réfuté [cette demande]. Voilà la situation. Alors il faudrait peut-être trouver une autre expression, un autre libellé de cette règle d'Osaka. Du point de vue juridique, c'est une question très compliquée. Mais merci de vos commentaires et de vos propositions.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Je soutiens la démarche qui est proposée. Je soutiens cette solution de se focaliser sur certains points, mais toute bonne idée devrait contribuer à améliorer le processus, à améliorer le produit final et ne devrait donc pas être rejetée d'office. Merci.

M. SIEVEKING : Pour le Conseil de l'Europe : on a déjà dit plusieurs fois que la version actuelle du Code est tout à fait efficace et satisfaisante. On ne veut pas le changer complètement, ne serait-ce que pour des raisons dont je peux vous donner des explications tout à l'heure. Donc nous sommes tout à fait ouverts à recevoir des bonnes idées, même si ces propositions concernent des articles auxquels on n'avait pas songé pour modification. On étudiera toutes ces propositions. Comme toujours, on aura un site sur Internet, sur lequel chacun pourra commenter, article par article. En tout cas, nous serons ouverts à toute proposition.

Pour ce qui est de la composition du groupe de rédaction, le groupe de la révision du Code, on tient compte des commentaires. Mais n'oubliez pas, le secrétariat a une nature, un caractère technique. C'est du travail exigeant, même s'il est très intéressant (je peux vous le confirmer, ayant été membre des groupes de rédaction antérieurs). Évidemment, il serait extraordinaire si on pouvait avoir un équilibre entre hommes et femmes, une bonne distribution géographique, mais c'est un groupe technique; sa mission, c'est de rester en contact avec tous les groupes de parties prenantes. Bien sûr, on n'a pas encore 50/50 de

membres hommes et femmes. Pour ce qui est du commentaire concernant les avocats, c'est un document juridique que nous rédigeons. Pour bien exprimer les idées de tout un chacun, il faut le rédiger en langage juridique, pour que tous les tribunaux l'appliquent tel quel et pour que ce document ne soit pas ouvert à contestation. Bien sûr, le document définitif devra être approuvé par toutes les parties prenantes.

Pour ce qui est du budget, en 2013, lors de la dernière révision, il y avait un budget de 1,5 million de dollars. Avec l'inflation aujourd'hui, le montant serait 1,8 million, mais notre budget est la moitié de cela. On aura plutôt des réunions par conférence téléphonique et non en personne. Probablement, on aura besoin de moins de rédaction purement juridique, puisque nous n'allons pas réviser tout le Code. Je crois qu'en réduisant le budget de moitié, nous avons prouvé notre volonté de contenir les frais et le budget, pour autant que possible. Je crois que ça répond à la question de M. Ricci Bitti.

Et merci, Monsieur Pound, merci de votre commentaire. Nous tiendrons compte de ce que vous avez dit. Andrew, je ne me rappelle plus du tout de ce que vous avez dit. Vous avez posé une question?

M. GODKIN : Non, non. Je venais simplement de souligner que tout est ouvert et toutes les idées seront considérées par le groupe; que rien n'est fermé ou non ouvert.

LE PRÉSIDENT : Bien. Est-ce que nous pouvons avoir votre approbation en faveur de cette révision du Code? Parce qu'il faut absolument faire quelque chose. Alors il faut dire que cette organisation, l'AMA, est devenue experte dans la gestion du processus de consultation. On l'a vu encore une fois avec les standards pour les nouveaux signataires. Nous avons déjà entamé la route qui va nous mener à l'égalité entre hommes et femmes et je crois que nous sommes vraiment en bonne route. Est-ce que vous êtes satisfaits?

DÉCISION

La portée proposée pour la révision du Code mondial antidopage est approuvée.

– **5.3 Conformité au Code**

5.3.1 Rapport du Président du Comité de révision de la conformité

LE PRÉSIDENT : Merci, on va passer au point 5.3, conformité avec le Code. Cela n'a rien à voir avec les standards en matière de conformité avec le Code. Je vais demander à Jonathan de passer en revue cette question. Il y aura également des questions de suivi et nous passerons ensuite à la question de la Russie. Jon, vous avez la parole de nouveau.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Vous avez un document très court dans votre dossier. On a déjà parlé des standards. Nous allons parler des cas de non-conformité. Mais j'aimerais attirer votre attention sur des questions de conformité et de mise en conformité et des réussites en la matière. Je crois qu'il y a un très bon message à transmettre sur la manière dont l'AMA a pu renforcer ses efforts dans le domaine de la conformité, avec l'aide des signataires. Bien sûr, il s'agit ici de la pénalisation des signataires non conformes, mais en fait, nous voulons encourager la conformité au Code. En tout cas, nous avons déjà passé des étapes très importantes et c'est vraiment grâce uniquement au staff de l'AMA, qui travaille tellement dur.

Alors les deux instruments les plus importants pour le suivi de la mise en conformité en possession de l'AMA sont le questionnaire de la conformité au Code et les audits de conformité. En février de cette année, le questionnaire a été envoyé à 307 FI et ONAD et on a effectué dix audits de conformité jusqu'à présent. 80 % ont été conclus en trois mois. Une seule organisation, jusqu'à présent, n'a pas répondu au questionnaire.

On a eu des échanges très intensifs. Le questionnaire a été suivi par des plans de correction, des corrections effectives et là, il y eut un échange très intensif entre l'AMA et les signataires. Le questionnaire a comme avantage d'attirer l'attention des signataires. Toutes les aides, tout le matériel, toutes les méthodes que l'AMA peut mettre à leur disposition, comme, par exemple, comment effectuer une analyse des risques et d'autres examens (des matériaux qui n'ont pas toujours été à la disposition des signataires auparavant). Les rapports de mesures de correction sont envoyés en même temps que des rapports de méthode appliquée. D'après le CRC, le processus a été avantageux pour toutes les parties concernées.

Il y a une ligne, un message que tout le monde a compris, je crois. C'est vraiment un résultat extraordinaire. Plus de 400 mesures de correction ont été appliquées par les signataires avant la date butoir, qui est fixée dans le rapport pour les mesures de collection. Alors 400 incidents dans lesquels il n'y a pas d'équité, parce que les signataires n'appliquaient pas les mêmes standards, les mêmes normes. Maintenant, on a éliminé ces 400 inégalités, à mon avis. C'est vraiment un premier pas extrêmement positif. Il y a encore beaucoup d'autres mesures de correction qui sont en train d'être appliquées. Parfois, les mesures de correction ne sont pas appropriées, il n'y a pas une sanction rigide qui est imposée; il y a toujours place et lieu pour une négociation, une conversation, un aller-retour entre nous et les signataires. Mais les signataires ont toujours agi immédiatement lorsqu'on attire leur attention sur des fautes, des manquements dont le tir est à corriger. Permettez-moi de vous donner certains exemples. Ça concerne plutôt le côté audit du suivi. L'AMA envoie une petite équipe auprès d'un signataire et passe deux ou trois jours auprès de l'organisation, en exécutant un audit des opérations. Au Kenya, par exemple, avec beaucoup de soutien de l'ONAD norvégienne, au lieu d'avoir un trou noir, un vide, toutes les mesures correctives ont été appliquées dans tous les domaines : les échantillons sanguins, l'éducation, un programme de passeports biologiques, etc.. Donc au lieu de demander « Est-ce que vous appliquez les règles antidopage? », on a institué des dialogues, une conversation, de l'aide à donner à une ONAD, avec des résultats percutants. La même chose s'est passée au Brésil : un audit en mars 2017 a eu pour résultat l'application des mesures correctives en ce qui concerne l'analyse des risques de dopage (contrôles hors compétition, etc.) Ce sont des résultats, des avantages tangibles pour les athlètes. Donc même sans sortir pour auditer sur le terrain, simplement en analysant les questionnaires, nous pouvons établir un rapport pour des mesures correctives à appliquer et qui seront appliquées avant les Jeux (surtout les mesures les plus importantes). En Argentine, même chose, le même processus est appliqué pour que la législation appropriée soit adoptée par le parlement. L'Azerbaïdjan est un autre exemple. L'équipe de conformité a pu, par un engagement très simple, par le truchement du questionnaire et avec l'aide de l'ONAD polonaise, faire appliquer les méthodes nécessaires. Dans d'autres domaines, on a pu introduire l'application du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), grâce aux mesures correctives adoptées et appliquées dans le domaine de la protection des données privées. Alors nous sommes passés de zéro à cent en très peu de temps. Cela m'impressionne de voir que les membres du groupe de conformité de l'AMA sont encore en vie et bien en vie. Bon. Le premier niveau de signataires a été le groupe cible pour vérifier

leur conformité et nous passerons maintenant à d'autres groupes au début de l'année prochaine.

Lorsqu'on vous envoie des méthodes de corrections à appliquer, l'AMA fait le suivi et vérifie que le plan est efficace et qu'il est appliqué. Donc ce n'est pas simplement un envoi que l'AMA fait, lorsqu'un signataire n'est pas conforme.

Une vérification de cette conformité est vraiment très lourde et exige des ressources considérables (nous avons des problèmes de financement). Mais je vous dis, au Conseil de fondation, que cette fonction de mise en conformité est en train de changer et nous souhaitons avoir votre soutien. L'AMA a pu trouver des partenariats avec des signataires développés et là, l'évolution est très impressionnante aussi. On aura besoin d'autres ressources pour que le programme puisse être élargi et étendu. Mais du point de vue du CRC, les avantages, les bénéfices sont vraiment très, très tangibles, avec plus de 400 mesures correctives ayant été mises en vigueur. Bien sûr, on parle de la non-conformité, mais le Conseil de fondation doit comprendre que dans notre opinion, cette fonction de conformité a changé énormément. On ne met plus de croix dans des cases; on fait un travail vraiment pratique sur tous les fronts. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Jon. Je suis vraiment impressionné que lorsque nous envoyons 307 questionnaires, nous en recevons en retour 306. Et vu la taille de l'équipe qui s'occupe de ce travail, c'est vraiment impressionnant. Est-ce que vous avez des questions pour Jonathan? Son rapport est vraiment très encourageant. Bien? Très bien. Merci beaucoup et félicitations à tous ceux qui ont contribué à ce travail.

DECISION

Le rapport du président du comité de vérification de la conformité est noté.

5.3.2 Mise à jour de la surveillance de la conformité

- 5.3.2.1 Russie – Mise à jour sur RUSADA, rapport du Comité de revision de la conformité

LE PRÉSIDENT : Nous pouvons maintenant passer au 5.3.2.1 et nous parlons donc de la situation en Russie. Le ministre du Sport en Russie et le président du CNO russe m'ont demandé s'ils pouvaient assister à la réunion du Conseil de fondation et y prendre la parole et on a répondu par Oui. C'est normal qu'ils puissent être présents. Je vais demander à MM. Kolobkov et Zhukov de se présenter et de faire leur présentation de la même manière que cela a été fait hier. Ils parleront les deux, ensuite vous aurez le temps et la possibilité de poser des questions. Le président du CRC va ensuite faire son rapport et nos deux invités auront le droit de rester dans la salle pour écouter le rapport et ensuite, on aura une discussion sur la base de ce rapport. Je vous vois les deux, au fond de la salle. Bonjour, M. Zhukov, bonjour M. Kolobkov. Je vous donne volontiers la parole.

M. KOLOBKOV : Merci, Monsieur le Président. Mesdames, messieurs, les membres du Conseil de fondation, chers participants, pas plus tard qu'hier, à l'occasion de la réunion du Comité exécutif, j'avais décrit la situation actuelle en matière d'antidopage en Russie, et ce, dans les détails. Voici deux ans, à la suite des résultats d'une enquête portant sur la Fédération d'athlétisme russe, la commission de l'AMA a recommandé que la licence du laboratoire antidopage de Moscou soit retirée et que son directeur, M. Rodchenkov, soit

licencié, en fonction de diverses relations. En même temps, la RUSADA a été déclarée en situation de non-conformité; le système antidopage en Russie a échoué et la création d'un nouveau modèle antidopage, qui n'a pas de semblables de par le monde, a commencé à être mise en place. Aujourd'hui, je m'abstiendrai de commenter ce phénomène dans les détails, mais je mentionnerai les éléments les plus importants dans la création de ce système. Dans l'amélioration de nos systèmes antidopage, nous apprécions l'interaction avec les structures internationales, de façon à coordonner nos activités avec l'AMA et vos experts. Nous avons élevé le niveau de lutte contre le dopage à partir d'organisations publiques et du ministère des Sports jusqu'à un niveau interdépartemental et gouvernemental. L'amélioration de notre système antidopage se poursuit, sous le contrôle de notre gouvernement. Les mesures complexes en matière de mise en œuvre d'un plan national antidopage ont été dûment approuvées, sur ordre du gouvernement. Le processus de création d'un nouveau laboratoire sur la base de l'université de Moscou est en cours. Les personnes membres de ces organisations dont la fonction couvre le travail antidopage, telles que le centre antidopage, la RUSADA, ainsi que le ministère des Sports ont été dûment supprimées. Le processus le plus important consiste en la réforme de la RUSADA. Un travail important a été mené à bien à cet effet, ce qui a été relevé par l'AMA, ainsi que par le comité de conformité. Le financement de la RUSADA a été triplé. Désormais, la RUSADA est tout à fait opérationnelle et une organisation indépendante sur le plan financier. Dans la pratique, la RUSADA s'occupe des fonctions telles que les tests, la mise en œuvre des programmes éducatifs, la gestion des résultats et les enquêtes, conformément au Code. Pas plus tard qu'hier, à l'occasion de son intervention, M. Taylor a parlé des problèmes qui se posent en matière d'accès des agents antidopage aux villes fermées et je ne suis pas d'accord avec ce qu'il a dit. Nous avons connaissance d'un cas où un agent antidopage a rencontré des problèmes d'accès. Ceci s'est produit à un stade où le mécanisme venait d'être mis en place. À cet égard, je voudrais déclarer ce qui suit : tout d'abord, les ordres d'accès ont été approuvés. Deuxièmement, en collaboration avec la RUSADA, le plan garantissant un accès (et des laissez-passer d'accès) a été mis au point. Troisièmement, nous avons reçu confirmation de l'autorisation d'accès ainsi que les copies de ce matériel, qui ont été transférées à la RUSADA. Enfin, tout athlète couvert par le *pool* de tests qui vit dans les villes fermées a été dûment informé qu'il y va de sa responsabilité, puisqu'il doit être disponible pour tout test et qui plus est, nous parlons aujourd'hui d'un maximum d'une vingtaine d'athlètes, donc un quart, qui résident dans ces villes fermées. Désormais, ils sont au nombre de dix. Nous estimons que ce problème a été dûment réglé. L'État, et notamment le ministère des Sports, s'acquitte de ses obligations, tel que prévu par la convention internationale de l'UNESCO. Une attention est apportée aux activités pédagogiques. Ainsi, en 2017, nous avons commencé à travailler activement avec les représentants de toutes les régions de Russie. La recherche scientifique est menée à bien. La législation a été améliorée de façon à obtenir un niveau plus élevé par rapport au niveau passé en matière de meilleure pratique. Le financement des organisations antidopage a été augmenté de façon marquée. Toutes les exigences découlant de la feuille de route ont été dûment satisfaites. Les exigences subsistantes n'influencent pas les opérations de la RUSADA, vu les exigences de l'AMA en matière d'accès au laboratoire de Moscou et à ces exemples. Afin d'enquêter sur les violations possibles dans le domaine antidopage, le comité d'enquête de Russie continue ses enquêtes. En ce qui concerne la manipulation des tests de dopage, tel qu'admis par le leadership passé des organisations antidopage, les enquêtes se trouvent dans leur phase active actuellement. Les informations pertinentes portant sur l'enquête sont publiées sur le site Internet officiel du comité d'enquête de Russie.

Que puis-je dire? Je dirais que conformément aux exigences de la procédure pénale et de sa législation, les échantillons stockés dans le laboratoire et sur la base de données électronique ont été scellés. Conformément à l'article 82 du Code de procédures pénales de la Fédération de Russie, tout matériel de preuve doit être maintenu dans le contexte d'une affaire pénale. Les tentatives d'influencer les enquêtes sont dûment interdites. Ceci est interdit dans tout système juridique du monde. Je suis convaincu que vous comprenez ce que je dis. Le transfert des échantillons de l'AMA ne peut que relever de la responsabilité pénale de ses auteurs, mais elle ne permettra pas à la justice de s'articuler sous forme de sanctions des auteurs. Après enquête, les échantillons, ainsi que les bases de données électroniques, seront dûment transférés aux organisations pertinentes. Le comité d'enquête a à maintes reprises essayé d'interagir avec les organisations pertinentes. Aujourd'hui, elle est prête à participer à une coopération en matière d'enquête sur les faits de violations et d'informations contenues dans la base de données électronique. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit hier; cette base de données est très douteuse. Je pense que ce problème devrait être examiné par les organes d'enquête russes, ainsi que les organisations compétentes, telles que l'AMA, le CIO et d'autres. Je suis convaincu de ce que la question des échantillons pourra être réglée conformément à la loi, dans le cadre des procédures russes et d'autres pays.

Sur le plan opérationnel, la RUSADA travaille en fonction de la conformité avec le Code mondial antidopage. Il est aujourd'hui essentiel pour la RUSADA de recevoir la conformité de façon essentielle. Chers collègues, au nom du ministère des Sports, je garantis que la RUSADA sera une agence totalement indépendante, qui continuera à s'acquitter de son travail antidopage, conformément aux normes les plus élevées des standards politiques. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. M. Zhukov, à vous.

M. ZHUKOV : Merci Monsieur le Président. Mesdames, messieurs les membres du Conseil de fondation, au cours de ces deux dernières années, nous avons fait un travail ensemble dans notre lutte que nous menons contre le dopage, de façon à créer un nouveau système antidopage russe. Aujourd'hui, la Russie a mis en œuvre un plan national dans sa lutte contre le dopage, tel que développé par la commission antidopage, créée par le Comité olympique russe. Pour ce qui est des changements culturels en matière de dopage, la Fédération de Russie, nous avons adopté une législation garantissant que nous, en tant que société, ne tolérons absolument plus ce genre de pratique. Nous avons démontré, grâce à la décision de conscience de notre État, que nous n'acceptons aucune forme de dopage en sport. Aujourd'hui, le dopage en sport est en effet un crime pénal en Russie. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que tous les points de la feuille de route qui ont trait aux opérations et aux activités quotidiennes de la RUSADA ont été dûment mis en œuvre. La RUSADA, aujourd'hui, est une organisation totalement réformée, avec une nouvelle direction, indépendante par rapport au gouvernement et dûment financée. La RUSADA a été reconstruite sous la surveillance de l'AMA. Ceci ne fait aucun doute. Je suis convaincu pour ma part que nous pouvons tous nous déclarer d'accord que le moment est venu, pour nous tous, d'aller de l'avant et d'admettre que la RUSADA est en conformité totale avec le Code mondial antidopage.

J'ai déjà décrit dans les détails notre attitude suite au rapport du professeur McLaren, à l'occasion de la réunion du Comité exécutif de l'AMA. Ceci étant, il faut que je répète ce que j'ai dit, étant donné que Monsieur Taylor n'a pas tenu compte de notre position exprimée hier. Le rapport McLaren est devenu la principale raison de la réorganisation

profonde et totale du système antidopage de Russie. Nous acceptons le fait que le système national antidopage a échoué. Nous admettons également que cela vaut pour le leadership de notre pays. Cet échec a été le résultat d'activités organisées, visant à manipuler les échantillons de dopage des athlètes russes par un groupe d'individus, et ce, pour leur profit personnel. Ce groupe-là a été composé d'un certain nombre de directeurs au sein de la RUSADA, par le laboratoire antidopage de Moscou, ainsi que d'autres institutions chargées de l'antidopage. Le niveau d'implication et la culpabilité de certains individus sera déterminé par le comité d'enquête de Russie, à la fin de leur travail d'enquête. Simultanément, nous réfutons totalement l'existence d'un système antidopage sponsorisé par l'État. Pour ce qui est des allégations contenues dans le rapport McLaren, les manifestations de ces derniers mois ont démontré que les informations contenues dans ce document se prêtent à controverse, manquent juridiquement de preuves et impliquent des vérifications supplémentaires de chaque cas individuel. Ceci concerne essentiellement la thèse selon laquelle plus de mille athlètes russes se sont dopés. Une telle conclusion a été dûment réfutée par les résultats des enquêtes menées à bien par plusieurs fédérations sportives internationales. La déclaration selon laquelle tous les athlètes russes, leurs victoires et efforts ont été obtenus grâce au dopage est tout à fait illogique. Les performances de nos équipes et de nos athlètes, dans les sports d'été et d'hiver, au cours de ces deux dernières années, alors qu'ils étaient sous une surveillance constante et stricte de la part des agences antidopage étrangères, permettent de réfuter clairement cette déclaration. Des tests à large échelle, pendant les deux saisons, passées les nombreuses vérifications effectuées par des organisations étrangères responsables des collectes des échantillons, réfutent également ce genre de conclusions. Au sommet du CIO, qui a eu lieu voici peu en date du 28 octobre, il avait été souligné que les examens de médecine légale du rapport McLaren ne sauraient être utilisés comme base d'action juridique, puisque la méthodologie utilisée par le professeur McLaren n'a pas été développée de façon à pouvoir identifier des violations individuelles des règles antidopage. Il est donc évident, à la lumière de ce que je viens de dire, que la reconnaissance inconditionnelle du rapport McLaren est tout à fait impossible. Une telle exigence ne saurait et ne devrait pas servir d'obstacle pour la conformité pleine et complète de la RUSADA, car autrement cela donnerait une incapacité de relancer les opérations du système national antidopage de Russie, y compris toutes les activités du laboratoire antidopage et la capacité des paralympiens russes de prendre part aux Jeux paralympiques. Ceci n'est pas le résultat que nous avons souhaité, après un travail en commun de deux ans. Je voudrais également attirer votre attention une fois de plus sur le fait que cette exigence n'a rien à voir avec les opérations au jour le jour, telles que menées à bien par la RUSADA, totalement réformée et qui a été dûment contrôlée pendant deux ans par l'AMA. Il semblerait beaucoup plus qu'il s'agit là d'un obstacle artificiel de nature politique et qui n'a rien à voir avec le sport.

Après avoir mis en œuvre un certain nombre de réformes importantes, en ayant admis l'échec de l'ancien système antidopage, en ouvrant nos portes à une coopération constructive avec vous, je crois que nous pouvons désormais dire que la RUSADA et le sport de Russie en général peuvent et doivent être considérés comme étant des partenaires fiables dans la lutte que nous menons contre le dopage. Nous avons une politique de tolérance zéro en matière de dopage et nous travaillons assidument pour défendre les droits des athlètes intègres qui participent aux compétitions internationales. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour ces deux déclarations tout à fait claires. Nous avons maintenant la possibilité de poser des questions au ministre et au président du CNO de Russie. Avez-vous donc des questions?

M. POUND : Je me demande si vous serez en mesure de faire part aux membres du Conseil de fondation qui donne instruction au Service fédéral de sécurité (FSB) de Russie? Qui donne des instructions au FSB? Après de quel ministre fait-on rapport? Nous avons, je crois, besoin de ce genre d'information.

M. ZHUKOV : Merci, Monsieur Pound. Je ne suis pas procureur.

M. PENGILLY : Merci Monsieur Kolobkov et Monsieur Zhukov. Merci de nous avoir présenté la situation. Je commencerai par vous féliciter pour les réformes mises en place au niveau de la RUSADA. Nous sommes au courant d'un excellent travail mené à bien et c'est donc une nouvelle très positive et encourageante. La même chose vaut pour les développements et l'évolution en matière de lutte antidopage, qui vont au-delà de la RUSADA. Il est donc encourageant d'avoir entendu vos commentaires en ce qui concerne l'acceptation d'un système antidopage qui a échoué dans le passé. Ma question et la question des athlètes du monde sera la suivante : comment pouvons-nous faire confiance à ce nouveau système que vous avez mis en place? Comment pouvons-nous y croire, avant qu'il y ait une véritable reconnaissance de tout ce qui a été mis en place? Des preuves ont été exhibées, qui spécifient que certains représentants du ministre des Sports ont été impliqués dans le problème et certaines des personnes que nous connaissons ont été écartées de leurs fonctions. Pour nous, il semblerait qu'il y ait là eu une acceptation de culpabilité et de suppressions de fonctions effectuées à l'interne par la Russie. Je reprends donc cette question : jusqu'à une totale acceptation de l'ensemble du problème, comment les athlètes du monde peuvent-ils vous faire confiance et faire confiance au travail important mené à bien, de façon à ce qu'il puisse se poursuivre sans aucune interaction et sans aucune manipulation de la RUSADA à l'avenir? Merci.

M. MOSES : Je voudrais savoir s'il y a eu d'autres enquêtes en Russie, quant au *hacking* en cours du CIO ou de l'AMA. Est-ce que les Russes ont procédé à des enquêtes qui ont donné des résultats?

LE PRÉSIDENT : Très bien. Eh bien, nous avons trois questions. L'une de la part de Dick Pound, en ce qui concerne les responsabilités; une autre de la part d'Adam en ce qui concerne l'acceptation et l'une posée par Edwin, en ce qui concerne la question du *hacking* des bases de données et du système des technologies de l'information (TI). Voulez-vous répondre à ces questions?

M. ZHUKOV : M. Pound, merci de vos questions. Mais j'ai d'ores et déjà expliqué que le niveau d'implication et la culpabilité de certains individus seront déterminés par le comité d'enquête de Russie, et ce, à la fin de l'enquête. Je ne suis pas procureur, je ne suis donc pas en mesure de répondre à votre question dès maintenant.

M. KOLOBKOV : Je répondrai à la deuxième question tout d'abord. J'ai dit dans mon discours que la RUSADA est désormais une organisation tout à fait nouvelle, qui relève du contrôle des experts indépendants, conformément à la recommandation de l'AMA. Pendant deux ans, le travail de la RUSADA a été dûment surveillé. Aujourd'hui, tout le monde sait que cette organisation est tout à fait nouvelle et en fait, elle est en conformité avec l'AMA (non pas sur le plan juridique). Deuxièmement, tout le monde devrait savoir que depuis deux ans, tous nos athlètes (de sports d'hiver et de sports d'été) ont été dûment testés

par des organisations de tests étrangères. Le pourcentage de résultats positifs a été de 0,6 l'an dernier et de 0,4 pendant l'année en cours, donc moins que dans d'autres pays. En outre, toutes nos fédérations de sports d'hiver ont dûment signé un document spécial avec leurs propres fédérations internationales (ceci est un fait) et elles paient les frais des tests supplémentaires, ce qui est en fait sans précédent. Je suis pour ma part convaincu que tous nos athlètes qui se préparent en vue des Jeux sont soumis à des tests complets et leur situation est claire. Troisièmement, je vous ai déjà dit que désormais en Russie, nous avons une enquête en cours en fonction d'une véritable procédure dûment mise en place. Nous attendons et vous attendez les autorités russes — attendre les conclusions de cette procédure d'enquête. Suite à quoi, toute la question sera présentée devant les tribunaux. Tout le monde devrait être au courant. Nous vous garantissons que tous les athlètes qui s'entraînent sont désormais totalement intègres. Malheureusement, je ne me souviens pas de votre troisième question. Vous seriez très aimable de me la répéter.

LE PRÉSIDENT : La troisième question a été posée par Edwin Moses. Avez-vous des informations en ce qui concerne l'interruption du piratage ou du *hacking* du système informatique? Tel que nous l'avons vécu pensant les dix-huit mois écoulés, nous avons des preuves claires qu'il y a eu là une implication de la Russie dans ce processus.

M. KOLOBKOV : Pourquoi nous posez-vous cette question? Je ne comprends pas. Je ne vois pas pourquoi vous nous posez ce genre de question.

M. RICCI BITTI : Les discussions ciblent désormais la feuille de route. Donc, ma question que je pose à Pavel et à M. Zhukov est de savoir s'il y eut acceptation de la feuille de route ou est-ce que nous discutons de conditions différentes? En effet, la majorité de ces conditions ont été dûment satisfaites sur le plan technique. Il y a encore quelques points en suspens. Ceci a marqué le commencement des relations entre la publication du rapport McLaren et l'AMA. Je crois que ce point n'a jamais été éclairé. Avez-vous accepté formellement cette feuille de route? Avez-vous reçu cette feuille de route ou est-ce qu'elle vous a été imposée par l'AMA? Quel a été le processus au départ? Je n'en sais rien.

M. KOLOBKOV : J'ai dit dès le départ que l'année passée, en septembre ou en octobre, une feuille de route a été signée par l'ancien ministre Mutko avec l'AMA. Par la suite, l'AMA a présenté encore deux points à ajouter à cette feuille de route selon lesquels le gouvernement et la RUSADA devaient accepter entièrement et complètement le rapport du professeur McLaren, sans aucune exception. Deuxièmement, les ministres du Sport devaient libérer les échantillons et la base de données aux fédérations internationales. Nous avons répété plusieurs fois que nous n'étions pas responsables et nous ne pouvons pas nous ingérer dans cette enquête. Vous savez que dans tout système juridique, ceci n'est pas possible. Il est impossible d'influencer une commission d'enquête ou la police qui fait une enquête et vous le comprenez bien, j'imagine. C'est un point très important pour nous. Donc, ces deux exigences de l'AMA n'ont rien à voir avec la vraie capacité opérationnelle de la RUSADA, le tout ayant été changé lorsque les experts ont été remplacés — et étant donné que la RUSADA opérait sur le contrôle de l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) pendant deux ans. Dans ces circonstances, la RUSADA est entièrement en conformité, simplement pas du point de vue juridique. Pour nous, il est important de donner cette conformité juridique à la RUSADA. Depuis cinq ans, nous avons organisé plus de deux mille compétitions sportives et plus de cinq cents championnats du monde. Nous vous demandons instamment de rendre cette conformité à la RUSADA, parce que le sport est très, très important en Russie. Nous avons cinq millions de jeunes gens qui deviennent des athlètes professionnels et il est important pour nous d'avoir encore plus

d'échantillons, plus d'analyses. Nous sommes prêts à nous mettre en route et comme ministre du Sport, je peux vous garantir que notre système antidopage est ouvert, que la RUSADA va travailler de façon ouverte et selon les normes de l'AMA. Alors, s'il vous plaît, donnez l'occasion à notre RUSADA d'être opérationnelle et de travailler selon les normes et les règles. Merci.

LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a encore d'autres questions à poser à nos amis russes? Non. Alors je vais demander à Jonathan de faire le rapport du CRC. MM. Kolobkov et Zhukov peuvent rester dans la salle, mais doivent quitter la table. Olivier va revenir sur la question de la feuille de route tout à l'heure.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Vous devez trouver dans votre dossier deux lettres que j'ai écrites en tant que président du CRC, adressées au directeur général (l'une le 25 octobre et l'autre, le 10 novembre). Le CRC a eu une réunion spéciale, les 24 et 25 octobre, avec tous les membres réunis à Montréal, pour un rapport de l'équipe d'audit, sur l'audit mené auprès de la RUSADA et les résultats de la comparaison du progrès effectué, comparé à la feuille de route. Nous avons entendu les rapports de Rob Koehler et de Peter Nicholson — très importants — des experts internationaux nommés pour collaborer avec la RUSADA pour que les objectifs de la feuille de route puissent être satisfaits. Il était très intéressant d'entendre ce qui se passe en réalité sur le terrain à Moscou et ce que faisait la RUSADA pour atteindre les objectifs de la feuille de route. Nous avons écrit cette lettre du 25 octobre, que vous avez reçue, vous expliquant les raisons pour lesquelles nous estimions que tous les objectifs de la feuille de route n'étaient pas encore atteints et les raisons pour lesquelles nous recommandions au Conseil de fondation de ne pas encore déclarer la RUSADA conforme.

Nous avons aussi indiqué que nous aurions une conférence téléphonique le 10 novembre, donc la semaine passée, pour examiner des nouvelles. Nous avons eu cette conférence téléphonique et nous avons pris note de la lettre écrite par le président du CNO russe, M. Joukov et la lettre écrite par le ministre du Sport, M. Kolobkov. Nous avons également pris note des résultats de l'enquête de la commission d'investigation, résultats qui indiquaient le refus du rapport du professeur McLaren. Nous avons reçu une note du directeur général, concernant la base de données du Système de gestion de l'information du laboratoire (LIMS), qui est arrivée à Montréal, auprès des bureaux de l'AMA. Nous avons également reçu un rapport de mises à jour de Tim Ricketts, concernant le progrès fait par la RUSADA à combler les lacunes dans sa conformité. Alors je peux vous garantir que le CRC a fait tous les efforts possibles pour assembler toutes les informations nécessaires pour faire une évaluation appropriée de la situation.

Alors où est-ce que nous nous trouvons? Le CRC est unanime : tout d'abord, et nous voulons être très clairs, le CRC est impressionné par le travail qui a été effectué dans ses efforts de se réformer et de renforcer ses opérations, même avant et y compris après l'audit, [dans] les efforts déployés dans la mise en œuvre des mesures correctives. C'est certainement le mérite du nouveau directeur général de la RUSADA et de son staff. Je note les commentaires exprimés ici par M. Zhukov et M. Kolobkov en ce qui concerne les villes fermées. Avec tout le respect que je leur dois, nous savons qu'une procédure a été mise en vigueur, permettant aux contrôleurs antidopage d'accéder à ces villes pour effectuer des contrôles inopinés. Le CRC voulait savoir comment cette procédure fonctionne dans la pratique et a été informé qu'il y a eu des tentatives limitées, mais de nombreuses tentatives effectuées pour tester le fonctionnement de la procédure. Dans certains cas, cela a été possible de donner accès aux contrôleurs, mais dans plusieurs cas, pas un seul cas, dans

plusieurs cas, la procédure avait de la difficulté à être appliquée et l'accès n'était pas garanti immédiatement — parfois seulement après quelques heures ou quelques jours. Donc, le CRC ne met pas en doute que des progrès ont été faits, qu'une procédure a été mise en vigueur, mais le CRC a le droit d'exiger des preuves du fonctionnement de cette procédure, de garantir que cette procédure fonctionne à tous les niveaux et donne accès à ces athlètes dans les villes fermées sans avis au préalable.

Il y a certains points de la feuille de route qui ont été acceptés par les autorités russes. Prenons-les l'un après l'autre. Est-ce que ces conditions ont été satisfaites? Par exemple, l'acceptation des résultats du professeur McLaren, de preuves de complot impliquant le ministre du Sport, la RUSADA, le FSB, le centre de préparation et le laboratoire antidopage à Moscou, dans un complot de couvrir, de cacher la manipulation. J'ai écouté avec beaucoup de respect et beaucoup d'attention les dires de M. Joukov, qui prétend que je ne l'ai pas écouté et que je n'ai pas pris note de ses commentaires. Il dit, on entend, qu'il y a eu une manipulation d'un groupe d'individus sans nom, par exemple des directeurs du laboratoire, de la RUSADA et des directeurs d'autres organisations antidopage impliquées dans cette manipulation. La culpabilité de ces individus serait confirmée par la commission d'investigation à la fin de ses travaux, ce qui est contraire à ce que la commission d'enquête elle-même dit. Mais le CRC estime qu'une des conditions de la feuille de route est l'acceptation que toutes ces organisations étaient impliquées dans cet effort de cacher les manipulations et que des instructions avaient été données à la FSB de cacher toutes ces manipulations. Aussi longtemps que ceci n'est pas reconnu, le CRC estime que la conformité ne peut pas être accordée.

M. Zhukov prétend que dans le cas d'athlètes individuels, on ne peut pas prouver des cas de dopage et que pour cette raison, le rapport ne peut pas être accepté. Mais avec tout le respect que je vous dois, le CRC estime que c'est un *non sequitur*, que ce n'est pas logique. Il y a eu du dopage et il y a des preuves que cette manipulation a été cachée. Nous avons examiné de très près les conclusions de la commission d'investigation. Elle dit qu'elle réfute les résultats du professeur McLaren, donc il faut apporter la contre-preuve. Mais en fait, la commission d'investigation, apparemment, a trouvé des preuves pour contester ces dires, ces résultats du rapport; on n'a pas d'arguments raisonnés qui prouvent que les résultats du rapport du professeur McLaren peuvent être réfutés. Le rapport dit que sept cents athlètes, entraîneurs et médecins nient l'existence d'un programme de dopage. Il n'y a pas de reproduction des interviews avec les officiels du ministre des Sports ou d'autres personnes. Il y a également contestation sur la capacité d'ouvrir les flacons. La commission d'investigation ne parle pas non plus des autres preuves objectives que le professeur McLaren a utilisées pour étayer ses dires, c'est-à-dire l'échange de correspondances et de courriels entre le ministre du Sport et le centre de préparation de sport, les listes de dilution ou encore la base de données LIMS, avec des preuves d'échantillons positifs qui ont été faits disparaître.

Nous comprenons de ce que M. Zhukov vient de dire, que la commission d'enquête continue ses travaux, mais nous ne pouvons pas accepter que les résultats du rapport du professeur McLaren soient réfutés. Au minimum, ils sont contestés. L'AMA insiste pour avoir accès aux échantillons détenus au laboratoire de Moscou, ainsi qu'aux bases de données. Ceci est mentionné très clairement dans le rapport du professeur McLaren. Ce sont des preuves qui sont utilisées dans une procédure pénale. Il semblerait que la commission d'enquête de Russie est prête à collaborer avec l'AMA, afin d'examiner la pertinence de cette base de données et des échantillons.

Le CRC a examiné très en profondeur le fait d'avoir possession de cette base de données est encore une raison pour permettre certaines conditions comme étant satisfaites, mais il reste encore à prouver si cette base de données est authentique ou non. Ceci ne peut se faire que si nous avons accès au laboratoire de Moscou et surtout accès aux appareils qui ont produit les résultats dont on fait état dans cette base de données. C'est uniquement par ce moyen que nous pouvons établir si le document est authentique ou non. Alors le CRC prétend que cette condition reste encore à satisfaire. Et si ces deux conditions ne sont pas remplies, il n'y a pas matière à présenter des arguments à ce propos. M. Zhukov l'a dit très clairement lui-même, qu'il ne faut pas lier le rétablissement de la RUSADA avec ces deux conditions et que ces deux conditions ne sont que de caractère politique et *ne prenez pas la RUSADA comme otage de cette politique* « *politique* ». Le CRC a examiné cette prétention et a conclu que nous sommes mal à l'aise avec cette demande, parce que des conditions sont dans la feuille de route et ont été acceptées par les autorités russes et s'ils ne veulent pas les remplir, ces conditions, ou ne peuvent pas les remplir, cela nous met très mal à l'aise au CRC.

J'insiste sur le fait que le problème des villes fermées reste un problème et qu'il faut garantir que la procédure mise sur pied fonctionne effectivement. Le dernier point, et c'est le point le plus important, Adam en a fait état, la question est la suivante : l'enquête indépendante de l'AMA a prouvé que la RUSADA était complètement corrompue par les officiels sportifs qui donnaient des instructions au directeur et au personnel de la RUSADA, même avec toutes les réformes de la RUSADA. Comment est-ce que nous pouvons croire en la constance de la RUSADA de ne plus être corrompue, ne plus être influencée (avec toutes les preuves que nous avons à l'appui de cette situation)? Les preuves ont été réfutées, mais elles ne sont pas contestées. Comment les athlètes peuvent-ils être sûrs qu'il n'y aura pas une récidive? Pour toutes ces raisons, le CRC, avec tout son respect, n'est pas d'accord avec les dires de M. Zhukov et M. Kolobkov, [selon lesquels] la conformité devrait être accordée à la RUSADA. Peter Nicholson nous a dit que la RUSADA a fait des progrès, mais la RUSADA est dans un environnement, dans un paysage et dépend du succès de ces résultats.

Nous proposons donc au Conseil de fondation que ces conditions doivent être satisfaites avant que nous puissions accorder de nouveau la conformité à la RUSADA, donc de maintenir la RUSADA en état de non-conformité. Merci.

LE PRÉSIDENT : Là, il y a un peu plus d'informations qui ont été présentées par Jon, plus qu'hier. Pour des raisons formelles, je vais vous demander aux deux, M. Zhukov et M. Kolobkov, de quitter la table, mais ne quittez pas la salle, car la réunion est publique et vous pouvez rester ici pendant la discussion. Certaines personnes ont demandé la parole pour participer à cette discussion, alors allez-y. Qui souhaite prendre la parole d'abord? Professeur Erdener.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais m'exprimer sur ce sujet. Nous savons tous que l'AMA et le CIO ont déployé beaucoup d'activités à propos de la Russie. Nous savons tous que nous avons besoin d'un système antidopage en Russie qui est efficace. Le CIO, avec ses partenaires (tels que l'AMA, les fédérations internationales de sport), avons pris des mesures [pour] effectuer des contrôles antidopage à un niveau approprié, pour cette période allant jusqu'aux Jeux de PyeongChang. Deux commissions du CIO, la Commission Schmid et la Commission Oswald, travaillent très efficacement ces jours et nous attendons de recevoir les rapports de ces deux commissions lors de la réunion de la commission exécutive du CIO, qui aura lieu du 5 au 7 décembre. Nous évaluerons, à

la lumière de ces rapports, la situation. C'est pour donner cette information au Conseil de fondation.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Au nom des gouvernements, je voudrais remercier le président du CRC de son rapport très détaillé et éclairant. Les gouvernements comprennent que le rôle du CRC est très compliqué et ce rôle a été joué avec impartialité et soin. Donc, de très, très grands progrès ont été accomplis par toutes les parties concernées depuis deux ans et c'est regrettable que toutes les conditions ne soient pas encore satisfaites par la RUSADA, pour pouvoir de nouveau accéder à la conformité, comme l'a dit le président du CRC et que d'autres enquêtes soient encore nécessaires. Nous espérons que cela sera fait aussi rapidement que possible. Il faut aussi reconnaître que jusqu'à ce moment-là, il faut être particulièrement vigilant, quand on est un organisateur d'une grande manifestation, pour garantir que les manifestations sportives se déroulent en toute confiance de la protection des athlètes propres. À cette fin, les gouvernements encouragent ces organisateurs à adopter les mesures appropriées pour garantir l'intégrité de ces manifestations et permettre aux athlètes de participer à cette compétition en toute équité et égalité. Merci, Monsieur le Président.

MME. HOFSTAD HELLELAND : De mon point de vue et à la lumière du rapport du CRC, plus particulièrement à la lumière des informations révélées par la base de données des laboratoires, il faut continuer une surveillance externe très rigoureuse. Il faut cette supervision pour protéger les athlètes intègres et pour protéger l'intégrité des compétitions. En tant que gouvernements qui nous consacrons à un sport équitable, nous nous attendons à une réponse appropriée de la part des organisateurs de manifestations sportives et multisports à propos de ces exigences. Merci.

M. POUND : Je donne mon soutien entier au rapport présenté par le CRC et je prends note que personne n'a encore répondu à ma question concernant la FSB, malgré la présence d'un ministre et d'un adjoint ou ancien ministre. Les enquêtes des deux commissions du CIO soutiennent les allégations de dopage étendu. La réponse donnée n'est pas acceptable ou appropriée. Ce n'est pas simplement une question d'être mal à l'aise. Déroger des deux conditions essentielles de la feuille de route et compter uniquement avec le côté technique des opérations n'est pas une réponse suffisante à propos de cette situation très sérieuse.

MME. TJONGARERO : Du point de vue de l'Union africaine, nous reconnaissons l'énorme travail accompli par la Russie afin de rectifier ce qu'il fallait rectifier. Nous reconnaissons également la portée de la déclaration du CRC, d'après laquelle il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous recommandons que les athlètes propres et intègres puissent participer à toutes les compétitions futures, tandis que la Russie s'attache à corriger les deux conditions qu'il faut encore satisfaire. Merci.

M. RICCI BITTI : En fait, je voulais attendre la réponse qu'Olivier va donner. Je ne dis rien contre la proposition faite par le CRC. Je voulais plutôt parler de l'avenir. Il faut trouver une solution. Nous avons vu d'autres exemples dans le passé. La Russie est très médiatique. Nous avons eu d'autres exemples, surtout à l'AMA, mais nous les avons abordés d'une autre manière. Je prends très au sérieux cette situation et je peux garantir à nos amis venant des gouvernements que nous agissons comme partenaires à 50 % afin d'améliorer les procédures et les réactions de l'AMA. Alors je crois que le cas de la Russie

devrait nous enseigner des leçons. Dès le départ, nous aurions dû gérer cette situation en tenant compte de l'avenir. Nous avons devant nous la Russie qui décide unilatéralement de ne pas accepter certaines conditions de la feuille de route. Il faut être créatifs et trouver une solution. Je salue le rapport du CRC, qui est très détaillé, mais même là, il faut être très prudents. Comme je le dis souvent, ça fait longtemps que je suis à l'AMA. On parle beaucoup de complots au niveau mondial. Ce n'était peut-être pas le cas de l'AMA, qui n'a pas été victime, mais je voudrais promettre aux gouvernements que nous (le mouvement sportif) restons très actifs, comme l'a dit le professeur Erdener. Depuis Rio, le mouvement sportif a été extrêmement actif et j'espère que nous avons apporté les preuves de ce travail. Mais il faut maintenant arriver à des conclusions qui se portent sur l'avenir.

M. BAUMANN : Merci, Monsieur le Président. En fait, Francesco a dit ce que je voulais dire moi-même. Peut-être pourrais-je ajouter un mot pour remercier le CRC pour le rapport et la possibilité offerte au côté russe de s'exprimer en public, ici devant tout le monde. Je serais bien sûr curieux d'entendre [dans quelles] conditions, dans quel document et à quel moment du processus, en termes de feuille de route, les choses ont évolué. Je suis également ravi d'avoir entendu hier que la question des villes fermées a été dûment abordée et que ce processus a été mis en place, de façon à ce qu'on y ait accès sans problèmes. Je crois que l'on a fait davantage de progrès que nous ne l'avions pensé hier, en ce qui concerne les villes fermées.

Enfin, s'agit-il d'une déclaration publique à la télévision, une déclaration devant ce Conseil de fondation, à laquelle nous [nous] attendons? Ou faut-il voir comment nous pouvons faire confiance à l'environnement? Sur le plan technique, la RUSADA fonctionne et a été contrôlée par des experts étrangers, ce qui devrait nous donner un certain niveau de confiance, qui devrait suffire aux fédérations internationales, pour que la RUSADA fonctionne. Quant au reste, il nous appartient (ou pas) de changer la société russe ou le gouvernement russe et qui fait quoi en Russie. Je pense que le moment est venu de regarder vers l'avenir; nous avons appris les leçons, nous savons comment nous pouvons faire mieux dans ce genre de contexte, de façon à éviter des problèmes semblables. Je crois que ceci devrait également être noté par les gouvernements, plutôt que les autres aspects dont il a été question ce matin. Enfin, un dernier point, qui porte sur les athlètes propres et intègres. Le groupe de travail d'avant les Jeux a précisément pour tâche de garantir que l'on ait des contrôles antidopage rigoureux pour les athlètes allant à PyeongChang, de façon à ce que nous ayons un terrain équitable pour tout un chacun. Les mouvements sportifs et les fédérations internationales sont en faveur de la participation de tous les athlètes à PyeongChang.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Eh bien, depuis la déclaration de non-conformité de la RUSADA, beaucoup de travail a été mené à bien. Ce travail, en fait, a commencé par une réunion [avec] le prédécesseur du ministre Kolobkov. Pour répondre clairement à vos questions, nous avons tenu une réunion voici 18 mois environ, à Zürich, avec M. Koehler ainsi que le ministre Kolobkov et M. Smirnov, qui à l'époque était à la tête de la commission des réformes, avons eu une discussion franche et claire quant aux conditions permettant d'aller de l'avant. À la suite de cette réunion, les choses ont été formalisées sous forme d'un document et M. Koehler peut vous en dire davantage, puisqu'il était à l'époque le point de contact. Ce document a évolué avec le temps, mais j'ai posé cette question il y a quelques semaines à M. Koehler et cette feuille de route et ces conditions ont été échangées à plus de 25 fois avec les Russes au cours de ces quinze derniers mois. Et en fait, toutes

les conditions, à l'exception de ces deux, ont été satisfaites. On a donc le document utilisé pour suivre le travail effectué. Tout a donc été mis sur la table. Je confirme que M. Kolobkov nous a toujours dit qu'il ne contrôlait pas la commission d'enquête, étant donné que cela ne relevait pas de sa sphère de compétence. Mais les conditions ont existé depuis longtemps.

LE PRÉSIDENT : Bien. Eh bien, je vais essayer non pas de résumer la situation, mais de noter les commentaires relatifs aux tests. L'AMA a mis sur pied un groupe de travail sur les tests d'avant les jeux, en collaboration avec les fédérations d'hiver. Certains de ces tests ont été effectués par les soins de la RUSADA. Donc avant les Jeux de PyeongChang, il y aura un grand nombre de tests qui seront effectués. Ensuite, nous savons fort bien que deux commissions ont été nommées par le CIO; elles répondront aux questions techniques de Sotchi et aux accusations de conspiration par la Commission Schmid. Le CIO traitera tout ceci au début du mois de décembre. Je ne pense pas que quiconque serait contrarié en fonction d'un souhait que les athlètes intègres doivent pouvoir participer aux Jeux. Ceci a été mentionné par plusieurs délégués et par plusieurs membres du Conseil de fondation.

Francesco, personne ne veut plus que nous avancer sur ce plan. Il nous a fallu des heures et des heures et des heures d'efforts, de façon à maintenir cet exercice. Nous irons de l'avant; nous avons fait un pas extraordinaire en mettant en place le standard de conformité, approuvé à l'unanimité. Si cela venait à se reproduire, nous avons un système pour nous en occuper, ce qui permettra d'éviter le genre de situation dans laquelle nous nous trouvons. Mais voilà la situation telle qu'elle se présente pour l'instant. Alors que je regrette que nous en soyons là, je regrette bien des choses qui ont été déclarées en public, tout comme je regrette que cette question pèse encore sur le sport à l'heure actuelle. Ceci étant, nous devons nous occuper de la recommandation telle qu'elle nous est présentée par les soins du comité indépendant que nous avons mis en place. Je vous pose donc la question de savoir si vous acceptez cette recommandation, puis nous allons tout mettre en œuvre de façon à ce que le monde devienne un monde meilleur. Est-ce que vous êtes d'accord? Je vous remercie.

DÉCISION

La recommandation du Comité de surveillance de la conformité concernant le statut de non-conformité de RUSADA est approuvée.

5.3.3 Déclarations de non-conformité

M. TAYLOR : Vous avez une version à jour du point 5.3.3, qui appelle une décision de votre part. Nous avons trois autres organisations antidopage (OAD) où le CRC recommande de les déclarer en non-conformité, avec effet immédiat. Vous avez le document sous les yeux. Il s'agit d'abord de la Guinée équatoriale, qui est l'ONAD qui a failli à plusieurs reprises et dans plusieurs cas à répondre au questionnaire de conformité du Code. Donc, sa conformité ne saurait être évaluée. Ce manquement est une non-conformité grave et la recommandation est de déclarer cet ONAD en non-conformité avec effet immédiat.

Le prochain cas porte sur le Koweït. Là aussi, un certain nombre de demandes d'informations ont été adressées à l'ONAD de ce pays en matière de problèmes de non-conformité. Une non-réponse n'est pas une excuse et pour les raisons exposées de façon

détaillée dans le document. La recommandation est que le Conseil de fondation déclare que le Koweït et son ONAD soient déclarés en non-conformité, avec effet immédiat.

Ensuite, nous avons Maurice. Cette partie du document appelle un éclaircissement de ma part. L'évaluation de l'AMA montre que les règles en place ont été adoptées à Maurice et qu'elles ne mettent pas en œuvre le Code. Elles sont donc en non-conformité. Malgré les demandes de corriger la situation, il n'y a pas eu de corrections, donc les règles sont en non-conformité avec le Code, d'où notre recommandation de déclarer Maurice en non-conformité, avec effet immédiat. Voilà les recommandations précises sur trois entités, qui sont à déclarer en non-conformité. Nous allons bien entendu faire en sorte que ces organisations deviennent en conformité à l'avenir. Êtes-vous d'accord?

MME. TJONGARERO : Merci beaucoup. Une fois de plus, l'Union africaine est en soutien de la proposition faite. Ceci étant, des efforts seront déployés, de façon à ce qu'à la suite de cette réunion, ces deux pays remettent leur situation en ordre, de façon à ce que nous puissions de nouveau les déclarer remis en conformité.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup de cette déclaration, que nous soutenons à 100 %. Je pense que nous avons bien avancé.

DÉCISION

Les propositions de déclaration de non-conformité sont approuvées.

6. Sportifs

MME. SCOTT : Excellent après-midi à tous. J'ai la redoutable tâche, après le café et le déjeuner, qui fut excellent, de vous parler du rapport de la Commission des athlètes. La Commission des athlètes a tenu sa dernière réunion à Londres, au mois d'août, pendant les championnats du monde de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF). Nous avons été accueillis par UK Sport ainsi que par John Taylor. Les résultats de la réunion ont été publiés sur le site Internet et figurent sur le document. Donc, je n'entrerai pas dans les détails de ce rapport, si ce n'est pour mettre en exergue quelques points forts. Comme nous l'avons dit lors de la dernière réunion, nous avons mis en place une charte des droits des athlètes. L'idée est d'avoir ce document adopté est intégrée dans le Code mondial antidopage. Pour ce qui est du processus, nous avons tenu à faire une consultation large des parties prenantes. Nous avons fait une étude, qui a été distribuée aux organisations indépendantes. C'est un objectif important, puisque nous souhaitons couvrir autant de monde que faire se peut, de façon à avoir les réactions de tous les athlètes possibles. Les résultats de cette enquête ont donné lieu aux résultats suivants : plus de deux mille personnes ont répondu. Des athlètes venus de soixante pays, représentant cinquante sports, avec une répartition égale entre hommes et femmes. La majorité des répondants a pris part aux Jeux olympiques ou paralympiques. Les principales conclusions de l'enquête sont les suivantes : 50 % des personnes estiment que leur sport n'était pas exempt de corruption ou de manipulation. 54 % estiment qu'ils n'ont pas un leadership exempt de conflits d'intérêts. 97 % ont dit qu'il était souhaitable d'avoir le droit à un sport exempt de corruption ou de manipulation. 83 % estiment qu'ils ont le droit de se trouver compensés en cas de tricherie à leur détriment. 92 % souhaitent le droit de participation dans la lutte contre le dopage et 92 % estiment que la lutte contre le dopage mérite d'être

soutenue. Nous sommes donc encouragés par les résultats et nous allons désormais commencer à créer un document et à le rédiger.

Le deuxième projet de la Commission des athlètes de l'AMA a mené à terme porte sur des directions stratégiques, de façon à définir des principes et cadres dans lesquels le comité peut travailler. C'est un processus auquel nous avons tous participé. Il s'est avéré utile et efficace.

Nous continuons à être actifs et nous nous consacrons à la lutte contre le dopage en sport. Nos membres sont profondément engagés, de façon à faire entendre la voix des athlètes dans les plateformes et les niveaux des prises de décisions. Nous avons un magnifique groupe de personnes, très intelligentes, très courageuses et à la fois indépendantes. Et j'ai la chance de les présider. Voilà, j'en suis à la fin de mon rapport. On attend vos questions. Merci.

M. POUND : Merci, Monsieur le Président. Je crois que nous sommes heureux de vous avoir comme président. Juste un coup d'œil aux notes sur la réunion de Londres. Au point 6, nous avons une référence au Tribunal arbitral du sport (TAS) et à l'amélioration de son indépendance. En tant que membre du Conseil international d'arbitrage en sport (CIAS), il me serait utile de savoir quelles ont été vos préoccupations, de façon à ce que lors de la prochaine réunion, je puisse en faire mention de façon directe en séance.

MME. BARTEKOVA : Merci beaucoup. Au nom de la Commission des athlètes et du CIO, je tiens à féliciter Beckie pour son leadership de la Commission des athlètes de l'AMA. En insistant que nous tenons à collaborer étroitement en matière de représentation des athlètes au sein du mouvement olympique et de l'AMA. Je voudrais poser une question à Beckie. Je l'ai posée hier, mais je voudrais que vous me donniez quelques éclaircissements quant au mandat donné par l'AMA au sport intègre, qui est une organisation indépendante. Le mandat porte sur le développement d'une charte des droits des athlètes. Ce projet est coordonné par la Commission des athlètes du CIO et nous sommes d'avis que l'AMA devrait prendre en main la partie antidopage. La Commission des athlètes du CIO n'a pas donné mandat au sport équitable (FairSport), étant donné que ses activités sont quelque peu trompeuses et elle craint une certaine confusion au niveau des athlètes répondant à une étude. Donc, le CIO n'a pris aucune part dans cette enquête. Je tenais à apporter cette précision. Nous sommes d'avis que nous devons encore mieux coopérer, de façon à vraiment représenter les athlètes au sein de l'AMA, dont le comité a pris la direction en matière de lutte contre le dopage. Merci.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Je voulais rendre hommage aux travaux du Comité des athlètes de l'AMA et à sa présidente, Beckie Scott. J'insiste sur l'importance de ce comité, qui doit pouvoir se prononcer de façon indépendante, sur toute question relative au dopage russe. Nous tous sommes là pour renforcer un environnement de sport intègre et nous devrions donc être attentifs à la voix des athlètes. Au cours des dernières années, le Comité des athlètes de l'AMA a fait preuve de leadership et s'est acquis la confiance des athlètes intègres. Ils furent les premiers à développer une charte antidopage comportant les droits des athlètes. Ils participent à la révision de la gouvernance de l'AMA, dans les différents comités de l'AMA, y compris les comités de l'éducation, de révision de la conformité et le comité de révision du Code. Chers membres, je crois de ce fait que nous devons faire entendre la voix des athlètes et continuer à les soutenir dans tous les processus de prise de décision à l'avenir, de façon à renforcer un environnement de sport intègre. Merci.

M. RICCI BITTI : Le mouvement olympique s'occupe des athlètes et il y a là une commission de 23 athlètes. La majorité est élue, le reste est nommé. Nous avons reçu beaucoup de recommandations, dont nous nous occupons (je tiens à vous rassurer à cet égard).

MME. SCOTT : Merci. Je voudrais répondre à Dick Pound. Les commentaires à l'égard du TAS suivent une présentation portant sur les nouvelles normes de conformité au Code. Ce fut un commentaire de la part des athlètes; avec l'application de cette nouvelle norme, l'importance du TAS s'en trouve augmentée et nous tenons à faire en sorte que les décisions soient compatibles.

Danka, la charte des droits des athlètes, mise en œuvre par le Comité des athlètes de l'AMA voici neuf mois, et ce, dans un contexte de réponse à un certain nombre d'athlètes à la suite de révélations découlant du rapport McLaren. À cet égard, nous nous sommes rendu compte qu'une charte des droits avait un potentiel encore plus important que l'antidopage. Nous nous sommes adressés à une organisation indépendante, FairSport, pour ce qui est de la coordination de cette charte. La Commission des athlètes de l'AMA va s'occuper de la charte en matière d'antidopage et d'autres éléments de la charte, susceptibles d'aider à la lutte contre le dopage. Pas plus tard que la semaine dernière, la Commission des athlètes étudiait également une charte des droits des athlètes; nous allons y contribuer dans la mesure de nos moyens en ce qui concerne l'antidopage. Je pense qu'il y a encore beaucoup plus de possibilités de façon à ce que les droits des athlètes soient mis en exergue, afin de créer un document unique, permettant d'augmenter et de protéger les droits des athlètes. Là, c'est évidemment un travail évolutif, puisque les deux organisations de leur côté développent des chartes indépendantes. Le Comité des athlètes de l'AMA s'engage en faveur des droits des athlètes, de façon à ce que notre règle antidopage soit ancrée dans les deux chartes. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci. Bon, je vois qu'il y a encore pas mal de pain sur la planche en ce qui concerne les chartes.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

7. Finance

– 7.1 Contributions des gouvernements/du CIO

M. RICCI BITTI : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse, étant donné que je risque d'être plus long, tout en répétant ce que j'ai déjà dit hier, mais ce Conseil de fondation ne se tient pas depuis longtemps, j'ai donc pour devoir de vous donner des compléments d'information. Je commence par les résultats des débats de la Commission des finances du mois de juillet, avec quelques commentaires succincts. Nous avons passé en revue les comptes et nous avons pris note du mémoire de contrôle interne de la part des auditeurs, qui n'ont pas trouvé de lacunes, quelles qu'elles soient, en matière de contrôle. Ici, je tiens à rendre hommage et à remercier le personnel des finances dirigé par Maria Pisani, pour ce travail extrêmement efficace.

Le niveau des contributions des autorités publiques a été dûment noté; le CIO donne la même somme. Là, je vous donnerai des informations à jour. À ce jour, nous avons noté avec satisfaction que nous avons reçu 1,4 million de dollars en contributions pour l'enquête

spéciale, dont nous avons absolument besoin, étant donné que cette enquête coûte fort cher. Nous avons également mis de côté certains fonds pour les frais à encourir.

Le point le plus important ici (et là je présente un point sur lequel je reviendrai au titre du 7.3) : nous avons entendu une présentation fort longue de la part d'Olivier Niggli, le directeur de l'AMA, sur un plan de quatre ans, qui avait été demandé par vous-mêmes, lors de la réunion du mois de mai. Un plan de quatre ans, comportant toutes les dépenses à encourir et toutes les activités nécessaires pour rendre l'AMA plus efficace, de façon à relever tous les défis qui, comme vous le savez, vont croissant. Cette présentation a été extrêmement bien accueillie, mais malheureusement (ou heureusement), en tant qu'annexe, nous avons le plan quadriennal. Le Comité des finances a jugé ce plan quadriennal de façon très positive, puisque c'est la seule façon de faire croître l'AMA, tout en relevant tous les défis qui nous attendent. Les conclusions ont été renforcées, nous avons décidé de présenter ce plan quadriennal à la prochaine réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Nous recommandons aux autorités publiques, sachant que c'est un travail difficile, de revoir le modèle de partage entre les continents, au sein de ceux-ci et entre les pays. Nous les encourageons à prendre les décisions, même si le processus va être long, puisque chaque modèle mérite une révision, à un moment ou un autre.

Troisièmement, nous encourageons la direction de l'AMA à rechercher d'autres sources de financement, qui seraient très utiles, de façon à aider à ce projet ambitieux. Ensuite, à titre d'information, nous avons pris deux autres décisions, notamment le protocole pour les contributions volontaires, ce qui avait été sollicité. Ce protocole a déjà été approuvé au niveau de l'exécutif. Nous avons par ailleurs nommé un nouveau membre de comité, et là je félicite Andrew Godkin, qui est le nouveau membre, en remplacement du ministre sortant de Norvège, qui par le passé a occupé ces fonctions.

En matière de contributions à ce jour, nous avons reçu 97,9 % des contributions totales prévues pour les pouvoirs publics, ce qui est un peu mieux que l'année dernière à la même époque, mais je vous rappelle que le budget de cette année a été extrêmement ambitieux, puisque le temps qui nous reste jusqu'à la fin de l'année est extrêmement bref. J'espère que nous pourrions parvenir à ce budget.

Je remercie le Japon, le Koweït et l'Australie, ainsi que l'Azerbaïdjan, l'Égypte et l'Arabie saoudite pour les contributions supplémentaires, qui comme je l'ai déjà dit, sont extrêmement bienvenues.

DÉCISION

Les contributions des gouvernements
et du CIO sont notées.

– 7.2 Comptes trimestriels 2017

M. RICCI BITTI : Je passe au point 7 de comptes semestriels arrêtés au 30 septembre. Là, je serai très bref. Ici, je vous rassure, comme vous pouvez le voir dans l'un des documents, à la page 19, nous avons 10,7 millions de dollars qui nous restent en caisse, ce qui est un chiffre rassurant, car nous avons trois mois de dépenses encore pour ce qui est des dépenses de 3,5 millions de dollars, ce qui devrait nous amener à être en conformité avec le budget tel que révisé, qui est un budget qui a d'ores et déjà été présenté au mois de septembre au Comité exécutif. Ce budget représente une baisse et c'est là un facteur important par rapport aux réserves de 170 000 \$, en lieu et place du montant maximum de 500 000 \$, de façon à ce que nos réserves restent en bonne santé. Donc, ce sont de

bonnes nouvelles, mais elles ne sont pas importantes, puisque nous recevons cet argent en début d'année et nous encourons les dépenses tout au long de l'année. Il nous reste trois mois et nous estimons que nous avons les fonds nécessaires pour être à jour dans les comptes de l'année en cours. Donc, je tenais simplement à vous rassurer.

DÉCISION

Les comptes trimestriels 2017 sont notés.

– **7.3 Plan quadriennal (2018-2021)**

M. RICCI BITTI : Le Conseil de fondation nous a demandé de faire cet exercice et la Commission des finances a bien réagi à la présentation faite par Olivier. Nous avons planché sur cette question avec une discussion très longue et la décision inspirée par les gouvernements a été de présenter à cette réunion-ci un budget pour trois ans et pas un budget quadriennal.

Pour informer les gens qui n'étaient pas à la dernière réunion, le but du budget quadriennal était d'une augmentation de 8 % pour 2018, de 15 % pour 2019 et de 15 % pour 2020 et puis de 5 % pour 2021. Notre recommandation c'est de vous présenter deux modèles. L'un avec 8 %, l'autre avec 5 % pour 2018. Hier, le Comité exécutif a soutenu la proposition du modèle avec 8 % d'augmentation. Individuellement, ce n'est pas une grande augmentation pour chaque pays. On veut renouveler l'AMA; l'AMA a plus de responsabilités et de tâches à accomplir. J'ai demandé au département des finances de dire quelles activités pouvaient être retenues si on avait une augmentation de 5 % uniquement. Dans la liste, vous trouverez deux activités essentielles. C'est la recherche scientifique et le programme de conformité. Nous avons reçu une contribution spéciale pour les activités scientifiques, mais nous avons pu réduire les coûts standards de la recherche scientifique, grâce à cette contribution spéciale. Mais sans cette contribution, l'activité importante, de par la recherche scientifique, ne peut pas être maintenue. Donc, il faut tenir compte de cela. Le deuxième programme qui serait réduit est le programme de mise en conformité. C'est un jeune programme, comme vous avez certainement remarqué à cette réunion. Et avec moins de budget, nous ne pourrions pas avoir autant d'activités de mise en conformité et ce n'est justement pas le but que nous recherchons. Nous avons besoin de renforcer cette activité et d'avoir plus de ressources humaines. C'est pour cela que je recommande au Conseil de fondation le budget qui est devant vos yeux. C'est une des décisions que le Conseil de fondation doit prendre. Je demanderais au Président de demander cette approbation formelle du budget sur votre table, donc avec une augmentation de 8 %. C'est le budget que le Comité exécutif vous recommande chaudement. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Avant de mettre cette proposition aux voix, est-ce que vous avez des questions concernant le budget 2018?

M. POUND : Merci, Monsieur le Président. J'ai deux commentaires, plutôt que des questions. Pour ce qui est de la réduction des activités, je suis un peu déçu que l'on attribue un peu plus que sa part à la recherche scientifique. C'était vraiment une des caractéristiques particulières de l'AMA de donner un peu plus de son budget à ces activités que d'autres organisations. Deuxièmement, la réduction de la réserve consacrée aux litiges et différends juridiques — les organisations ou les parties qui se dotent des services

d'avocats, lorsqu'il y a des différends; bien sûr, cela a comme résultat que nous devons nous défendre et pour cette raison, dépenser plus pour les frais juridiques.

M. RICCI BITTI : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, Dick. Il faut absolument maintenir le budget consacré à l'activité scientifique. On avait ce fonds spécial de presque 12 millions de dollars, pour une période de quatre ans. Si on réduit le budget régulier, on aura également moins de fonds à la disposition pour ces activités scientifiques. Il faut trouver des fonds pour financer les activités. Ce fonds spécial de 12 millions... Il faut puiser dans ce fonds. Peut-être qu'Olivier peut mieux répondre à cette question, pour ce qui est du fonds spécial réservé aux frais juridiques.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Avec le scénario de 5 % d'augmentation, on serait obligé de puiser dans cette réserve. Mais si on adopte le 8 %, la réserve de frais juridiques en cas de différends reste intouchée.

LE PRÉSIDENT : Oui, cette question de l'activité de recherche scientifique est vraiment sérieuse. On avait un fonds de 12 millions de dollars mis à disposition par le CIO et les gouvernements ont contribué à 6,5 millions. Les pays ou les organisations qui pouvaient contribuer ne l'ont pas fait nécessairement en dollars. Mais on avait au total un peu moins de 13 millions de dollars, mais le fonds est presque vide. Toutefois, lorsqu'il y a des pressions sur nos dépenses, on avait la possibilité de rester liquides.

Alors le budget est devant vous, avec la recommandation.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Oui, merci beaucoup. Je voulais poser une question. Quel degré de flexibilité avez-vous dans l'administration du budget? En d'autres termes, si au courant de l'année vous vous rendez compte qu'il y a des dépenses qui diminuent pour des raisons différentes, est-ce que vous pouvez réallouer cet excédent, par exemple, à l'activité de recherche scientifique? Ceci pour éviter des fonds qui restent non utilisés à la fin de l'année. Deuxièmement, lorsque vous recevez des contributions volontaires, dans quelle mesure avez-vous la possibilité de convaincre des pays qui en font (de telles contributions volontaires) de donner des fonds qui ne sont pas consacrés à des fins spécifiques? Donc, ce seraient des fonds libres, que vous pourriez allouer à des priorités en cours d'année.

M. RICCI BITTI : Oui, je peux donner une réponse à vos questions. Je crois que nous avons fait la preuve de gérer des situations inattendues. L'exemple pour cela est par exemple les frais exigés par les enquêtes et les investigations, qui étaient absolument inattendues, au courant de cette année, surtout en comparaison avec les recettes. Donc, l'AMA a fait les preuves de sa capacité d'une administration, d'une gestion très flexibles des fonds disponibles.

Pour répondre à la deuxième question, les contributions volontaires sont parfois liées à des activités spécifiques. Avec le nouveau protocole, nous souhaitons recevoir des contributions volontaires qui ne sont pas liées à des activités spécifiques, pour que nous puissions nous en servir pour des activités en cours de route, au cours de l'année. Mais bien sûr, si l'Asie dit que sa contribution doit être liée au Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), c'est bienvenu, parce qu'ADAMS a besoin d'entretien en permanence, ce qui coûte assez cher. Et il y a d'autres contributions volontaires qui sont liées à des activités, mais en fait, on suit vos instructions. Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose à ça, Olivier?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Dans la pratique nous avons un processus qui veut une révision à mi-année, qui est soumise à la Commission des finances au mois de juillet. C'est un exercice de somme zéro, d'addition zéro, mais on examine ce qui a changé à mi-année, par rapport au moment où le budget a été établi. Cet exercice a toujours donné de bons résultats. Parfois à la fin de l'année, certaines activités ont eu des dépenses excédantes, d'autres, des dépenses en dessous du budget. En fait il n'y a pas le risque de fonds qui n'ont pas été alloués ou utilisés à la fin de l'année; jamais dans l'histoire de l'AMA.

M. RICCI BITTI : Ce que nous essayons de respecter, c'est de ne pas tomber des 500 000 \$ de réserve. Les réserves ne sont pas énormes, mais on n'arrive pas à augmenter nos réserves si nous puisons dans la réserve. Mais cette bonne nouvelle, cette année : les 500 000 \$ de réserve que nous nous sommes fixés ne seront pas réduits totalement. Peut-être que nous ne devons puiser que 107 000 \$ dans ce fonds. Nous n'avons pas encore la tête sous l'eau. Ce danger n'existe plus depuis un grand nombre d'années.

MME. FUJIE : Nous comprenons que pour le programme quadriennal, nous avons besoin de suffisamment de fonds pour continuer avec les activités de l'AMA. Mais cette proposition d'augmenter les contributions des gouvernements de 50 % pour la période de quatre ans sera énorme et difficile à accepter. Mais cette proposition de 5 et 8 % comme options pour 2018 est envisageable. Donc il faut nous présenter des options pragmatiques et pratiques.

M. RICCI BITTI : Oui, vous dites ce que votre ministre avait dit et on l'a bien reçu, on a pris note de votre déclaration. Je crois qu'il est bon pour vous de regarder le document qui était l'objet de notre discussion. C'est l'un des meilleurs documents que je n'aie jamais vus, depuis que je suis à l'AMA. Donc je vous propose de lire ce document qui donne les possibilités de choix. J'aimerais suivre la séquence de ce qu'il faut faire. D'abord, approuver le budget, ensuite passer à la discussion du calendrier.

M. MUYTERS : Est-ce qu'on parle aussi du calendrier?

M. RICCI BITTI : Oui, c'est de ma faute, dit Francesco. J'ai pensé qu'il était mieux d'adopter le budget d'abord et ensuite, parler du calendrier. Je m'excuse si ça portait à confusion.

LE PRÉSIDENT : Oui, j'ai deviné que c'est ce que Francesco voulait faire. Donc, nous allons d'abord prendre une décision à propos du budget. Je n'ai pas beaucoup d'illusions qui me restent dans ma vie, Gabriella, mais il faut s'occuper de cela. Alors, revenons au budget. Vous avez vu les options. Est-ce que vous pouvez approuver le budget avec une augmentation de 8 %? Bien. Merci. Francesco, alors, le calendrier; ou revient-on au point antérieur?

M. RICCI BITTI : J'ai bien interprété le souhait des gouvernements en septembre. Donc, d'abord le budget et ensuite présenter un budget triennal, plutôt que quadriennal.

Le calendrier est très simple, en tout cas du point de vue de la Commission des finances. J'ai dit au début que le document est très détaillé et montre la nouvelle AMA. Comme l'a dit notre collègue du Japon, qu'une augmentation sur une période de quatre ans n'est pas une augmentation, c'est un modèle différent. La Commission des finances se rend compte que c'est ce qu'il faut si on veut accomplir notre programme. En septembre, on était d'accord pour présenter un budget pour trois ans, tel quel, mais maintenant nous devons faire une recommandation à propos de l'option à choisir et puis ensuite, faire un vote. On

ne peut pas changer le calendrier. C'est ma proposition. Trois années, c'est ce que nous vous avons proposé au mois de mai, au Conseil de fondation. L'adopter ou non? Et ensuite, vous nous dites ce qu'il faut faire avec ce document qui a déjà été présenté, avec cette très grande augmentation. La Commission des finances estime que la balle est dans votre court. Vous avez six mois pour examiner ce document, donc à vous de nous donner des indications si vous voulez un autre modèle. Pour l'instant, c'est 15 %, 15 %, 5 %, mais est-ce que vous voulez nous présenter un autre modèle? C'est à vous de faire une proposition. Le mouvement olympique nous a demandé de trouver l'équivalent auprès du gouvernement, l'équivalent des montants qui sont contribués par le mouvement olympique. Il faut se rendre compte de nos dépenses. Une part concerne les activités actuelles et les dépenses liées à ces activités et puis l'autre part concerne les nouvelles activités. C'est vraiment un nouveau modèle. Nous on va faire nos devoirs, mais nous souhaiterons que vous fassiez vos devoirs aussi chez vous. Alors le budget quadriennal devient un budget pour trois ans, puisqu'on a déjà adopté une année de budget sur les quatre ans.

M. MUYTERS : On peut adopter le calendrier et pour ce qui est de l'adoption du plan quadriennal (avec une adoption en mai 2018) je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par Francesco et le directeur général ce matin, c'est-à-dire que ce plan triennal reste ouvert. C'est important pour nous en Europe. Ce document est un premier jet pour une discussion. Il faut examiner ce plan de trois ans, ensuite avoir une conversation avec l'AMA et on fera part de notre opinion aux autres continents et on essaiera, dans la mesure du possible, de parler d'une seule voix.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Je peux confirmer ce qui vient d'être dit. Je me servirai également de cette plateforme de la voix unique afin de lancer un processus de consultation avec les gouvernements et de revenir avec un programme multiannuel de bonne qualité, qui met tout le monde à l'aise. Avec les gouvernements, nous allons revoir cette stratégie et le plan d'action proposés par la Commission des finances et l'administration de l'AMA. Les gouvernements ont beaucoup d'expertise et j'espère les rallier de notre côté. Comme M. Muyters a dit, l'Europe a déjà lancé la procédure, en établissant un sous-comité qui va entrer dans des pourparlers avec l'AMA. En parallèle, il y aura également une discussion sur la répartition entre continents. C'est une situation, une question complexe, qui prendra du temps. Mais nous nous réjouissons de travailler avec l'AMA sur ce sujet et nous pouvons vous promettre notre engagement.

M. RICCI BITTI : Merci, Monsieur Muyters, merci Madame la Ministre. C'est le type de collaboration que nous souhaitons. C'est très positif, puisque le mouvement olympique est d'accord de mettre les fonds qui sont égaux à ce que les gouvernements sont prêts à donner. Donc, après votre consultation, je demande, au nom du Comité des finances, de nous faire part de vos décisions, et ceci, non pas au mois de mai (ici, je parle au nom du staff et de la Commission des finances), mais de nous faire part de vos décisions le plus tôt possible, sinon on n'aura pas assez de temps pour préparer les options et les modèles — pour que nous puissions vraiment affiner la proposition définitive. Monsieur le Président, est-ce vous pouvez demander si tout le monde est d'accord avec le calendrier?

LE PRÉSIDENT : Oui, tout à fait. Alors, est-ce que le Conseil de fondation peut approuver le calendrier pour l'approbation de ce plan de trois ans? Je voudrais vous rappeler qu'il y a un an, à Glasgow, tous les participants se sont mis d'accord sur le volume de travail qui devrait être effectué. Ensuite, il fallait y mettre le prix; ce travail a été fait, mais en fin de compte, faire tout ce qu'on a envie de faire, eh bien, ça exige des sous. Le

principe, à l'AMA, c'est de prendre les montants des gouvernements et ensuite, le CIO donne le montant équivalent pour le budget de l'AMA. Donc, ce sont les gouvernements qui doivent mener la danse. On essaiera d'en faire le plus possible, mais si on a un budget réduit, on ne pourra pas mener à bien toutes les activités dans notre programme.

M. MUYTERS : Eh bien, il y a deux processus, je crois. Il y a d'abord l'élaboration de la facture, et ensuite le paiement de la facture. Donc, ce sont deux exercices que nous allons entreprendre. Le paiement de la facture, c'est de décider qui paie quoi. L'élaboration de la facture, ou l'écriture de la facture, c'est le plan triennal. Mais essayons de mener à bien un exercice d'abord et ensuite le deuxième et le mieux possible.

LE PRÉSIDENT : Je comprends mais il faut le faire.

M. RICCI BITTI : Avant de passer aux deux derniers points, je peux remercier M. Muyters, qui donne beaucoup de son attention à nos affaires financières. Nous sommes assez flexibles, vous avez tous les éléments en main, donc vous devrez et pourrez prendre une décision.

DÉCISION

Le calendrier d'adoption du plan quadriennal est approuvé.

– **7.4 Projet de budget 2018**

M. RICCI BITTI : On doit vous remercier d'approuver le budget. Nous avons un fonds de réserve d'un maximum de 500 000 \$; c'est une réserve assez raisonnable. Comme vous voyez dans le budget, même avec une augmentation de 8 % en 2018, nous sommes à la limite, avec 474 000 \$. On aura certainement besoin de 474 000 \$ dans cette réserve, même avec une augmentation de 8 %, donc merci de votre compréhension.

DÉCISION

Le projet de budget 2018 est approuvé.

– **7.5 Confirmation des réviseurs aux comptes pour 2018**

M. RICCI BITTI : Ensuite, la confirmation des réviseurs aux comptes. Là, nous avons besoin d'une approbation formelle et le Comité exécutif demande au Conseil de fondation de donner son approbation formelle au renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers. Est-ce que c'est approuvé? demande le président. Très bien.

DÉCISION

Le mandat des réviseurs aux comptes pour 2018 est confirmé.

8. Éducation

– **8.1 Rapport du président du comité Éducation**

M. MOSES : Nous avons eu une excellente année à l'éducation et à la Commission de l'éducation, avec beaucoup de soutien de tous les employés à l'AMA. On a entrepris plusieurs initiatives. En juillet, on a lancé un guide pour les parents en faveur du sport propre, ceci basé sur les résultats de recherches scientifiques et sociales. On a eu beaucoup

de réactions de nos parties prenantes. Il y en a un grand nombre qui intègrent ce matériel dans leur propre programme d'éducation. Le Partenariat pour l'éducation continue à élaborer du matériel basé dans les valeurs pour les professeurs. Nous avons comme partenaires un très grand nombre d'organisations. Depuis notre dernière réunion, nous avons eu un symposium au Qatar et en Argentine. Nous avons également finalisé l'organisation d'une conférence qui aura lieu en 2018 à Beijing, sur le thème de l'éducation et ceci avec l'aide de l'Agence antidopage des États-Unis (USADA), du 24 au 25 octobre 2018. Peut-être vous noter aussi que le programme de recherche sociale compte dans ses rangs trente-sept projets et nous avons approuvé trois de ces projets pendant la réunion du Comité exécutif hier. Le groupe de travail s'est réuni pour une première fois pour parler de normes internationales de l'éducation et le Comité exécutif a accepté de continuer dans cette orientation avec un but : de faire adopter ce standard lors de la conférence mondiale en 2019 (conférence mondiale de révision du Code).

Le département a également lancé sa plateforme d'éducation en ligne et Rob va nous parler de ce programme tout à l'heure. Nous sommes obligés de faire un bon travail et nous faisons ce bon travail grâce au soutien et à l'aide d'un grand nombre de personnes, y compris la Commission des athlètes, la commission de Beckie, qui met toujours la main à la pâte. Donc, on continue de progresser. Les sciences sociales nous disent que des programmes de prévention peuvent être extrêmement utiles. Merci.

M. KOEHLER : Voici un bref aperçu des nouveaux programmes de téléapprentissage en matière d'antidopage lancés en début de semaine, de façon à vous donner un aperçu de la situation, de façon à ce que vous continuiez de promouvoir l'éducation et l'antidopage en utilisant cette plateforme, qui sera à votre disposition. Le programme ADEL représente ce que nous avons fait en réunissant tous nos projets de téléapprentissage en un seul site, dont les instruments pour les athlètes d'élite, les entraîneurs et les médecins du sport. Qu'avons-nous fait dans le contexte de ce programme? Nous avons fait en sorte que ce soit une expérience spécialisée pour tous les utilisateurs. En outre, nous avons des fonctions d'utilisation pour les ONAD (un mécanisme qui a toujours posé problème), de façon à ce que les produits puissent facilement se traduire de façon rentable par toutes nos parties prenantes, de façon à ce que tout le monde ait un bon accès à l'information et à l'éducation. Comme je l'ai dit au niveau de la plateforme, l'une s'appelle ALPHA; il s'agit d'un programme de téléapprentissage destiné aux athlètes. Entraîneurs Franc Jeu s'adresse aux entraîneurs. Un autre programme que nous avons lancé, c'est l'ADO Kickstart; j'en parlerai dans les détails dans quelques instants. Ensuite, nous avons la Malette des médecins du sport. Ce dernier [le programme?] a été développé voici deux ans et s'est trouvé renforcé l'an dernier, juste avant les Jeux de Rio, en collaboration avec le mouvement olympique, de façon à mettre en œuvre des éléments spécifiques pour les médecins se rendant aux Jeux olympiques. Ce que le mouvement olympique a fait ici, c'est que chaque médecin à Rio, en 2016, était tenu de satisfaire ou de terminer un élément lié aux Jeux en matière de médecine sportive, de façon à être accrédité. Nous sommes heureux de vous dire que nous allons utiliser le même programme avant les Jeux de PyeongChang, en février de l'année prochaine. Donc, c'est un excellent exemple d'éducation obligatoire.

Si vous prenez la plateforme domestique, là, tous les usagers sont tenus d'avoir un compte. Il s'agit de voir qui utilise quoi dans cette plateforme de téléapprentissage. Les expériences spécialisées dont je vous ai parlé font que toute personne est tenue d'entrer son nom, son sport et qui elle est en tant qu'individu. À ce moment-là, nous avons une

expérience ciblée, en fonction de ce qui leur convient le mieux en matière d'éducation. L'autre domaine qui nous a paru important (et cela représente une demande de toutes nos parties prenantes) consiste à éviter les doublons. Les gens, en fait, ne savaient pas qui devait compléter les plateformes de téléapprentissage, étant donné qu'il était impossible de suivre les résultats et de savoir qui faisait quoi. Nous avons donc mis en place une plateforme où les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage ou les organisations de grandes manifestations peuvent voir qui utilise ces ressources. Vous avez un exemple à l'écran. Il s'agit de football. Une seule personne, un seul athlète a utilisé la plateforme. Désormais, si la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) souhaite poursuivre ceci, vous verrez tous les athlètes de football qui ont fini ces cours ou les entraîneurs ou une organisation nationale antidopage en prenant tous les athlètes qui ont terminé ces plateformes de téléapprentissage.

L'autre domaine c'est le système de traduction. Nous avons ici une traduction automatique, où chaque partie prenante peut traduire en ligne et télécharger de façon à ce que diverses langues puissent être couvertes, de façon à atteindre un maximum de personnes possible.

Ce nouveau produit que nous venons de lancer s'appelle ADO Kickstart. Ceci suit la demande d'un grand nombre de parties prenantes, qui nous ont dit que tout ceci était très tactique, qu'il y avait beaucoup de rotation du personnel et qu'il nous fallait un mécanisme de façon à faire comprendre à tout le monde ce qu'est l'antidopage. Cette nouvelle plateforme a été développée d'entente avec les instituts pour les organisations nationales et SportAccord de façon à pouvoir mettre ce programme en place. Qu'est-ce que c'est, ADO Kickstart? C'est la porte sur tous les éléments contenus dans le Code. Nous avons l'introduction, l'éducation, les enquêtes et les renseignements, les exemptions pour raison thérapeutique, la gestion des résultats et ADAMS. Je vous donne un exemple de chacune de ces rubriques. Lorsque nous prenons par exemple l'introduction à l'antidopage, vous avez un grand nombre de parties prenantes qui participent à cette activité. Vous avez ici un aperçu, après un clic, qui vous donne les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes. Lorsque nous passons aux parties plus techniques, lorsque nous prenons par exemple *Gestion des résultats*, nous avons un processus pas-à-pas de cette gestion des résultats et ici chaque flèche comporte des nouvelles informations. Ici, la notification de l'athlète. C'est technique. Que faites-vous, lorsque vous devez notifier un athlète (pour les ONAD et ceux qui se lancent dans l'antidopage)? Un clic vous donne des ressources, des lettres spécifiques de façon à savoir comment notifier un athlète, de façon à savoir quoi faire. Vous avez ici un processus pas à pas. La même chose vaut pour le processus de tests. Ici, vous avez un guide pas-à-pas, de l'administration prétests et l'émission de tests, puis ce que vous faites après avoir effectué le test. Vous avez également des lettres types intégrées dans tous ces domaines, de façon à ce que tout ceci soit très convivial pour chacune des parties prenantes. Nous avons fait la même chose pour le processus d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), un guide pas-à-pas, ce qui vous relie au Code et aux différents articles et aux différents standards dont vous devez tenir compte en prenant des décisions en matière d'usage thérapeutique (refuser ou approuver). Voilà donc un bref aperçu de ce nouveau programme qui vient d'être lancé et qui est à votre disposition sur le site Internet. Ne manquez pas de l'utiliser.

LE PRÉSIDENT : Merci. Avez-vous des questions?

M. POUND : Ces photos ne sont peut-être pas complètes. Corrigez-moi si je me trompe : l'une des premières photos a montré *qui* peut obtenir un code pour avoir un

compte athlète ou entraîneur; qu'en est-il des journalistes ou de quelqu'un qui s'intéresse à la question?

LE PRÉSIDENT : D'autres questions? Y a-t-il des réactions?

M. KOEHLER : Bon, ça ne figure pas au tableau, mais nous allons faire en sorte que ça y figure dans les semaines qui viennent.

DÉCISION

Il est pris note des rapports Éducation et du président du Comité Éducation.

– **8.2 Standard international pour l'éducation**

DÉCISION

Il est pris note du standard international pour l'éducation.

9. Science, recherche et médecine

– **9.1 Rapport scientifique**

– **9.2 Rapport médical**

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite vous informer de certaines de nos activités de façon succincte. En tant que président de la condition médicale et de la recherche, j'ai le plaisir de mettre en exergue quelques sujets, en plus des informations complètes qui sont contenues dans vos dossiers et qui ont été publiées par le rapport Science et médecine.

Les questions relatives à la liste des substances interdites et des méthodes interdites : nous avons la liste des substances interdites pour 2018. Ce projet a été diffusé entre le mois d'avril et le mois de juillet aux différentes parties prenantes pour réaction. La dernière phase a été approuvée par le Comité exécutif en date du 25 septembre. La plupart des changements portent sur des additions d'exemples ou d'éclaircissements. Le seul changement a porté sur la suppression du chapitre P2 sur l'alcool. Après un examen minutieux et des consultations élargies, pendant toute l'année dernière, il est devenu évident que l'alcool était essentiellement une question de sécurité pour la plupart des sports et les fédérations internationales pourraient être plus souples en matière de contrôle du recours à l'alcool dans leur sport, dans la mesure où ceci a été transféré dans leurs propres règles.

Les conférences : au cours de ces derniers mois, l'AMA a été partie prenante active dans la co-organisation de trois manifestations scientifiques. Premièrement, dans le cadre de ses efforts visant à garantir que les organisations antidopage (OAD) appliquent comme il faut les normes internationales sur les AUT. Le symposium a été tenu à cet égard en date du 22 septembre à Helsinki. Plus de deux cents participants ont pris part à cette manifestation, afin de discuter des problèmes, des conditions médicales et des aspects juridiques des AUT. Une étude après la conférence a démontré que 98 % des participants ont estimé que cela aidera aux évaluations futures.

Deuxièmement, un symposium international sur les résidus de viande et l'influence sur les analyses antidopage, organisé à Beijing avec la CHINADA; le problème de la

contamination de la viande est un problème complexe et les scientifiques locaux et internationaux se sont réunis afin d'évaluer les connaissances actuelles dans ce domaine, de façon à essayer de définir des solutions en matière d'analyses antidopage. Plusieurs mesures ont été prises et proposées, mais demandent une validation scientifique avant que ces solutions puissent être envisagées en vue d'une mise en œuvre. Les résultats de ce symposium seront publiés sur le site Internet de l'AMA. Ceci étant, je remercie la CHINADA et les autorités de la Chine pour leur vif soutien en matière de co-organisation et d'accueil de ce symposium à Beijing.

Enfin, l'AMA a été co-organisatrice de cette cinquième conférence internationale sur les substances, d'entente avec le bureau des Nations Unies sur les drogues et les crimes et le Centre européen sur les drogues, dont le siège est à Vienne. La conférence a permis à l'AMA d'exposer ses activités en ce qui concerne la lutte contre le dopage et de mettre en exergue son rôle principal en matière d'abus de médicaments en sport. Cette conférence a été un excellent forum d'échange d'informations sur les nouvelles substances illégales, qui sont des menaces potentielles aux athlètes et plus généralement pour la société dans son ensemble. Monsieur le Président, je voudrais maintenant donner la parole à mon ami Olivier Rabin, pour qu'il nous présente les aspects scientifiques du rapport. Olivier. Les documents figurent dans votre dossier, mais je vous passe volontiers la parole, allez-y.

LE DR RABIN : Merci, professeur Erdener. Merci Monsieur le Président. Simplement pour mentionner que nous avons publié un rapport complet des activités scientifiques et médicales de l'AMA. Vous trouverez ce rapport dans votre dossier. Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre aux questions, pour autant que vous en ayez. Merci.

M. POUND : Je préface mon intervention en disant que je ramène tous les juristes sur cette question. J'ai lu dans plusieurs rapports ce qu'il en est de l'analyse de médecine légale de ces échantillons; c'était suffisamment fiable. À des effets juridiques, je me demande s'il y a là un potentiel.

LE DR RABIN : L'analyse des cheveux est utilisée en médecine légale. C'est une matrice très intéressante pour nous. Nous en avons discuté avec plusieurs experts. Comme [dans] toute méthodologie, on se heurte à des limites. Je n'entre pas dans les détails, mais il y a plusieurs limitations en ce qui concerne l'analyse du cheveu. Pour revenir à ce qui avait été mentionné pour l'analyse du clenbutérol, ceci peut être intéressant, d'où le contexte de nos discussions à Beijing. Nous pensons en effet que l'analyse du cheveu, dans un contexte spécifique de l'analyse du clenbutérol, pourrait s'avérer être une matrice intéressante. Nous avons l'intention de développer cette approche. Peut-être pouvons-nous l'appliquer à d'autres substances qui sont complexes à analyser au niveau du sang et de l'urine. Mais encore, il s'agit là d'une portée limitée en matière d'application. Cela comporte également beaucoup de limitations dont nous avons tout à fait conscience. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup au département médical et scientifique pour tout ce travail que vous avez mené à bien.

DÉCISION

Il est pris note des rapports scientifique et médical.

10. Juridique

LE PRÉSIDENT : Vous avez dans vos dossiers cinq pages de rapport en ce qui concerne nos exercices juridiques et vous pouvez voir pourquoi il nous faudrait une réserve en cas de litige.

M. SIEVEKING : Mon rapport est dans votre dossier. Simplement deux points en ce qui concerne la suite du rapport McLaren. Nous avons entendu plusieurs choses que je vais utiliser, de façon à vous fournir des informations. Le professeur McLaren n'aurait pas utilisé une méthodologie dans le cadre de ses enquêtes; ceci est tout à fait juste. Comme vous le savez, l'enquête n'a pas été mise en place pour identifier et pour établir des preuves contre les athlètes individuels. Nous avons également vu que McLaren avait dit que mille athlètes ou plus s'étaient dopés, ce qui n'est pas le but du dossier. Oui, il existe un certain nombre d'athlètes de haut niveau dont les noms figurent dans les documents et qui étaient visés par McLaren et son équipe, mais dans la vaste majorité des cas, nous avons le simple nom sur une liste, ce qui ne suffit pas pour affirmer une preuve. L'AMA a déclaré non coupables 95 athlètes, ce qui est tout à fait faux. Pour nous, nous n'inversons pas les décisions prises contre un athlète; nous prenons note des décisions des FI en ce qui concerne leurs athlètes. Donc, dans 95 % des cas, nous avons accepté que la décision était finale, en fonction des preuves recueillies. Cela ne suffit pas pour trancher. Il vous suffira de savoir que nous n'acceptons pas les choses à la légère. Nous avons un processus à l'interne, qui nous permet de revoir toutes ces questions à fond et dès que notre opinion est arrêtée, nous l'adressons à un conseil extérieur pour obtenir son avis. Nous partageons également nos conclusions avec l'équipe et enfin, nous transférons ce dossier à mon collègue Günter et son équipe pour complément d'enquête, si nécessaire. Il y a certains cas qui méritent des compléments d'enquête et les cas qui ont été déclarés sont clos pour l'instant, mais peuvent être rouverts dans le cadre où de nouvelles preuves feraient surface. Quant au reste de mon rapport, je répondrai volontiers à vos questions, si vous en avez.

LE PRÉSIDENT : Merci, Julien, merci pour ce travail important. Avez-vous des questions en ce qui concerne les questions juridiques amendées par Julien?

M. POUND : Là, il y a beaucoup d'information. À l'époque, avant de recevoir ce dossier, je croyais que *Guerre et paix* était une excellente littérature. J'ai deux questions à poser en ce qui concerne les aspects juridiques, notamment le bureau du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) : est-ce qu'il travaille avec nous de façon à déterminer ce qui s'est passé en matière de piratage ou aurait-il une opinion adverse en ce qui concerne l'AMA? Deuxièmement, l'intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme en matière de localisation. Quatre ans se sont écoulés depuis notre intervention. Est-ce que cela indique l'importance rattachée à ce domaine ou est-ce que c'est quelque chose d'autre?

M. SIEVEKING : Pour ce qui est des enquêtes menées à bien par le CPVP, la réponse se situe entre les deux situations. Je cherche à savoir ce qui s'est passé, ensuite je cherche à voir comment nous avons réagi et quels processus nous avons mis en place pour procéder à une évaluation de toute la question. Ils vont publier un rapport. Ils sont venus à nos bureaux pour nous poser des questions et pour revoir des documents. Un rapport devrait être publié, mais nous n'avons aucune idée du moment de cette publication. Pour ce qui est de la Commission européenne des droits de l'homme, nous avons pris contact avec eux en début d'année. On nous a dit que nous recevrons bientôt une décision. Depuis lors, pas

de nouvelles. Ils ne sont pas connus pour prendre des décisions rapides. Je sais qu'ils ont traité un grand nombre de cas. Franchement, je n'ai aucune idée du pourquoi de ce retard.

LE PRÉSIDENT : Merci. Les documents que vous avez sur votre iPad sont certainement plus intéressants que *Guerre et paix*, mais nous avons ici beaucoup de matériel. Il s'agit d'un résultat direct d'une forte augmentation des activités et de la qualité des personnes. Je rends hommage à notre personnel, qui a réussi à publier ceci à deux semaines de cette réunion. Ceci implique énormément de lecture. Donc cet effort a valu la peine et peut-être qu'à l'avenir, le nombre de tâches pourrait être réduit à un niveau raisonnable, alors que les activités diminueront. Ce que nous continuerons à faire, c'est d'envoyer des procès-verbaux séparés, de façon à réduire ainsi le nombre de pages. Mais le personnel a fait là un effort formidable et je lui en suis extrêmement reconnaissant.

DÉCISION

Il est pris note du rapport juridique.

11. Enquêtes et Renseignements

M. YOUNGER : Je vous ai présenté un rapport. Tout ce qui manque, c'est l'évolution la plus récente en ce qui concerne le dossier LIMS de Moscou, qui est devenu prioritaire pour mon équipe, ce qui revient à dire que la plupart des enquêtes en cours seront suspendues jusqu'à la fin de l'enquête. S'il y a d'autres questions, j'y répondrai volontiers.

LE PRÉSIDENT : Merci. Questions pour Günter. Ils sont bien occupés!

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les enquêtes.

12. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

LE PRÉSIDENT : Nous poursuivons. Il s'agit d'une mise à jour en matière de la prochaine génération d'ADAMS. Il s'agit d'une présentation spécifique. Ce problème nous a préoccupés depuis pas mal de temps. Qu'est-ce qui se passe avec ADAMS, comment avancent les travaux? Quelles sont les questions à poser? Stuart, où êtes-vous? À vous la parole.

M. KEMP : Merci, Monsieur le Président. Comme l'a dit le Président, je suis parmi vous pour vous mettre à jour en ce qui concerne la prochaine génération d'ADAMS. Il s'agit d'une plateforme surclassée pour le système de gestion de l'antidopage. Vous avez reçu un document, mais je voudrais parler des différents points soulignés dans ce document et répondre à vos questions éventuelles. Nous en sommes à un point où nous sommes en mesure de vous montrer quelques éléments inhérents au système ADAMS, de façon à vous donner un aperçu de ce qui vous attend dans les mois à venir. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissaient pas ADAMS, je vous rappelle le système et comment il aide les organisations antidopage et les athlètes à faire face à leurs responsabilités qui découlent du Code. Donc, à un niveau très élevé, ADAMS existe depuis 2005, donc douze ans de technologie, qui appellent une révision substantielle. C'est précisément ce que le projet ADAMS cherche à faire. ADAMS, en tant que tel, est un module de logiciel. Par modulaire, j'entends qu'il porte sur différents besoins des différentes parties prenantes. En effet, tous les usagers du système utilisent tous les éléments d'ADAMS. Quelques modules clés d'ADAMS portent sur la façon dont les athlètes donnent des informations de localisation et

comment les organisations antidopage planifient, enregistrent et gèrent les tests. Comment les AUT sont-elles gérées entre les organisations antidopage et comment les laboratoires font rapport de leurs résultats négatifs ou positifs dans une base de données spéciale? Et comment nous consolidons les résultats relatifs au Passeport biologique de l'athlète — notamment lorsque différentes données émanent de différents programmes de tests et de différentes ONAD?

Pour vous donner une idée du volume, voici quelques métriques qui sont utiles. Nous avons parlé des athlètes qui utilisent le système, ils sont nos principaux usagers, bien que la portée de leur utilisation soit limitée. Dix-huit mille athlètes participent à un pool de tests et fournissent leur localisation à ADAMS, qui est partagée avec les différentes organisations antidopage qui ont la compétence de tester les athlètes en compétition. Au-delà de ceci, 350 organisations antidopage font confiance à ADAMS au jour le jour. Nous avons 2 000 usagers individuels au niveau des FI, des ONAD et des différentes organisations de manifestations et des ORAD utilisent ADAMS pour leur travail au jour le jour. Parmi les laboratoires accrédités, du avons plus de 220 usagers qui s'appuient sur ce système. Et de par l'évolution permanente de la gestion du Passeport des athlètes qui soutiennent le programme du Passeport biologique de l'athlète (PBA), 130 usagers supplémentaires utilisent le système.

Pourquoi est-ce qu'ADAMS est aussi important pour le mouvement antidopage et pour l'AMA? Eh bien, avant toute chose, il s'agit d'une consolidation des données. Nous ne pouvons avoir un système antidopage efficace que si nous partageons les connaissances qui sont les nôtres, en matière de tel athlète ou programme. ADAMS est le moyen de le faire de façon tout à fait normalisée, puisque cela reflète les règles du Code mondial antidopage et de toutes ses normes internationales. Il est important de noter que grâce à l'utilisation d'ADAMS, nous pouvons garantir un standard commun en ce qui concerne la protection et le caractère privé des données personnelles, notamment les données des athlètes. Là, de nouveau, pour soutenir les droits des athlètes, les OAD n'ont qu'à fournir leur localisation une fois, plutôt que de fournir ces informations à un grand nombre d'organisations à travers de multiples systèmes. ADAMS est le seul moyen qui permet à l'AMA de s'acquitter des responsabilités qui découlent de l'article 14.5 du Code. Nous sommes ainsi un *clearing house* pour toutes les données qui figurent à l'écran. C'est la façon de l'AMA de collecter les informations, de les consolider, de façon à les partager avec tous les ayants droit découlant du Code.

Pour vous donner une idée des données que nous stockons à ADAMS (en tenant compte du fait que nous avons des règles de rétention des données intégrées dans le système, ceci en conformité avec la norme internationale de protection des informations personnelles et du caractère privé; ADAMS existe depuis 2005, ça ne veut pas dire que les données de tests existent encore dans le système), les données sont purgées à intervalles réguliers et nous avons plus de 350 organisations qui utilisent ADAMS avec des données qui correspondent à 0,5 million d'athlètes, en vingt langues, de façon à ce que cet échange d'informations puisse se faire grâce à une norme commune acceptée et comprise dans les différentes langues locales. Quelque 20 000 athlètes fournissent leur localisation à ADAMS. J'ai déjà dit que tous les modules d'ADAMS ne sont pas en corrélation avec tous les usagers; ceci vous donne un simple aperçu du niveau élevé des différents modèles et à quels usagers cela se rapporte. Il est important de le savoir, étant donné que les principaux défis qui nous attendent, c'est de voir comment prioriser les modules que vous avez à gauche de l'écran et les sous-modules qui s'intègrent ici, étant donné qu'il est difficile de satisfaire les

besoins de tout le monde en une seule fois. Je vais m'étendre davantage là-dessus, quant à la façon de nous livrer à cet exercice de priorisation. Les athlètes sont le plus grand groupe d'utilisateurs. Cependant, comme vous le voyez à droite, il y a une petite section d'utilisation du module.

Les athlètes qui utilisent ADAMS pour la localisation ont un accès limité au système pour retirer leurs propres activités de tests, ainsi que les moyens de demander une exemption AUT. Inversement, les organisations antidopage ont accès à pratiquement tous les modules d'ADAMS et s'appuient fortement sur ces modules pour leurs activités au jour le jour.

On vous a déjà dit qu'il faut absolument revoir et réviser le système. Il a été créé en 2005, donc cela va sans dire. On ne peut pas simplement ajouter des modules et appliquer du *Saran Wrap* à un ancien système. Il faut vraiment créer cette nouvelle génération d'ADAMS. Cette technologie obsolète n'a plus de performance ou le type de performance à laquelle on s'attend. Donc on doit augmenter la rapidité, la fiabilité, appliquer la nouvelle technologie avec laquelle on peut refaire l'interface et créer une structure plus logique des modules, ce qui réduira également l'entretien par l'AMA et réduira les instructions aussi que l'AMA doit donner sur la manière dont il faut se servir d'ADAMS.

Les administrateurs antidopage et les athlètes ne sont plus liés à un ordinateur de bureau, donc il faut faciliter toutes les utilisations mobiles, pour qu'on puisse utiliser une tablette ou un téléphone intelligent. Donc, il faut pouvoir être complètement mobile. La technologie doit être modernisée pour améliorer la connectivité entre les systèmes. On nous parle d'organisations antidopage qui se servent d'autres systèmes; la majorité utilise ADAMS, mais nous souhaiterions remodeler ADAMS de telle manière à ce que le système puisse être connecté aussi à d'autres systèmes informatiques; des systèmes qui ont d'autres services, d'autres fonctions. C'est un point très important. Il n'y a que quelque cinq organisations aujourd'hui qui utilisent un autre système qu'ADAMS pour leur travail quotidien. Nous avons l'intention de créer cette connectivité avec ces autres cinq organisations. Ce n'est pas une priorité. Les modules utilisés par les 345 utilisateurs doivent être revus et corrigés. Il existe déjà une connectivité entre ADAMS et notre système mobile de localisation. Alors nous avons déjà une base et nous pouvons construire sur cette base.

Alors, qu'est-ce que nous avons déjà pu faire avec ADAMS? D'abord, je voudrais vous dire ce que nous allons changer avec cette nouvelle génération d'ADAMS. Le projet est en cours depuis le mois de mars de cette année, on a déjà atteint beaucoup. Nous avons choisi la bonne voie; on a eu des mauvais départs plusieurs fois, dans le passé, mais nous avons une nouvelle équipe informatique à l'AMA. Avec tout le soutien de l'administration, nous avons également ajouté ceux qui font le travail pratique dans notre équipe, donc les informaticiens écoutent les praticiens et s'adaptent à leurs besoins. Nous mettons beaucoup l'accent sur la performance et la rapidité, la vitesse du système et la sécurité; la protection des données (c'est extrêmement important) et la mobilité. Voilà les aspects qui sont la priorité.

Alors, comment est-ce que nous développons le système? Regardez le petit graphique à droite. Il fallait décider si on voulait changer tout le système (arrêter le fonctionnement un jour et un autre jour, le remettre en route) ou si on voulait modifier les modules un par un. Et puis on a fait un compromis : nous n'allons pas changer la base de données. L'infrastructure sera modernisée, mais il y aura deux interfaces à disposition et les

interfaces seront construites l'une après l'autre. Donc, l'utilisateur peut choisir quelle interface il faut utiliser, soit l'ancienne, soit la nouvelle. Et seulement lorsque nous aurons eu des réactions positives des utilisateurs à propos de la nouvelle interface, nous allons déconnecter l'ancienne interface. Alors si vous avez des soucis à propos du fonctionnement des nouveaux modules, eh bien, vous avez toujours la possibilité de rétrograder et de vous servir de l'ancienne interface, l'ancien module, jusqu'à ce que nous ayons tout intégré dans la nouvelle version. Nous pensons que c'est une bonne stratégie, cela minimise les risques qui sont toujours associés à des changements brutaux. On peut inclure chaque utilisateur d'ADAMS dans ce processus — on va vous parler de cela dans un instant. En fait, les utilisateurs vont pouvoir tester en temps réel cette version bêta en entrant des données réelles dans le système. C'est grâce à ce système de retour d'informations en instantané que nous pourrions savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Nous allons pouvoir mieux collectionner les statistiques concernant les utilisateurs; où est-ce qu'ils cliquent? Quels sont les modules qu'ils utilisent? Qu'est-ce qui leur pose des problèmes? Quelles sont les activités? Avec l'ancienne technologie, ce n'est possible qu'une fois par année, mais nous avons ajouté des outils qu'on peut acheter dans le marché, ce qui nous aide aussi à décider ce qu'il nous faut changer dans ADAMS, sur la base de l'utilisation faite par les utilisateurs. Nous nous servons également de l'expérience de l'utilisateur et de l'interface. Nous avons utilisé comme base une base de données médicale qui fait le suivi de blessures. Maintenant, nous allons utiliser quelque chose de tout à fait neuf, de nouveau, sans construire notre base de données sur une base de données qui existe. Donc on peut choisir les meilleures pratiques et ensuite modeler la base de données. À droite, on a le *dashboard*, le centre de commandes, si vous voulez. Si une organisation antidopage veut savoir combien de contrôles ont été effectués dans un sport le dernier trimestre, ou est-ce qu'il y a eu un résultat; à chaque fois qu'il y a une telle demande dans ADAMS, cela draine la performance de tout le système. Donc, au lieu d'avoir une telle démarche, nous allons ajouter des technologies de panneaux de commandes. Ce sera présenté de manière très, très attrayante en temps réel. C'est surtout possible de le faire sur un appareil mobile, ce qui donne des informations en temps réel. On change la façon dont on montre les données (de façon visuelle). C'est une nouvelle conception de la gestion des données dans ADAMS.

En termes d'engagements, nous avons deux groupes de travail pour les utilisateurs. Un est en interne de l'AMA et la responsabilité de ce groupe était de revoir toutes les demandes de changements qui ont été faites (que nous avons reçues) et de mettre la priorité sur les choses qu'on peut changer rapidement ou quels changements sont les plus importants. Surtout en vertu aussi du système de mise en conformité, ADAMS est devenu très important, il doit être amélioré de telle manière à ce que ce système de suivi devienne plus efficace. Nous avons donc collaboré avec tous ceux concernés par la mise en conformité, pour nous aider à trouver un système plus efficace. Le département juridique s'occupe de la protection des données, le département médical s'occupe des AUT. Donc, tous les départements qui ont des responsabilités sont associés à ce travail.

Ensuite, nous avons un groupe externe d'utilisateurs et de tests. C'est un petit groupe d'utilisateurs qui connaissent bien ADAMS et qui nous donnent déjà des retours d'information depuis longtemps et on se tourne toujours vers ce groupe, lorsqu'il faut tester, vérifier un nouveau module que nous voulons ajouter, ce qui nous donne une bonne idée de ce qui marche, ce qui ne marche pas. Donc, nous avons un groupe qui représente des ONAD, les laboratoires, des FI et des utilisateurs clés dans les administrations de ces organisations. On les aide aussi à comprendre quelles sont leurs priorités, à concevoir des spécifications des nouveaux modules du nouveau système. C'est une démarche qui a bien

réussi, on a eu beaucoup de conférences téléphoniques, des conférences sur Internet et nous sommes ravis d'accueillir tous nos partenaires, toutes nos parties prenantes, si elles souhaitent nous faire part de leurs idées ou de leurs souhaits. C'est un tout petit groupe représentatif, mais ce n'est pas un groupe exclusif; on a souvent des réunions sur une base *ad hoc* avec certains de nos partenaires et de nos parties prenantes.

Donc, c'est un processus itératif, pas-à-pas, graduel. On commence par ce qui est simple, mais des modules qui sont extrêmement visibles pour les utilisateurs. Vous vous rappelez que récemment, les organisations antidopage étaient obligées de partager leurs archives de contrôle dans ADAMS pour qu'on sache qui fait quoi. Alors, cela tombait sous le sens, on a pu convaincre les organisations de se servir d'ADAMS. Nous avons pu ajouter un formulaire de contrôle antidopage qui est nouveau, revu, plus simple et cela nous donne beaucoup de données, d'informations (sur qui est contrôlé), des statistiques, des renseignements et des données en général. Ce nouveau module est une condition sine qua non pour nous, pour un système sans papier. C'est une priorité, une initiative qui est très importante. Il y a beaucoup d'organisations qui utilisent encore du papier carbone ou des formulaires carbonés. Pour ceux qui connaissent moins ADAMS, voilà le système actuel (peut-être on ne voit pas très bien au fond de la salle), mais ce n'est pas tout à fait convivial pour l'utilisateur, cette interface. C'est quelque chose que nous voulions redessiner; [nous voulions] réorganiser également le flux du processus.

On va vous montrer une petite vidéo de deux minutes qui vous montrera comment le nouveau système fonctionnera, lorsqu'il sera déployé dans quelques semaines. Donc, il y a une très longue page avec des petits champs et des onglets différents — c'est difficile de comprendre ce qu'il faut faire. C'est le système actuel. Quelques champs sont contraignants, d'autres ne le sont pas et c'est vraiment un mélange où vous trouverez à boire et à manger. Ce que nous avons fait dans le nouveau système (celui-ci), on a vraiment mis de l'ordre dans le flux. Cela montre comment le contrôle antidopage se passe. Vous avez toutes les informations concernant l'athlète, la notification de l'athlète contrôlé, les informations concernant l'athlète, ensuite, les informations concernant l'échantillon qui a été prélevé, plus les détails de la procédure du contrôle, quels types de tests (est-ce que c'est urine ou sang?), quel laboratoire va analyser [, etc.]. Donc, grâce à toute cette technologie, on peut prépeupler la plupart des champs, donc il y a des tests qui s'autocomplètent (c'est tout à fait normal, de nos jours, sur les sites Internet). Le système est assez intelligent, il reconnaît les noms de pays, de zones horaires, de noms... Donc tout ceci se met automatiquement dans le champ, sans être obligé de taper le mot complet. Bien sûr, une plus grande rapidité est importante, puisque les données peuvent être renvoyées à l'ONAD ou au laboratoire plus rapidement. Donc, entre le prélèvement et l'analyse de l'échantillon, on va écouler moins de temps. Tout ceci, dans l'intérêt d'une plus grande vitesse de gestion. Je ne vais pas vous montrer la vidéo, mais je pense que vous avez bien compris le principe.

Une autre chose que nous souhaitons faire, c'est de souligner l'image d'ADAMS et avoir une harmonie entre l'image d'ADAMS et celle de l'AMA. Ce que vous avez vu tout à l'heure n'avait rien à voir avec l'image de l'AMA. Maintenant, on utilise la même typologie, les mêmes couleurs et on voit tout de suite que cela fait partie de l'image de l'AMA et son look visuel. À gauche, c'est la première version et à droite, lorsqu'on aura fait plus de travail graphique et de conception, ce sera la version plus évoluée. De toute manière, ce look ne sera pas gravé dans la pierre; avec l'aide des personnes qui s'occupent de la marque et [de] l'image de marque de l'AMA, on fera évoluer cette image. Le projet ne se fera pas en

un jour. Alors il faut trouver un équilibre entre les priorités à fixer pour les modules. Bien des modules sont interdépendants. Cela ne sert à rien de changer quelque chose dès le départ du projet, par exemple, le formulaire avec les champs dans lesquels on entre les données, avant de savoir quel type de données doivent être entrées. On essaie d'être très flexibles, mais en général on essaie de s'occuper de ces modules dans le même ordre et la même séquence de l'entrée des données par les utilisateurs.

Mais quelles sont nos priorités à long terme, ou plutôt pour l'année prochaine? Le nouveau formulaire de contrôle antidopage est lancé et sera disponible dans une ou deux semaines pour les utilisateurs. Ensuite, il y aura un nouveau module pour la planification des contrôles et là, les formulaires de contrôle antidopage seront déjà prépeuplés, préentrés, pour éviter le chevauchement de travail. L'infrastructure également a été modernisée, mais les trois modules principaux, en 2018, auront trait à un nouveau système de localisation des athlètes. Les athlètes ont des préoccupations justifiées à propos de l'utilisation du système. Un autre point très important, c'est d'avoir un système de contrôle antidopage sans papier et aussi augmenter la confiance que les athlètes vont avoir envers le système. Pour ce qui est de la connectivité, puisqu'on a un grand réseau de laboratoires accrédités par l'AMA, les systèmes d'information des laboratoires doivent être reliés à ADAMS, pour ne pas être obligés d'entrer deux jeux de données.

Eh bien, on a payé une interface pour la programmation des applications que les organisations pourront utiliser pour adapter [à] leurs besoins. Là, on voit l'imbrication entre l'AMA et ADAMS; voilà ce qu'on peut faire en jouant avec l'abréviation des deux systèmes ou organisations. Voilà. Si vous avez des questions pour nos projets, je reste à votre disposition.

LE PRÉSIDENT : Brillant, brillant exposé, dit le Président. Merci, Stuart. Je crois que cela donne une très bonne idée de la complexité du système et du travail qu'il faut livrer en termes de modernisation du système. Est-ce que vous avez des questions pour Stuart?

MME. MOUNIER : Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup, Stuart, de cette présentation très, très détaillée. Notre ONAD, donc le Centre canadien pour l'éthique dans le sport et d'autres ONAD se servent de systèmes différents. C'est un système en particulier. C'est le réseau en ligne de gestion des informations de sécurité qui est connu comme SIMON. SIMON et ADAMS ne se parlent pas, ce qui a comme résultat que les données doivent être entrées manuellement. Donc le CIES insiste depuis plusieurs années que les deux systèmes doivent pouvoir communiquer. Je suis ravi d'entendre que vous envisagez de créer cette possibilité de communication entre ADAMS et d'autres systèmes. Est-ce qu'on pourrait nous parler de calendrier? Si j'ai bien compris, ce n'est pas une priorité ou peut-être que j'ai mal compris? Si j'ai bien compris, pourquoi ce n'est pas une priorité? Et quel calendrier voyez-vous pour cette communication entre ADAMS et les autres systèmes?

M. PENGILLY : Merci, Monsieur le Président. Merci, Stuart. C'est formidable. Peut-être que j'ai raté ce moment : est-ce que vous avez une date à nous donner? Parce qu'on me pose la question. Comment est-ce que le module de la localisation de cette nouvelle génération d'ADAMS sortira l'année prochaine et quand est-ce que les applications pour les appareils mobiles seront prêtes?

M. KILIC : Merci de cette présentation très détaillée. Les gouvernements européens ont déjà discuté de cette question. J'espère que vous tiendrez compte des préoccupations des

athlètes à propos d'ADAMS. Est-ce que vous avez été poursuivis en justice par les anciens fournisseurs d'ADAMS, pour rupture de contrat?

MME. SCOTT : Merci de cette présentation très détaillée. La dernière fois que vous nous avez parlé à notre commission, les athlètes nous ont demandé si c'est possible d'ajouter une option par laquelle les athlètes pourraient aussi rendre compte des expériences qu'ils ont eues lors de leur contrôle antidopage avec l'agent préleveur.

MME. BARTEKOVA : Merci. J'apprécie ce travail. Je fais partie d'un groupe cible d'athlètes à contrôler, comme athlète. J'ai une question concernant la protection des données privées. Est-ce que des mesures de protection ont été prises après les fuites, afin de rendre le système plus sûr et sécuritaire?

LE PRÉSIDENT : Stuart, à vous. Je suis sûr que vous avez déjà reçu ces questions dans le passé, mais allez-y.

M. KEMP : Pour répondre à nos collègues canadiens : oui, cela fait longtemps qu'on parle de cette connectivité avec SIMON. C'est quelque chose que nous voulons assurer. Il y a déjà une connectivité entre ADAMS et le système de localisation. Le prochain pas sera la connectivité avec le réseau des laboratoires et avec SIMON. Mais il faut tenir compte du fait que sur 345 organisations, il n'y en a que 5 qui utilisent SIMON, alors on ne peut pas retarder le travail pour 5 organisations uniquement. Mais ce que nous allons faire, c'est mieux comprendre ce que SIMON fait et qu'ADAMS ne fait pas. Pourquoi ces organisations utilisent-elles ce système qui est payant, tandis qu'ADAMS est presque gratuit? Quels sont les avantages de SIMON? Et est-ce qu'on pourrait les reprendre, ces avantages, dans ADAMS? C'est pour cela que le CIES fait partie de notre groupe de travail. On veut apprendre le plus possible du CIES et des autres organisations qui préfèrent SIMON à ADAMS. Je ne peux pas vous donner une date à laquelle cette connectivité aura lieu, mais ce sera certainement pendant le cycle de vie de ce projet et surtout lorsque nous avons l'API, qui va permettre cette connectivité avec les laboratoires ou d'autres organisations, d'autres systèmes ou tout ce qui est utile pour le travail dans le domaine du Passeport biologique, etc.

Pour répondre à Adam concernant la localisation, je ne peux pas vous donner une réponse à tous les points que vous avez suscités. C'est une très haute priorité pour nous en 2018. Nous avons déjà lancé une enquête qui sera mise en ligne dans le système ADAMS lorsque les utilisateurs entrent dans ADAMS la prochaine fois, ils verront cette enquête. On va leur poser certaines questions et avec leurs réponses, nous aurons des informations sur comment améliorer le système de localisation. On va peut-être avoir une application, uniquement pour le système de localisation, c'est-à-dire, c'est une question à poser aux athlètes : combien de fois ils utilisent un ordinateur dans un bureau ou est-ce qu'ils utilisent surtout un appareil mobile, un téléphone, une tablette? Alors on verra si on a uniquement une application pour mobile ou une application pour mobile et pour ordinateur de bureau. On va certainement se servir de toutes les occasions pour parler directement avec les athlètes et leur poser des questions. On va peut-être les rassembler à Montréal, dans nos bureaux, dans des petits groupes d'enquêtes. L'AMA pense savoir ce que les athlètes veulent, mais il faut poser la question directement aux athlètes.

M. Kilic, oui, bien sûr, on tiendra compte des préoccupations des athlètes. Pour ce qui est des poursuites et des dommages en intérêts, par rapport à l'ancien fournisseur, on a pu trouver un accord qui était avantageux aux deux parties et on a pu économiser des frais judiciaires en négociant avec cet ancien fournisseur.

Pour répondre à Beckie, cette idée ou cette exigence de donner l'occasion aux athlètes de donner des informations en retour concernant leur expérience avec les agents préleveurs... Tout à fait, c'est dans le *pipeline*. L'application pour les athlètes, pour les appareils mobiles pourra être agrandie pour couvrir d'autres informations, par exemple la liste de substances interdites ou un module par lequel on peut donner des informations ou réagir à certaines situations. Donc, on est ravis de recevoir des idées.

En réponse à la dernière question concernant la sécurité et la protection; nous voulons appliquer les bonnes pratiques avec notre nouveau système. Donc les problèmes de sécurité autour d'ADAMS n'avaient rien à voir avec le système lui-même, c'était plutôt des données d'accès qui ont été piratées. Mais à cause de ces incidents, nous avons pu examiner de très près toute la sécurité. Puisque nous sommes en train d'appliquer une nouvelle technologie, nous aurons la possibilité d'appliquer ces bonnes pratiques. C'est déjà en train de se faire (des nouvelles questions de vérification, l'authentification à deux étapes) et ADAMS va vraiment avoir un système de sécurité qui est tout à fait à la pointe de la technologie.

LE PRÉSIDENT : C'était la première question que j'ai posée lorsque Fancy Bear est apparu. Nous avons fait de notre mieux pour être le plus sûrs possible, mais pour cela il faut investir de l'argent.

Merci beaucoup, Stuart. C'était une excellente présentation qui couvre, au fait, tout le travail qui a été fait. Lorsque tout sera terminé, il y aura certainement des personnes qui vont se plaindre, qui vont dire que les modules ne sont pas dans le bon ordre et puis il faudra redessiner.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'ADAMS.

13. Communications

MME. MACLEAN : Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, mais je suis à votre disposition pour des questions.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

14. Relations avec les ONAD/ORAD

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Mon rapport contient tout ce qu'il faut, je suis à votre disposition pour vos questions. Un projet que je voudrais mettre en exergue est celui qui a été lancé en mai dernier, à la suite d'une réunion chez Antidopage Norvège, avec les différentes organisations antidopage. Nous avons, à la suite de cette réunion, développé une directive en matière de coopération avec les ONAD. Ce document est rédigé de façon à ce que les ONAD aident les ONAD à améliorer leur programme. Les fédérations

internationales et les fédérations nationales collaborent de façon à s'entraider et de façon à augmenter leur expertise. Je suis à votre disposition pour des questions.

M. BESSEBERG : Ce n'est pas directement une question, c'est plutôt un commentaire que je me permets de faire. Nous sommes nombreux à faire partie de la communauté mondiale antidopage, notre objectif est de protéger les athlètes intègres et de développer un sport exempt de dopage, dans toute la mesure du possible. Cependant, au cours de ces deux dernières années, nous avons, certains d'entre nous, l'impression que nous communiquons en matière d'antidopage de façon différente. Soit c'est l'AMA, les fédérations internationales, le CIO ou les ONAD. Donc, je dois dire que j'espère que nous puissions tous joindre nos efforts de façon à parler des objectifs communs de façon qu'à l'avenir, le monde nous considère comme étant une seule communauté mondiale antidopage, et non des entités diverses qui se combattent mutuellement.

M. KOEHLER : Je note ce qui a été dit. Je suis d'accord avec le fait que tout le monde a un rôle à jouer dans la collectivité du monde antidopage. Merci.

LE PRÉSIDENT : Je remercie M. Besseberg pour son commentaire.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les ONAD/ORAD.

15. Relations avec les gouvernements

M. BOUCHARD : Merci, Monsieur le Président. Le rapport figure dans votre dossier. Je n'ai rien à ajouter au texte écrit, je suis à votre disposition pour des questions.

LE DR SALEH AL KONBAZ : Comme vous le savez, l'UNESCO a commencé ses travaux liés à l'antidopage dès 2005. Suite à mon élection lors de la Conférence des Parties en 2013, nous avons créé une nouvelle coopération entre les ORAD, l'AMA et le Conseil de l'Europe. Grâce à un secrétariat des plus actifs, je crois pouvoir dire que le processus a fort bien fonctionné; les relations se sont très bien développées entre les uns et les autres. En 2015, nous avons adopté une résolution visant à ajouter de la flexibilité à ce nouveau Code, après sa mise à jour. En 2017 nous avons tenu de nouvelles élections et j'ai été choisi pour la troisième et la dernière fois. 187 pays (ce qui est un nombre important), étaient présents à la réunion. En tant que bureau, nous tenons deux réunions par an, au minimum, et nous invitons le Conseil de l'Europe et l'AMA à titre d'observateurs et nous sommes en excellentes communications avec l'entière du groupe. La prochaine réunion est programmée pour Riad à la fin du mois de février. Nous avons pu faire pas mal de choses en vue de développer les relations entre nous, de façon à évaluer les performances gouvernementales, en conformité avec la convention ou non. Je n'abuserai pas de votre temps plus longtemps. Ceci étant, si vous avez des questions à l'égard de l'UNESCO, je suis à votre disposition.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous serons heureux de nous rendre à la Conférence des Parties à Paris, c'est une réunion énorme et des plus intéressantes. Avez-vous des questions, notamment en ce qui concerne la Convention de l'UNESCO?

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les gouvernements.

16. Relations avec les fédérations internationales

LE PRÉSIDENT : Benjamin va nous parler de ses relations avec les fédérations internationales. Il gère le bureau de Lausanne, qui est en train de se développer, de façon à ce que nous puissions absorber davantage de tâches, tel que souhaité par le mouvement sportif ce matin. Avez-vous quelque chose de spécifique à dire? Sinon nous passons aux questions.

M. COHEN : Merci, Monsieur le Président. Tous les éléments nécessaires figurent dans mon rapport. Je vous prie de noter les 21 au 23 mars, pour le symposium annuel de l'AMA. M. Besseberg a dit qu'il fallait parler d'une seule voix et le meilleur exemple, c'est d'être tous présents, de façon à partager nos différentes préoccupations. Vous êtes donc cordialement invités à participer au mois de mars prochain à ce symposium à Lausanne.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les fédérations internationales.

17. Standards et harmonisation

LE PRÉSIDENT : Je sais que vous êtes responsable du questionnaire de conformité avec le Code. Je m'excuse donc, étant donné que vous avez eu la responsabilité de réunir tous les éléments. Le rapport, de toute évidence, figure dans les documents.

M. RICKETTS : Merci, Monsieur le Président, je n'ai rien de spécifique à ajouter. Le rapport comporte une mise à jour des travaux précédant PyeongChang. Je suis, ceci étant, à votre disposition pour les questions. Bien sûr, il s'agit en l'occurrence d'un travail d'équipe.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et harmonisation.

18. Bureaux régionaux

– 18.1 Lausanne

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional de Lausanne.

– 18.2 Le Cap

LE PRÉSIDENT : Bien, nous poursuivons. Les trois autres bureaux régionaux : Cape Town, Rodney. Y a-t-il des questions, voulez-vous dire quelque chose? Non?

M. SWIGELAAR : Je préfère répondre à des questions, s'il y en a.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional du Cap.

– **18.3 Montevideo**

MME. PESCE : Merci, Monsieur le Président. Tout figure dans mon rapport, je suis à votre disposition pour des questions.

M. PÉREZ : Excellent après-midi, Monsieur le Président. Je vais parler espagnol, si vous le permettez. Je m'appelle Mario Perez, je suis ministre des Sports du Panama et je représente CONCECADE, le Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes. Il s'agit tout d'abord de vous remercier pour prendre la parole dans ce Conseil des plus importants, non seulement en matière de sport, mais également au niveau mondial, puisque nous avons ici la majorité des ministres des Sports présents dans la salle. Je voudrais également remercier l'AMA pour son travail; son travail, notamment en faveur du bureau régional d'Amérique latine. Je sais quel est le travail de Maria José, que je voudrais remercier ici. Je voudrais également souligner qu'au Panama, nous avons le siège de l'ORAD, qui couvre tous les pays d'Amérique centrale, y compris un excellent travail en faveur des Jeux olympiques. Enfin, je voudrais vous inviter et vous informer qu'en février prochain, les 21 et 22 février 2018, nous allons célébrer au Panama le deuxième séminaire latino-américain en matière de médecine et de dopage, réunissant tous les collègues de l'AMA, incluant le Dr Rabin, que nous avons déjà eu l'occasion d'inviter. Nous continuons à nous battre pour un jeu intègre et je vous remercie de m'avoir donné la parole. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup et mes excuses : je vous ai appelé « Sir », à la place de « Ministre ». Mais merci de tout ce que vous avez bien voulu dire. Nous avons pris note de ces dates.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional de Montevideo.

– **18.4 Tokyo**

M. HAYASHI : Je n'ai rien de particulier à ajouter à mon rapport, mais je saisis l'occasion pour dire toute mon approbation aux membres du Conseil de fondation d'Asie pour leur contribution et les contributions supplémentaires faites par les pays membres de l'Asie. Merci.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions en ce qui concerne le bureau de Tokyo?

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional de Tokyo.

19. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT : J'ai reçu une lettre voici peu de temps de la part du président Ajan, de la Fédération internationale d'haltérophilie, qui souhaite prendre la parole. Tamas Ajan, à vous la parole.

LE DR AJAN : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, vous avez sans doute pris connaissance des informations publiées le 9 juin. La Commission exécutive du CIO a décidé à l'époque que la Fédération internationale d'haltérophilie était tenue de préparer un plan d'action très ferme, de façon à nettoyer le sport de l'haltérophilie. J'ai ainsi mis en place trois commissions. L'une de ces commissions s'est penchée sur tous les

pays qui ont donné lieu à trois ou quatre cas positifs, à la suite de la réanalyse des Jeux de Londres et ces pays ont été suspendus pour la durée d'une année. Jamais par le passé une fédération internationale a été appelée à appliquer ce genre de mesure très ferme. Simultanément, nous avons suspendu neuf pays, à commencer par le 19 octobre. En effet, le tribunal arbitral du sport a géré ce problème très tardivement, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu lancer les suspensions plus tôt. Les deux autres commissions, l'une la Commission du sport intègre, censée préparer un document avant la fin du mois de décembre. L'haltérophilie est au programme des Jeux de Tokyo et au programme des Jeux de Paris en 2024. Si la Commission exécutive n'accepte pas ce document préparé en faveur d'une haltérophilie intègre, eh bien, dans le cas des Jeux de Paris, l'haltérophilie sera supprimée du programme. Ensuite, nous avons la Commission du programme sportif. En effet, il nous a fallu réduire d'une épreuve les épreuves à l'occasion des Jeux de Tokyo. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je puis vous dire que l'haltérophilie dispose d'un programme de contrôle très strict et tous les concurrents déclarés positifs lors de la réanalyse ont été dûment contrôlés avant les deux Jeux olympiques et pendant ces Jeux. Tous ont eu des résultats négatifs. Mais étant donné les changements de techniques des laboratoires en matière de réanalyse, malheureusement un grand nombre de concurrents se sont avérés positifs. Nous avons un programme rigoureux et strict; deux commissions spécialisées travaillent sur ce plan et je puis vous dire que l'haltérophilie en tant que sport de base est importante et figure au programme depuis 1896. J'espère que la Commission exécutive du CIO se déclarera satisfaite des programmes de contrôle stricts tels que [ceux que] nous avons mis en place et je suis optimiste en ce sens que la Commission exécutive du CIO appuiera l'haltérophilie. Nous avons un programme de contrôle très strict, même maintenant. En remontant jusqu'à 1975, j'ai une statistique quant aux contrôles effectués de par le monde. Je compte sur votre soutien et je demanderais notamment aux ONAD de nous venir en aide, car bien franchement, Monsieur le Président, face à face je ne suis pas satisfait quant à la façon dont les ONAD travaillent et collaborent avec la Fédération internationale, puisque nous ne recevons même pas suffisamment d'information nous disant comment les contrôles ont lieu dans les différents pays. Je saisis cette occasion pour vous demander de nous aider. Nous souhaitons recevoir autant d'information que faire se peut à l'avenir. Voilà ceci pour votre information. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT : Merci Tamas. Je vous tire mon chapeau, puisque voilà très longtemps que vous vous battez contre le dopage en sport et je suis ravi de pouvoir vous aider au niveau d'une des commissions. Nous avons pris cet engagement lors de notre réunion à Lausanne. J'ai suivi de très près ce que vous dites et nous allons bien entendu suivre de près les progrès réalisés par votre commission. Nous vous souhaitons bonne chance.

Je remercie le Dr Pascal qui est le représentant du Comité Paralympique international, c'est sa dernière réunion. Il est flatteur, Tony, de savoir que votre remplaçant sera le président même du Comité international paralympique. Au nom de l'AMA, merci infiniment de toute votre aide, non seulement ici, mais à bien des égards. Ce fut un plaisir que de vous compter parmi nous. Je vous donne brièvement la parole.

LE DR PASCUAL : Merci, Monsieur le Président. J'ai eu pour ma part beaucoup de plaisir à collaborer avec ce mouvement. Je suis membre du Comité santé, médecine et recherche, qui relève de mon domaine de compétence. J'ai beaucoup appris ici, de chaque minute passée avec vous. Bien entendu, je suis à votre disposition pour toute assistance dont vous pourriez avoir besoin dans le domaine de mes compétences.

LE PRÉSIDENT : Merci Tony. M. Pengilly cesse d'être membre du CIO le jour de la clôture des Jeux de PyeongChang. Vous ne serez donc plus membre-athlète. Vous restez bien sûr membre de notre Commission des athlètes. Merci beaucoup, donc, de tout ce que vous avez fait. Je vous donne immédiatement la parole pour quelques mots.

M. PENGILLY : Merci, Monsieur le Président. J'ai été très honoré que de pouvoir siéger dans cette salle pour y représenter les athlètes depuis sept ans. En leur nom, je voudrais simplement vous dire un très grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont beaucoup travaillé en faveur du sport intègre. Je vous exhorte à continuer à vous battre en faveur du sport intègre, contre le dopage, pour les supporters du monde entier, qui veulent vous faire confiance et surtout, je vous exhorte à vous battre pour les droits des athlètes, pour lesquels vous avez tellement travaillé. Merci beaucoup. Monsieur le Président. Merci pour le temps que j'ai pu passer parmi vous.

LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, nous en arrivons ainsi à la fin d'une longue journée. Permettez-moi simplement de faire mention de quelques points à notre prochaine réunion du Comité exécutif, qui aura lieu à Montréal, en mai prochain. Au mois de septembre, le Comité exécutif a souhaité tenir une réunion en Afrique. Nous tiendrons cette réunion aux Seychelles, tandis que dans une année, au mois de novembre 2018, nous avons une excellente offre très chaleureuse de la part de Bakou, en Azerbaïdjan. Voilà pour l'avenir.

Ceci étant, quelques mots de remerciement en votre nom. Tout d'abord, merci à nos amis coréens pour la chaleur de leur accueil et pour l'excellente hospitalité et de la façon dont nous avons été traités ici et pour toute leur aide. Voilà deux jours magnifiques, où nous avons été servis de façon magnifique. J'écrirai bien entendu une lettre au vice-ministre, M. Roh, pour le remercier en votre nom à tous. Ensuite, je remercie nos interprètes, les fournisseurs de matériel audiovisuel.

Alors à tous, un grand merci, messieurs les ministres, mesdames et messieurs. Merci de votre aide et de votre soutien. Nos hôtes coréens ont organisé un tour, non pas de Thanksgiving, mais de tourisme! Rendez-vous dans le foyer à 17 h 45, pour un départ à 18 h. Je vous souhaite une excellente soirée et je vous remercie de votre participation. Olivier, à vous et à votre équipe, qui avez géré ces réunions : la qualité des interventions est tout à fait remarquable. Il est facile de dire « Merci beaucoup », mais très franchement, transmettez nos remerciements à tout le monde, non pas aux présents, mais également à tous ceux qui travaillent à Montréal, au siège. Merci à tous, très bonne soirée, bon retour dans vos foyers. Avec un peu de chance, nous allons nous revoir à Montréal l'année prochaine. Mais je vous verrai bien avant lors des Jeux d'hiver de PyeongChang, merci.

DÉCISION

Comité exécutif – 16 mai 2018, Montréal,
Canada;
Conseil de fondation – 17 mai 2018, Montréal,
Canada;
Comité exécutif – 20 septembre 2018
(Seychelles);

Comité exécutif – 14 novembre 2018, Bakou,
Azerbaïdjan;
Conseil de fondation – 15 novembre 2018,
Bakou, Azerbaïdjan.

La séance est levée à 16h15.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA

Transcription Verbatim